F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent cinquante-cinquième session

Rome, 5-9 décembre 2016

Cadre stratégique révisé et Ébauche du Plan à moyen terme 2018-2021

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tel. +39 06 570-55324

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

mr830

Résumé

La FAO procède actuellement à l'examen quadriennal de son Cadre stratégique et prépare un nouveau Plan à moyen terme pour la période 2018-2021 dans le cadre du processus qui est d'usage en matière de planification du programme. Le Conseil trouvera dans le présent document:

a) **Un projet de Cadre stratégique révisé**, récapitulant les objectifs stratégiques et les thèmes transversaux mis à jour à la lumière de l'évolution, des tendances et des défis mondiaux ainsi que des caractéristiques et des fonctions essentielles de l'Organisation *(partie I).*

b) **Une ébauche du Plan à moyen terme 2018-2021**, contenant le cadre de résultats pour les objectifs stratégiques et les programmes avec indication des résultantes, indicateurs et produits *(partie II).*

En 2015 et 2016, les organes directeurs de la FAO ont indiqué avec force et constance qu'ils étaient favorables à la continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation afin que les actions envisagées dans le Cadre stratégique puissent déployer tous leurs effets. En outre, plusieurs faits nouveaux d'importance mondiale sont intervenus en 2015-2016, en particulier l'adoption du Programme pour un développement durable à l'horizon 2030 et des 17 objectifs de développement durable, ainsi que l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le changement climatique, qui dessinent le contexte général dans lequel la FAO devra opérer et s'adapter pour améliorer les résultats et les effets de son action.

Le **Cadre stratégique révisé** confère l'orientation stratégique générale de l'Organisation, à commencer par la vision et les objectifs mondiaux de la FAO, qui ont été laissés inchangés lors de la présente révision. Un processus consultatif de réflexion stratégique par étape d'analyse a permis de dégager a) les principaux faits nouveaux à l'échelle mondiale ayant une incidence sur l'environnement dans lequel opère la FAO; b) les tendances mondiales envisagées qui encadrent le développement agricole à moyen terme; c) les tendances sectorielles et régionales découlant des conférences régionales et des comités techniques de la FAO; d) les principaux défis découlant de ces évolutions et tendances; enfin e) les incidences de ces défis sur les objectifs stratégiques, résultantes et produits dans le contexte des attributs fondamentaux et des fonctions essentielles approuvées de la FAO.

Dix défis sont identifiés et décrits. Ils représentent les principaux problèmes de développement que les pays et la communauté du développement sont appelés à relever dans un proche avenir. Ils sont à la base de l'examen et du cadre conceptuel ainsi que de la théorie du changement des cinq objectifs stratégiques (OS) actuels:

1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

3: Réduire la pauvreté rurale

4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

La FAO doit faire en sorte de disposer de la capacité technique interne et de l'intégrité nécessaires pour parvenir aux résultats escomptés. C'est pourquoi un sixième objectif, intitulé *Qualité, connaissances et services techniques,* a été maintenu dans le Cadre stratégique afin d'assurer l'encadrement technique et l'intégration des statistiques et des questions transversales que sont le changement climatique, la parité hommes-femmes, la gouvernance et la nutrition dans la conception et la concrétisation des objectifs stratégiques.

Le **Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021** est actuellement en cours d'élaboration conformément au processus de planification de l'Organisation. Il sera présenté avec le Programme de travail et budget 2018-2019 (PTB) proposé au Comité du Programme et au Comité financier, ainsi qu'au Conseil et à la Conférence pour examen et approbation entre mars et juillet 2017.

L'ébauche du PMT 2018-2021 présente: A) les principaux éléments du cadre de résultats de la FAO (objectifs stratégiques (OS), Objectif 6, fonctions essentielles, objectifs fonctionnels), demeurés inchangés par rapport à ceux de 2014-2017 et B) les cadres de résultats des OS et programmes proposés pour 2018-2021, qui ont été modifiés pour tenir compte des défis identifiés dans le Cadre stratégique révisé afin de servir de base à la préparation de la version complète du PMT 2018-2021 et PTB 2018-2019.

La préparation du cadre de résultats pour les OS et des programmes pour 2018-2021 vise à obtenir un meilleur ciblage des objectifs stratégiques et des résultantes, notamment grâce à leurs apports s'agissant des cibles et indicateurs des ODD pertinents, et à améliorer la qualité de la chaîne de résultats afférents aux OS, de façon que l'on puisse relever les principaux défis attendus auxquels seront confrontés les pays. Cela aidera à améliorer sur trois fronts le système de planification et de suivi des résultats de la FAO. Premièrement, cela facilitera une relation directe entre les cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO et les cadres de suivi des ODD, qui relèvent des pays. Deuxièmement, les résultantes seront mesurées à l'aune des progrès réalisés par rapport à des indicateurs, plutôt que par rapport à des cibles, car les pays fixeront leurs propres cibles à l'échelle nationale. Troisièmement, certains indicateurs de résultante hors ODD seront retenus en tant que mesures des contributions de la FAO à l'obtention des résultantes.

Au niveau des *objectifs stratégiques*, la principale innovation a été d'identifier et d'utiliser exclusivement les cibles et indicateurs des ODD qui sont en rapport avec chaque OS. On a ainsi obtenu un nouvel ensemble d'indicateurs au niveau des OS qui seront suivis chaque année en vue de la communication des tendances et des progrès réalisés en matière de concrétisation des cibles. Au niveau des *résultantes*, il y a eu une simplification des indicateurs par remplacement de certains paramètres de mesure, voire dans certains cas, d'indicateurs entiers, par des indicateurs des ODD. Les indicateurs des résultantes continueront à mesurer le degré de variation biennale obtenu et le degré auquel les pays ont progressé dans les domaines dans lesquels la FAO a apporté une contribution plus directe par ses activités.

Globalement, la FAO contribuera à la réalisation de 40 cibles des ODD mesurées par l'intermédiaire de 53 indicateurs uniques d'ODD dans le contexte du cadre proposé des résultats afférents aux objectifs stratégiques pour 2018-2021. L'incorporation de cibles et indicateurs des ODD a permis de mieux cibler les programmes afférents aux objectifs stratégiques et d'améliorer la qualité de la chaîne de résultats des résultantes et des produits, à savoir 20 résultantes (quatre par OS) et 40 produits (contre 50 en 2014-2015, mais sous réserve d'ajustements ultérieurs).

Objectif stratégique 1: La contribution de la FAO à l'élimination durable de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition fait une plus grande place aux capacités des pays en matière de mise en œuvre efficace de politiques, stratégies et programmes d'investissement. Toutes les formes de malnutrition sont prises en compte: sous-alimentation, carences en micronutriments et problèmes d'excès pondéral, obésité et maladies non transmissibles d'origine alimentaire. Le cadre de résultats pour l'OS 1 est constitué au total de 11 indicateurs (dans la composition desquels entrent 7 indicateurs des ODD) au niveau de l'OS et des résultantes qui permettent de suivre les progrès faits en matière de réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes et de degré de financement.

Objectif stratégique 2: La FAO fera porter ses efforts sur le renforcement du dialogue et de l'intégration à l'intérieur des secteurs et entre eux et avec les parties prenantes en vue d'accroître durablement la production et la productivité et d'assurer la prise en compte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches dans le contexte de systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition et des sexospécificités. L'appui au renforcement des capacités des pays en matière d'adaptation aux effets indésirables du changement climatique et à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation ou de contributions déterminées au niveau national est très présent. Le cadre de résultats pour l'OS 2 est constitué au total de 21 indicateurs (dans la composition desquels entrent 17 indicateurs des ODD) au niveau de l'OS et des résultantes qui permettent de suivre les progrès faits en matière de productivité durable, de dégradation de l'environnement, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de conservation des ressources génétiques, de mise en œuvre d'instrument internationaux pour la pêche et la biodiversité et de degré de financement de l'utilisation durable des écosystèmes.

Objectif stratégique 3: La contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale sera axée sur l'appui à des politiques générales multisectorielles en faveur des pauvres et des stratégies nationales et régionales qui visent les divers types de moyens d'existence. Cela nécessite un élargissement de l'action de la FAO au-delà des partenaires habituels des ministères de l'agriculture, ainsi que des efforts visant à incorporer les activités techniques de la FAO dans les processus de réduction de la pauvreté rurale à l'échelle des pays. Le cadre de résultats de l'OS 3 est constitué au total de 20 indicateurs (dans la composition desquels entrent 15 indicateurs des ODD) au niveau de l'OS et des résultantes, qui permettent de mesurer la pauvreté et l'accès aux ressources de production, le revenu et l'emploi décent, ainsi que l'égalité hommes-femmes.

Objectif stratégique 4: En contribuant à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires, la FAO aide les pays à faire davantage participer les acteurs opérant sur une petite échelle et les groupes vulnérables, tout en continuant à mettre à profit les possibilités de gains d'efficience. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des pays en matière de participation à la formulation de normes et d'accords commerciaux internationaux, à la conception et à la mise en œuvre de politiques d'appui et de réglementations et au développement de la chaîne de valeur. Le cadre de résultats de l'OS 4 est constitué au total de 19 indicateurs (dans la composition desquels entrent 11 indicateurs des ODD) au niveau de l'OS et des résultantes qui permettent de mesurer le financement et les investissements, les prêts et le crédit, les subventions à l'exportation, les lignes tarifaires appliquées aux importations en provenance de pays en développement et l'application des instruments internationaux en matière de pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Objectif stratégique 5: Compte tenu des récents engagements politiques pris au niveau mondial, la contribution de la FAO au renforcement de la résilience des moyens d'existence agricoles et à l'action face aux menaces et aux crises met l'accent sur le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes qui en sont le corollaire, les risques pesant sur la santé des écosystèmes, les menaces concernant les chaînes alimentaires, Une seule santé, les pertes et dégâts, la prévention des conflits, la paix, la stabilité et les déplacements de populations. Le cadre de résultats de l'OS 5 est constitué au total de 14 indicateurs (dans la composition desquels entrent 15 indicateurs des ODD) au niveau de l'OS et des résultantes qui permettent de mesurer l'insécurité alimentaire et la malnutrition, les risques pesant sur la santé des écosystèmes, les dégâts et pertes, l'emploi des informations et l'alerte précoce, les risques et la vulnérabilité et le degré de préparation ainsi que la capacité d'intervention.

Le cadre de résultats pour l'*objectif 6* indique les améliorations attendues des résultats dans le domaine des connaissances, de la qualité et des services, mesurées par des indicateurs fondamentaux de résultats dans les domaines de l'encadrement technique, de la statistique, de la parité hommes-femmes, de la gouvernance, de la nutrition et du changement climatique, tandis que les contributions de fond aux OS apparaissent dans les programmes stratégiques.

Indications que le Comité du Programme et le Conseil sont invités à donner

Le Comité du Programme et le Conseil sont invités:

a) à examiner et à approuver les objectifs stratégiques et les résultantes figurant dans le Cadre stratégique révisé présenté dans la *partie I.D* du document;

b) à faire part de toute observation et à donner toute indication au sujet des programmes relatifs aux objectifs stratégiques et au cadre de résultats figurant dans l'ébauche du Plan à moyen terme 2018-2021, présenté dans la *partie II.B* et *l'annexe 1* du document, qui serviront à la préparation de la version complète du Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019, qui sera présentée pour examen par les organes directeurs pendant le premier semestre de 2017.

Table des matières

Pages

Introduction *6*
Portée du document *7*
Indications que le Comité du Programme et le Conseil sont invités à donner *7*
I. CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ 8
A. Vision de la FAO et objectifs mondiaux 8
B. Évolution du contexte mondial et principaux défis à relever dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture 9
B.1 Contexte mondial du développement et son importance pour l'alimentation et l'agriculture *9*
B.2 Tendances mondiales et régionales *13*
B.3 Grands défis mondiaux *21*
C. Attributs et fonctions essentielles de la FAO 30
Attributs fondamentaux de la FAO *30*
Les fonctions essentielles - moyens d'action de la FAO *30*
D. Objectifs stratégiques 32
Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition *34*
Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches *36*
Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale *38*
Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces ... *40*
Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise *42*
Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques *44*
Statistiques *44*
Thèmes transversaux *45*
II. ÉBAUCHE DU PLAN À MOYEN TERME 2018-2021 48
A. Cadre de résultats de la FAO – composantes principales 48
B. Cadre de résultats et programmes associés aux objectifs stratégiques, proposés pour 2018-2021 ... 52
B.1 Le cadre de résultats relatif aux objectifs stratégiques *52*
B.2 Objectif 6 et thèmes transversaux *57*
B.3 Programmes relatifs aux objectifs stratégiques pour 2018-2021 ..... *62*
Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition *62*
Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches *69*
Objectif stratégique 3: Réduction de la pauvreté rurale *74*
Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces ... *80*
Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise *86*
Annexe 1: Cadre de résultats des objectifs stratégiques pour 2018-2021 ..... *92*

Annexe Web 1: Major global trends and challenges .....
Annexe Web 2: Regional trends .....

Introduction

1. On trouvera dans le présent document le projet de Cadre stratégique révisé de la FAO, ainsi qu'une ébauche de son plan à moyen terme 2018-2021, qui sont élaborés compte tenu des faits nouveaux majeurs à l'échelle mondiale, des tendances régionales et mondiales et des grands défis à relever dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

2. Tel qu'il est demandé dans les textes fondamentaux[1], depuis 2010 tous les travaux de la FAO sont guidés par:

- un *Cadre stratégique* préparé pour une période de 10 à 15 ans, et révisé tous les quatre ans, et comportant, entre autres, une analyse des défis auxquels doivent faire face l'alimentation, l'agriculture et le développement rural et les populations qui en sont tributaires, y compris les consommateurs; une vision stratégique, les objectifs des Membres dans les domaines relevant de la compétence de la FAO, ainsi que les objectifs stratégiques que doivent réaliser les Membres et la communauté internationale avec le soutien de la FAO, y compris les objectifs et les indicateurs de réalisation; et
- un Plan à moyen terme couvrant une période de quatre ans, y compris un cadre de résultats comprenant des résultantes assorties d'indicateurs et de cibles qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques.

3. L'examen quadriennal du Cadre stratégique de la FAO et l'élaboration d'un nouveau Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021 se feront en 2016-2017 dans le cadre d'un processus de réflexion stratégique consultatif partant de la vision et des objectifs, qui n'ont pas été modifiés à cette occasion.[2] Une série d'analyses a été utilisée pour déterminer:

a) les principaux faits nouveaux à l'échelle mondiale ayant une incidence sur l'environnement dans lequel opère la FAO;

b) les tendances mondiales envisagées qui encadrent le développement agricole à moyen terme;

c) les tendances sectorielles et régionales qui ressortent des examens stratégiques régionaux, et les débats et recommandations qui résultent des conférences régionales et des comités techniques de la FAO;

d) les principaux défis découlant de ces faits nouveaux et tendances, auxquels pourraient avoir à faire face les pays et les acteurs du développement, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, dans les années à venir;

e) les incidences de ces défis sur les objectifs stratégiques, résultantes et produits dans le contexte des attributs fondamentaux et des fonctions essentielles approuvées de la FAO.

4. En 2015 et 2016, les organes directeurs de la FAO ont indiqué avec force et constance qu'ils étaient favorables à la continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation afin que les actions envisagées dans le Cadre stratégique puissent déployer tous leurs effets. Dans le même temps, plusieurs faits nouveaux majeurs à l'échelle mondiale ont eu lieu en 2015-2016 et élargissent le contexte dans lequel la FAO devra fonctionner et s'adapter dans un proche avenir: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, le Programme d'Action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur le changement climatique; la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2); le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Sommet humanitaire mondial, le Sommet des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants; la Conférence HABITAT III et le nouveau Programme de développement urbain; le quatorzième Congrès forestier mondial et l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port.

---

[1] Textes fondamentaux, section II.F (CR 10/2009).

[2] Notamment en concertation avec un groupe d'experts extérieurs: Alain De Janvry, Ismahane Elouafi, Shenggen Fan, Gustavo Gordillo, Marion Guillou, Mulu Ketsela et Martin Piñeiro.

5. En juin 2015, le Conseil s'est réjoui de l'alignement du Cadre stratégique de la FAO sur les ODD et a noté qu'il serait possible de renforcer encore la cohérence lors de la révision du Cadre stratégique et de l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021.

Portée du document

6. Le document est structuré en deux parties:

a) le projet de Cadre stratégique révisé, qui résume les objectifs stratégiques et les thèmes transversaux mis à jour en tenant compte des principaux faits nouveaux, tendances et défis à l'échelle mondiale et des attributs et fonctions essentielles de l'Organisation *(partie I);*

b) l'ébauche de plan à moyen terme 2018-2021, y compris les programmes à l'appui des objectifs stratégiques et le cadre de résultats assortis de résultantes, d'indicateurs et de produits (*partie II*).

Indications que le Comité du Programme et le Conseil sont invités à donner

7. Le Comité du Programme et le Conseil sont invités à:

a) à examiner et à approuver les objectifs stratégiques et les résultantes figurant dans le Cadre stratégique révisé présenté dans la *partie I.D* du document;

b) à faire part de toute observation et à donner toute indication au sujet des programmes relatifs aux objectifs stratégiques et au cadre de résultats figurant dans l'ébauche du Plan à moyen terme 2018-2021, présenté dans la *partie II.B* et *l'annexe 1* du document, qui serviront à la préparation de la version complète du Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019, qui sera présentée pour examen par les organes directeurs pendant le premier semestre de 2017.

I. CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ

A. Vision de la FAO et objectifs mondiaux

8. La vision et les objectifs mondiaux de la FAO ont été approuvés par les organes directeurs en 2013 dans le cadre du Cadre stratégique en vigueur, et n'ont pas été modifiés au cours de la présente révision. La vision de la FAO est celle d' *« un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel la sécurité alimentaire et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental »*.

9. Les trois objectifs mondiaux des États Membres sont:

1) éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et à bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;

2) éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;

3) gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

10. La FAO doit organiser son travail de sorte à aider ses États Membres à atteindre ces objectifs individuellement au niveau national et collectivement aux niveaux régional et mondial en tenant compte des défis auxquels doit faire face le secteur de l'agriculture et de l'alimentation.

B. Évolution du contexte mondial et principaux défis à relever dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture

11. Cette partie résume les évolutions majeures qui définissent le contexte international dans lequel la FAO opérera et aidera les pays dans un proche avenir, présente les tendances mondiales et régionales qui se dessinent et met en évidence les principaux défis qui découlent de ces évolutions et tendances.

B.1 Contexte mondial du développement et son importance pour l'alimentation et l'agriculture

12. Les tendances générales et les questions préoccupantes au niveau mondial ont poussé la communauté mondiale à agir en adoptant une série d'initiatives et d'accords en 2015-2016 visant à redéfinir les priorités mondiales en matière de développement. Ces évolutions définissent le contexte mondial dans lequel la FAO opérera à l'avenir, dans le cadre général du *Programme de développement durable à l'horizon 2030* et des *Objectifs de développement durable*, qui incluent les engagements et les objectifs politiques du *Programme d'Action d'Addis-Abeba*, de l'*Accord de Paris sur le changement climatique*, du *Sommet humanitaire mondial* et du *Programme d'action pour l'humanité* du Secrétaire général. D'autres événements importants ont eu lieu dans les domaines de compétence de la FAO, notamment la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, le Sommet de l'ONU pour les réfugiés et les migrants, la conférence Habitat III, qui met l'accent sur l'urbanisation, le quatorzième Congrès forestier mondial et la déclaration ministérielle du Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi que l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, qui est un élément clé dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ces événements récents et leurs incidences sur les activités de la FAO sont présentés succinctement ci-après:

Le Programme 2030 pour le développement durable

13. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030[3], qui est entré en vigueur le 1er janvier 2016, est un engagement historique en matière de lutte contre la pauvreté et la faim, de promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et de réponse au changement climatique; il s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD) interconnectés, eu égard au fait qu'il n'est pas possible de s'attaquer séparément aux problèmes liés à l'alimentation, aux moyens d'existence et à la gestion des ressources naturelles.

14. De façon à garantir la responsabilité mutuelle des parties prenantes, le Programme 2030 prévoit un élargissement majeur du cadre d'information et de suivi, assorti d'un processus de suivi et d'examen mené par les pays dont l'aboutissement est le Forum politique de haut niveau. En mars 2016, la Commission de statistique de l'ONU est convenue d'un cadre global de 230 indicateurs relatifs aux ODD, qui pourra servir de point de départ. Chaque indicateur mondial dépendra d'une «organisation garante» qui devra: i) contribuer au renforcement des capacités statistiques, ii) recueillir des données auprès de sources nationales, iii) fournir le canevas descriptif du rapport annuel sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD devant être élaboré par le Secrétariat de l'ONU, et iv) travailler à de nouvelles améliorations méthodologiques. Les organisations garantes assureront la coordination avec d'autres organismes et parties prenantes désireux de contribuer à l'élaboration des indicateurs. Ainsi, il a été demandé à la FAO d'être la garante de 21 indicateurs, et de contribuer à quatre d'entre eux.

15. On s'attend à ce que les partenariats, en particulier ceux avec le secteur public, jouent un rôle plus important au titre du Programme à l'horizon 2030, permettant l'action coordonnée de multiples parties prenantes à l'heure de gérer la nature intégrée, indivisible et interconnectée des ODD. Des partenariats devraient être déterminants pour faciliter l'accès des pays à des moyens de mise en œuvre, y compris des financements et des investissements, l'accès aux marchés et aux technologies, le renforcement des capacités et l'appui à l'élaboration de politiques. Les institutions des Nations Unies seront amenées à jouer un rôle privilégié: fournir des règles et des normes convenues au niveau intergouvernemental et faciliter leur respect, assurer le suivi des engagements pris et des résultats obtenus et favoriser le développement institutionnel en qualité de facilitateurs neutres et fiables.

[3] Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Résolution A/RES/70/1 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies)

Le programme d'action d'Addis-Abeba

16. Le Programme d'action d'Addis-Abeba[4] s'appuie sur les deux précédentes conférences internationales sur le financement du développement. Il aborde toutes les sources de financement et couvre la coopération sur plusieurs questions, notamment la technologie, la science, l'innovation, le commerce et le renforcement des capacités. La mobilisation de ressources au niveau national est un élément central du programme d'action, mais les engagements à l'égard de l'aide publique au développement ont été réaffirmés, en particulier en faveur des pays les moins avancés, notamment les promesses de contributions destinées à intensifier la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, le document final souligne qu'il est important que les investissements privés soient compatibles avec les principes du développement durable et encadrés par des politiques publiques et des réglementations offrant un juste degré d'incitation. La mise en place d'un nouveau mécanisme facilitant le financement de nouvelles technologies à l'intention des pays en développement a également été décidée.

Accord de Paris sur le changement climatique

17. En décembre 2015, l'Accord de Paris[5] sur l'action climatique de l'après 2020, qui est appelé à faire date, a été adopté par la Conférence des parties à sa vingt et unième session (COP21). Plus de 90 pour cent des pays ayant présenté des contributions prévues déterminées au niveau national à l'attention des négociations de la COP21 considéraient l'agriculture comme l'un des secteurs à prendre en compte pour s'adapter aux effets du changement climatique ou en atténuer les effets. Avec la signature de l'Accord de Paris à New York en avril 2016, ces contributions sont devenues contraignantes, et l'accord entrera en vigueur le 4 novembre 2016.

18. Les systèmes alimentaires et agricoles jouent un rôle important dans les efforts d'adaptation et d'atténuation qui sera déterminant pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux, en particulier dans les pays en développement où la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale est considérable. Il faut donc soutenir les acteurs de la chaîne de valeur alimentaire si l'on veut surmonter les obstacles qui freinent l'adoption de pratiques améliorées au sein de ces systèmes. La vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP22) à la CCCC, qui se tiendra en novembre 2016, se penchera principalement sur l'Afrique, où l'agriculture et les activités connexes ont un grand poids dans l'économie de la plupart des pays.

19. Les forêts joueront également un rôle important dans la mise en œuvre de cet accord capital, ainsi que dans l'atténuation du changement climatique et les efforts d'adaptation. Le principal mécanisme d'atténuation porte sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. Cependant, l'accord reconnaît aussi le potentiel des forêts en matière d'adaptation, y compris les approches mixtes et l'importance des avantages non liés au carbone. La majorité des contributions fixées déterminées au niveau national présentent des mesures d'atténuation et d'adaptation axées sur les forêts et l'utilisation des terres.

20. La COP21 a accordé une place importante aux services rendus par les océans, les eaux continentales et les écosystèmes aquatiques en matière de régulation du climat et de piégeage du carbone, et a souligné l'urgence qu'il y a à inverser les tendances actuelles, à restaurer les écosystèmes aquatiques et à rétablir leur capacité productive. Le rôle des océans dans le changement climatique a été reconnu pour la première fois et présenté dans le préambule de l'Accord de Paris.

21. Le changement climatique constitue une menace croissante pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et les travaux de la FAO dans ce domaine seront guidés par une stratégie et un plan d'action[6] qui les intégreront dans tous les objectifs stratégiques.

---

[4] Programme d'action d'Addis-Abeba, troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

[5] L'Accord de Paris (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques: Adoption de l'Accord de Paris, FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1).

[6] PC 120/2.

Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe et Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

22. La troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai en mars 2015, a adopté le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Il tire parti de l'expérience du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) et reconnaît que la réduction des risques de catastrophe est un élément important du développement durable. Le champ d'application du cadre est étendu aux risques de catastrophe, dans toutes leurs dimensions (intensité et durée), et inclut les aléas naturels et ceux liés à l'activité humaine, ainsi que les risques et aléas environnementaux, technologiques et biologiques.

23. Parmi les innovations importantes du Cadre de Sendai, il faut noter la transition vers une approche plus vaste de gestion des risques multiples, qui inclut les risques et les catastrophes transfrontières, technologiques et biologiques et souligne la nécessité d'un engagement multisectoriel pour planifier et exécuter les mesures de réduction des risques de catastrophe, et qui reconnaît combien il est important de disposer de systèmes sanitaires performants. Le Cadre invite à recourir plus systématiquement à la science et à la technologie aux fins de la prise de décision politique et articule clairement le rôle de la gouvernance des risques de catastrophe, tout en insistant fortement sur l'exigence de « reconstruire en mieux » pendant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Entre autres éléments novateurs spécifiques, le Cadre préconise de renforcer la cohérence entre les politiques de développement et les politiques de réduction des risques dans les secteurs les plus vulnérables, notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire et souligne le rôle des mécanismes de protection sociale dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La nécessité de protéger les moyens d'existence agricoles et les moyens de production, notamment le bétail, les bêtes de somme, les outils et les semences est spécifiquement mentionnée.

24. En adoptant le Cadre, les pays se sont engagés à redoubler d'efforts pour renforcer la réduction des risques de catastrophe et réduire les pertes en termes de vies humaines, de biens et de moyens d'existence causées par les catastrophes. L'approbation de ce nouveau cadre est une étape importante dans la formulation du programme de résilience à l'échelle mondiale. La structure du programme actuel de la FAO en matière de résilience est étroitement liée aux quatre domaines prioritaires du Cadre de Sendai.

Sommet humanitaire mondial et Programme d'action du Secrétaire général pour l'humanité

25. Lors du premier Sommet humanitaire mondial, qui s'est tenu à Istanbul en mai 2016, un engagement (Commitment to Action) a été signé par plusieurs institutions et programmes des Nations Unies et approuvé par la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cet engagement a pour objet de combler l'écart entre l'aide humanitaire et l'aide au développement et de réduire le coût humain des catastrophes et des crises prolongées en aidant les personnes, les communautés et les pays à risque ou frappés par une crise à renforcer leur résilience. C'est reconnaître qu'il ne suffit pas de répondre aux besoins humanitaires et que les interventions de ce type ne peuvent plus être dissociées des efforts visant le développement durable, qui s'attaquent aux causes profondes des besoins à caractère prolongé et récurrent. Il a été décidé d'adopter une nouvelle méthode de travail qui réponde aux besoins en réduisant les risques et les vulnérabilités des populations dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui promet de ne laisser personne de côté. Cette approche est au cœur de l'objectif stratégique de la FAO sur la résilience.

Deuxième Conférence internationale sur la nutrition et Décennie d'action en faveur de la nutrition

26. En adoptant la Déclaration de Rome sur la nutrition[7] et le Cadre d'action[8] à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, les dirigeants des pays de la planète se sont de nouveau engagés à définir et à mettre en œuvre des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires afin de garantir à tous un régime alimentaire nutritif. Les participants à la Conférence ont confirmé l'importance du poisson et des produits de la mer pour de nombreuses communautés côtières dont la nutrition et la santé dépendent des protéines et des

[7] http://www.fao.org/3/a-ml542f.pdf.
[8] http://www.fao.org/3/a-mm215f.pdf.

micronutriments essentiels qu'ils procurent (en particulier pour les femmes en âge de procréer et les jeunes enfants), et ont souligné que la pêche et l'aquaculture étaient un moyen idéal de progresser vers des régimes alimentaires sains.

27. La Déclaration de Rome sur la nutrition prend acte des problèmes multiples que pose la malnutrition dans la perspective d'un développement inclusif et durable, et en matière de santé. Elle présente une vision commune pour une action mondiale visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition. Le Cadre d'action énonce un ensemble d'options et de stratégies, sous la forme de 60 mesures recommandées, qui indiquent la marche à suivre pour concrétiser les engagements inscrits dans la Déclaration de Rome sur la nutrition.

28. Le 1er avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé que la période allant de 2016 à 2025 serait une Décennie d'action en faveur de la nutrition. La résolution relative à la Décennie d'action en faveur de la nutrition reconnaît qu'il est nécessaire d'en finir avec la faim et de prévenir toutes les formes de malnutrition de par le monde en fournissant un cadre qui permettra à un grand nombre d'acteurs de travailler ensemble pour faire face à ces problèmes et à d'autres questions urgentes liées à la nutrition. La FAO et l'OMS[9] mèneront la mise en œuvre de la Décennie d'action en faveur de la nutrition, en collaboration avec les organisations des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

Sommet des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants et autres faits nouveaux en matière de migration dans le monde

29. Plusieurs initiatives mondiales ont été lancées récemment dans le but d'examiner les schémas migratoires actuels. La résolution 69/229 « Migrations internationales et développement » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2014 souligne l'importante contribution des migrants au développement de leur pays d'origine et des pays de transit et de destination. Les migrations et la mobilité sont explicitement mentionnées dans le Programme à l'horizon 2030, qui fixe plusieurs cibles intéressant les migrations, disséminées dans les objectifs de développement durable. Le rapport du Secrétaire général « Sûreté et dignité »: gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, présenté à l'Assemblée générale en mai 2016, invite les chefs d'État à se pencher sur les raisons pour lesquelles les gens quittent leur foyer et à reconnaître et renforcer les contributions des réfugiés et des migrants au développement durable.

30. Le Sommet des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants s'est tenu en septembre 2016. En adoptant la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, les États membres ont pris des engagements audacieux, notamment: analyser et traiter les facteurs qui conduisent ou contribuent aux déplacements massifs, notamment en prenant des mesures pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et renforcer les contributions positives faites par les migrants au développement économique et social. La déclaration de New York contient également des plans concrets sur la façon de concrétiser ces engagements, notamment en entamant des négociations menant à une conférence internationale et à l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018 et en s'efforçant de promouvoir un partage plus équitable de la charge et des responsabilités que représentent l'accueil des réfugiés dans le monde et l'aide dont ils ont besoin en adoptant un pacte mondial en faveur des réfugiés. L'accroissement des investissements dans l'agriculture durable et le développement rural fait partie intégrante de la solution au problème des migrations. La FAO contribuera à la définition d'une approche globale face aux migrations et aux déplacements.

Habitat III - Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

31. Le processus d'urbanisation et les transformations démographiques qu'il entraîne ont des répercussions sans précédent sur la situation de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes (notamment la dénutrition, les carences en nutriments et l'obésité), qui sont de plus en plus courantes dans les zones urbaines. L'insécurité alimentaire, la malnutrition et la faim dans les zones urbaines reçoivent une attention croissante et il importe de les considérer, au niveau international, national, infranational et local, comme des éléments clés du développement durable.

[9] Organisation mondiale de la Santé.

32. Respectant le cycle bidécennal (1976, 1996 et 2016), l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la Conférence Habitat III fin octobre 2016, afin de redynamiser l'engagement de la communauté internationale à l'égard de l'urbanisation durable et de mettre l'accent sur l'exécution d'un nouveau programme de développement urbain, qui capitalise sur le Programme Habitat adopté à Istanbul en 1996. La FAO peut y contribuer de différentes façons: i) intégration de l'alimentation dans la nouvelle stratégie mondiale visant l'urbanisation; ii) promotion des chaînes alimentaires durables; iii) renforcement des partenariats et de la participation des parties prenantes; iv) renforcement des possibilités que l'urbanisation offre au développement rural et v) inclusion des petits exploitants agricoles dans les systèmes alimentaires urbains.

Évolutions mondiales ayant une incidence sur certains secteurs

33. *Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port* L'Accord de 2009 sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) est entré en vigueur en 2016 et joue un rôle essentiel dans la lutte menée par la communauté internationale contre le fléau que représente cette pêche. L'Accord, qui prévoit des obligations contraignantes, définit des normes relatives à l'inspection des navires étrangers qui demandent à entrer dans un port. En particulier, les mesures mises en place permettent aux pays de bloquer les navires qu'ils soupçonnent de se livrer à la pêche illicite, évitant ainsi que des prises illégales ne pénètrent sur les marchés locaux et internationaux. Le Comité des pêches de FAO a recensé les besoins de renforcement des capacités des pays en développement aux fins d'une mise en application effective de l'Accord. Des instruments tels que l'Accord jouent un rôle déterminant dans la réalisation de certaines cibles de l'ODD 14, qui a été fixé selon un calendrier plus serré (2020) que le reste du Programme 2030.

34. *Congrès forestier mondial* Le principal résultat du quatorzième Congrès forestier mondial, tenu à Durban (Afrique du Sud) en septembre 2015, est la Déclaration de Durban, qui présente une vision nouvelle des forêts et de l'exploitation forestière à l'horizon 2050 et au-delà. La vision met en évidence la contribution de ce secteur au Programme de développement durable à l'horizon 2030, relie les interventions forestières aux actions en faveur de la sécurité alimentaire et les intègre à d'autres formes d'utilisation des terres et aux efforts de lutte contre le changement climatique. En raison de son caractère global et avant-gardiste, elle pourrait aussi contribuer dans une large mesure à orienter le programme forestier international.

35. *Résolution issue de la onzième session du Forum des Nations unies sur les forêts.* À sa onzième session, tenue en 2015, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) a approuvé une déclaration ministérielle intitulée *Les forêts que nous voulons: l'après-2015* ainsi qu'un projet de résolution concernant l'Arrangement international sur les forêts pour l'après 2015. Ce projet de résolution, approuvé ensuite par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dixième session, préconisait de prolonger l'Arrangement international sur les forêts jusqu'en 2030 et de renforcer ses activités à l'appui de la gestion durable des forêts du monde. En outre, il appelait à consolider le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) au service du FNUF et de déployer des efforts conjoints en vue de mettre en œuvre une action durable dans le domaine des forêts et d'accroître leur contribution à la concrétisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

B.2 Tendances mondiales et régionales

36. La FAO a élaboré un document de travail sur les grandes tendances mondiales dans l'alimentation et l'agriculture *(Annexe web 1)*, qui analyse les principaux défis auxquels le monde fait face et devrait faire face à moyen et long terme dans les domaines essentiels pour la vision et le mandat de la FAO. En outre, chaque bureau régional de la FAO a recensé les tendances qui sont de nature régionale et qui devraient avoir une incidence sur les activités de la FAO au niveau régional *(Annexe web 2)*. Les tendances et évolutions qui devraient avoir une incidence sur les domaines d'activité dans l'agriculture, les produits, les pêches, les forêts et les systèmes alimentaires ont été

examinées dans chacun des comités techniques de l'Organisation en 2016[10]. Sur la base de ces examens, une synthèse des grandes tendances mondiales et régionales est présentée ci-dessous.

1) L'augmentation de la population, de l'urbanisation et des revenus à l'échelon régional et mondial fera évoluer la structure et le niveau de la demande de produits alimentaires

37. De nombreuses études ont montré que l'accroissement de la population mondiale et régionale est le facteur qui influence le plus l'évolution des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Les perspectives à moyen terme élaborées conjointement en 2016 par l'OCDE et la FAO[11] prévoient que l'accroissement de la population et la hausse des revenus seront les deux principaux moteurs de la demande alimentaire mondiale pour l'alimentation et auront une incidence sur les tendances concernant l'utilisation des ressources naturelles, la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Si les taux d'accroissement de la population baissent progressivement, le nombre d'habitants de la planète n'a cessé d'augmenter d'une année sur l'autre jusqu'à une période récente. La population mondiale devrait s'élever à 9,73 milliards de personnes en 2050 et atteindre 11,2 milliards en 2100. Plus de la moitié de cette augmentation est concentrée dans l'Afrique subsaharienne et le reste essentiellement en Asie.

38. Il existe des disparités dans les régions, et entre elles, qui montrent que l'accroissement aura lieu principalement en Afrique et en Asie. Dans les régions, l'évolution des taux d'augmentation de la population démographique est remarquable puisque des taux de plus de 2,5 pour cent par an devraient continuer d'être enregistrés jusqu'en 2050 dans plusieurs pays africains. La population totale de ces pays s'élevait à 320 millions en 2015 et devrait doubler une première fois d'ici 2050 et une deuxième fois d'ici 2100, pour atteindre 1,8 milliard d'individus. Ces taux d'accroissement de la population compromettront gravement les perspectives globales de développement de ces pays.

39. Certaines tendances générales observées dans les zones rurales laissent présager une augmentation constante des taux d'urbanisation, un vieillissement de la population rurale et une féminisation du secteur agricole du fait de la réduction du nombre d'hommes adultes travaillant dans ces zones. Au total, 2,4 milliards de personnes devraient migrer vers les zones urbaines d'ici à 2050. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale est urbaine (54 pour cent) et en 2050, plus de deux tiers de la population mondiale vivront dans des zones urbaines. Le phénomène d'urbanisation devrait se produire en majeure partie dans les pays à faible revenu et avoir une incidence directe sur les modes de consommation alimentaire, la nutrition, les filières de distribution de produits alimentaires et la production d'aliments. Dans les décennies à venir, la planète ne sera pas seulement plus peuplée et urbaine, elle sera également plus âgée sur le plan démographique, au moins en moyenne. Des taux élevés d'urbanisation entraîneront une évolution rapide des systèmes alimentaires.

40. La plupart des projections mondiales indiquent une augmentation de la croissance réelle par habitant dans les prochaines décennies ainsi qu'une hausse des revenus plus rapide dans les pays à revenu faible ou intermédiaire que dans les pays à revenu élevé. L'une des principales conséquences de l'augmentation des revenus et de l'urbanisation est l'évolution des modes d'alimentation, qui sont déterminés par différents systèmes de production et ont des conséquences différentes en termes d'émissions et d'impact sur les ressources. La croissance de la population étant concentrée dans les pays à faible revenu, on peut s'attendre à des augmentations importantes de la demande pour des plantes vivrières de base telles que les racines, les tubercules, les plantains, etc. L'urbanisation et la hausse des revenus modifieront le comportement des consommateurs, qui privilégieront les aliments transformés et riches en énergie (céréales, produits laitiers et viande) au détriment des aliments riches en calories. Dans les pays actuellement à faible revenu, cette évolution devrait entraîner une augmentation considérable de la demande de céréales, de lait et de produits carnés, tandis que dans les pays à revenu élevé, la demande de fruits et légumes sera supérieure à la demande d'autres produits alimentaires.

[10] Cent dix-neuvième session du Comité du Programme (16-20 mai 2016); trente-deuxième session du Comité des pêches (11-15 juillet 2016); vingt-troisième session du Comité des forêts (18-22 juillet 2016); soixante et onzième session du Comité des produits (4-6 octobre 2016); vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture (26-30 septembre 2016).

[11] Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025.

2) Malgré l'augmentation des revenus par habitant, on devrait assister à un ralentissement de la réduction de la pauvreté et donc à des inégalités persistantes et à de sombres perspectives en matière de nutrition

41. Les perspectives économiques mondiales indiquent que le bien-être économique devrait globalement augmenter au fil du temps, mais que les taux de croissance économique continueront de varier entre les régions. Ainsi, l'Orient, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne sont les régions qui connaîtront la plus croissance la plus rapide (4 pour cent par an) tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes n'enregistreront qu'une croissance de 2 pour cent. De tels taux de croissance devraient creuser l'écart entre l'Asie de l'Est (qui est déjà la région à faible revenu la plus riche) et d'autres régions. La réduction de la pauvreté sera plus lente que ce que les taux élevés de croissance économique pourraient laisser espérer. En outre, il existe de fortes inégalités dans les pays, et entre eux, ainsi que des différences régionales.

42. L'augmentation des revenus par habitant devrait permettre d'améliorer les résultats nutritionnels, mais les perspectives sont peu prometteuses. Malgré les progrès importants réalisés au cours des vingt dernières années, 795 millions de personnes souffrent toujours de faim chronique, 161 millions d'enfants de moins de cinq ans sont encore atteints de malnutrition chronique et plus de deux milliards de personnes connaissent des carences en micronutriments. De même, l'évolution des régimes alimentaires et l'adoption de modes de vie plus sédentaires sont responsables de deux problèmes de grande ampleur: l'excès pondéral, qui touche 1,9 milliard de personnes dans le monde entier, et l'obésité, qui affecte 600 millions de personnes. Ces deux problèmes augmentent le risque de maladies non transmissibles liées à l'alimentation. Si les tendances actuelles persistent, qui sont aggravées dans les pays à revenu intermédiaire, près de 11 pour cent des enfants de moins de cinq ans pourraient être obèses d'ici 2025.

3) Évolution de la nature et l'intensité de la concurrence pour les ressources naturelles

43. Les tendances à l'horizon 2050 laissent entrevoir une pénurie de plus en plus marquée de terres agricoles, d'eau, de forêts, de pêches de capture marines et de biodiversité. La concurrence autour des ressources naturelles pour les produits alimentaires et non alimentaires n'est pas un phénomène nouveau, mais la nature et l'intensité de cette concurrence ont beaucoup changé au cours des dix dernières années, et cette tendance devrait perdurer. Cette concurrence est due à de nombreuses causes: l'intensification accélérée des activités humaines, l'augmentation des pressions sur les terres, l'eau, la biodiversité, l'énergie et les éléments nutritifs dans les prochaines décennies en raison de l'expansion urbaine, les infrastructures, l'industrie, l'exploitation minière, la production alimentaire, y compris l'aquaculture terrestre, la bioénergie, les matières premières non alimentaires, et les produits ligneux et tertiaires. La consommation de céréales et de graines oléagineuses pour la production de biocarburants a augmenté, tout comme l'utilisation de la biomasse comme substitut aux produits pétrochimiques, dans le contexte d'un intérêt croissant pour la bioéconomie, qui s'appuie sur la production de ressources biologiques renouvelables et leur transformation en produits alimentaires, en aliments pour animaux, en produits écologiques et en bioénergie, dans le monde entier.

44. La concurrence pour les ressources naturelles accentue la pression sur celles-ci et les écosystèmes, entraîne une dégradation et un abandon des terres et menace les ressources qui sont fragiles et ne sont pas encore dégradées. Il est fort probable que les ressources naturelles continueront de faire l'objet d'une demande accrue, compte tenu des tendances démographiques et économiques susmentionnées, notamment l'évolution des modes de consommation et la production de bioénergie. L'accès aux ressources naturelles peut devenir également plus difficile et des inégalités entre hommes et femmes peuvent apparaître.

45. On note également que l'utilisation d'eau pour l'agriculture ralentit car les systèmes d'irrigation et les techniques agronomiques s'améliorent et accroissent la productivité des terres irriguées et la productivité de l'eau. Mais la transformation rapide des zones rurales en milieux urbains concentre encore plus la structure de la demande. Puisque l'agriculture continuera d'être le principal utilisateur d'eau, l'amélioration de son utilisation dans l'agriculture irriguée aura une incidence directe sur la demande d'eau au niveau local et régional. Des allocations d'eau brute agricole au profit d'autres usages d'utilité publique (approvisionnement municipal, prescriptions environnementales et

hydroélectricité) sont déjà en cours, mais il est encore possible de les optimiser sur le plan économique et environnemental. Les utilisations non concurrentes de l'eau, comme l'utilisation dans l'agriculture d'eaux usées traitées provenant du secteur urbain, deviendront plus importantes.

4) Augmentation de la variabilité du climat et vulnérabilité accrue face aux phénomènes météorologiques extrêmes

46. Les incidences du changement climatique – processus de changement environnemental à évolution lente, variabilité croissante du climat et vulnérabilité accrue aux événements climatiques extrêmes – devraient progressivement s'intensifier. Depuis trente ans, les catastrophes naturelles ont tendance à se produire plus souvent dans le monde entier et à causer de graves dommages sur le plan économique. C'est notamment le cas d'événements climatiques tels que les sécheresses, les phénomènes hydrologiques (inondations) et les phénomènes météorologiques (tempêtes). La recrudescence des phénomènes météorologiques est un problème important pour le secteur de l'agriculture, qui dépend beaucoup du climat. L'intensité de ces catastrophes est également en augmentation et peut continuer de croître en raison du changement climatique. Dans certaines régions, le changement climatique entraînera des précipitations plus intenses, des inondations plus nombreuses et des périodes sèches plus longues entre les épisodes de pluie, débouchant sur d'autres épisodes de sécheresse. Le phénomène El Niño de 2015-2016 a été l'un des plus violents observés au cours des 50 dernières années et ses répercussions ont été ressenties dans le monde entier. Les sécheresses devraient s'intensifier, notamment dans les régions subtropicales et les régions de basse et moyenne latitude.

47. Les catastrophes naturelles constituent une menace pour le développement durable et freinent toute possibilité d'éliminer la faim et la pauvreté et d'améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire. Les catastrophes liées à la géologie, au climat et à la météorologie continuent d'avoir des incidences négatives sur les vies et les moyens d'existence des hommes et des femmes vivant sur la planète. En particulier, les catastrophes naturelles plongent les personnes vulnérables dans un cycle vicieux de pauvreté parce que leurs capacités de résistance et d'adaptation sont moins fortes. Les petits États insulaires en développement (PEID) font face à de nombreux obstacles communs qui entravent leur développement durable: bases de ressources réduites; dépendances à l'égard de l'instabilité des marchés; importations alimentaires élevées; coûts importants de l'énergie, des transports et des communications; fragilité des milieux naturels, etc. Ces contraintes impliquent une plus grande vulnérabilité aux chocs et un développement limité du secteur de l'agriculture, des pêches et des forêts à vocation commerciale. L'impact différencié des catastrophes sur les hommes et les femmes est dû principalement aux inégalités qui existent entre les sexes.

48. Les sous-secteurs de l'agriculture peuvent être touchés de façon différente par les catastrophes naturelles. Les cultures ont tendance à être plus vulnérables aux inondations et aux tempêtes, le bétail est massivement touché par les sécheresses, le sous-secteur de la pêche est le plus vulnérable aux tsunamis et aux tempêtes telles que les ouragans et les cyclones, tandis les inondations et les tempêtes (à l'exclusion des feux de forêt) ont les plus fortes répercussions économiques sur les forêts.

49. Les phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique devraient entraîner un besoin d'aide humanitaire encore plus profond, en particulier parce qu'ils aggravent les risques de conflit et contraignent les populations à se déplacer. Si le changement climatique n'est pas en lui-même nécessairement associé à la violence, l'intersection entre la vulnérabilité au changement climatique et une fragilité institutionnelle et socioéconomiques plus marquée peut augmenter les risques de conflit. Cette nouvelle tendance, qui a été dénommée le « lien entre le climat et les conflits », est caractérisée par l'intersection entre deux facteurs clés: la faiblesse des institutions et la fragilité sociale préexistante, ainsi que la vulnérabilité au changement climatique[12]. Les pays les plus vulnérables au changement climatique sont souvent les plus pauvres ou les plus fragiles, et des gouvernements qui ne sont pas armés pour gérer les effets du changement climatique peuvent aggraver le risque de conflit. Notant que l'agriculture consomme environ 70 pour cent de l'eau utilisée dans le monde, l'accès à l'eau devrait donc, dans le contexte du changement climatique, être un droit de plus

[12] Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies - OCHA. 2016. *Understanding the climate-conflict nexus from a humanitarian perspective: a new quantitative approach.*

en plus précieux et contesté et donc un risque de conflit dans des environnements caractérisés par la faiblesse des institutions.

5) Augmentation de la demande pour l'alimentation humaine et animale et les biocarburants et nécessité de doper la production des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches

50. Dans les décennies à venir, la demande mondiale croissante pour l'alimentation humaine et animale et les biocarburants ne pourra être satisfaite que par une augmentation significative de la production dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches. Les toutes dernières projections concernant la production agricole brute indiquent une augmentation de 50 pour cent entre 2012 et 2050[13]. Historiquement, l'augmentation de la production a été encore plus dynamique en raison principalement de l'amélioration des rendements, de l'accroissement des superficies agricoles et de la hausse de la production de viande et de lait. La contribution des pêches de capture marine à l'alimentation humaine et animale s'est stabilisée au cours des dix dernières années, mais la production de poisson continue d'augmenter grâce, en grande partie, à l'aquaculture et cette tendance devrait se poursuivre.

51. L'augmentation des rendements moyens des principales cultures à l'échelle mondiale a fléchi par rapport aux taux historiques et a dépassé légèrement 1 pour cent par an au cours des dix dernières années. Les rendements varient aussi selon la région et des écarts importants existent entre les rendements des exploitations agricoles et les ceux qui pourraient être obtenus d'un point de vue technique. Ces écarts s'expliquent par l'utilisation insuffisante d'intrants et de technologies plus productives, qui est souvent liée au manque d'intégration dans les marchés. Les niveaux de recherche et développement sont également faibles au point que les taux d'intensité de recherche agricole[14] enregistrés dans la plupart des pays restent encore inférieurs[15] aux seuils recommandés. Les pratiques culturales qui s'appuient sur des approches écosystémiques qui permettent de réduire la charge de travail et qui tiennent compte de l'égalité hommes-femmes, ainsi que les nouvelles tendances en matière d'innovations scientifiques et techniques pour améliorer la productivité agricole, telles que les cultures biotechnologiques, peuvent apporter des contributions importantes à l'intensification durable.

6) Persistance de la volatilité des prix alimentaires et besoin croissant d'investissements pour vaincre la faim et l'extrême pauvreté

52. Différentes publications sur les perspectives soulignent que de nombreux pays, riches et pauvres, ne se sont jamais entièrement remis de la grande récession de 2007-2008. En particulier, de nombreux pays de l'OCDE continuent de souffrir de la faiblesse des investissements et d'une combinaison de facteurs négatifs: demande globale atone, évolutions peu favorables du côté de l'offre et faible croissance des échanges commerciaux et de la productivité. Globalement, la croissance des revenus a ralenti et l'investissement est resté limité après 2007-2008, tandis que les marchés internationaux des produits ont connu une période prolongée de prix plus élevés mais aussi plus instables. Ce constat vaut également pour la plupart des produits agricoles. Les incidences de ces changements sur les consommateurs, la sécurité alimentaire mais aussi les agriculteurs ont été largement examinées et analysés en profondeur dans de nombreuses publications de la FAO. Les principaux facteurs de changement sont l'expansion des biocarburants au niveau mondial, le faible niveau des stocks de céréales, les mauvaises récoltes, les chocs climatiques, une demande continue de produits pour la consommation humaine et animale de la part d'un certain nombre de marchés émergents, etc. On s'est peu intéressé cependant aux incidences de la hausse des prix sur les

[13] Révision préliminaire des prévisions à l'horizon 2050 fondée sur les nouvelles estimations démographiques publiées par la Division de la population de l'ONU (variante moyenne, 2015), toutes choses égales par ailleurs, FAOSTAT et Alexandratos, N. et J. Bruinsma. 2012. World agriculture towards 2030/2050: the 2012 revision (version 2012 de l'étude Agriculture mondiale: horizon 2030/2050). Unité des études prospectives globales de la FAO, données non publiées.

[14] Exprime la part des dépenses nationales dans la recherche-développement agricole publique en pourcentage du PIB agricole.

[15] Dans sa résolution 2004/68, « Science et technique au service du développement », le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) recommande aux gouvernements de porter la part des dépenses de recherche et développement dans les domaines scientifiques et techniques à au moins 1 pour cent du PIB national.

investissements dans l'agriculture pendant les années d'expansion et aux répercussions possibles à moyen terme de ces investissements pléthoriques sur les marchés et les futurs prix.

53. La FAO, le FIDA et le PAM ont estimé qu'il faudrait un investissement annuel supplémentaire de 265 milliards d'USD en moyenne dans le monde pour vaincre la pauvreté extrême et la faim d'ici 2030, par rapport à un scénario du statu quo. Ce montant comprend les investissements dans les programmes de protection sociale (67 milliards d'USD) et les investissements dans des activités productives en faveur des pauvres (198 milliards d'USD), c'est-à-dire des activités qui permettent aux pauvres de gagner de l'argent, d'épargner et d'investir. Il faudrait pour cela augmenter considérablement les investissements annuels dans les activités de protection sociale et de production dans les zones rurales, par rapport à la situation de statu quo. Les pays à faible revenu n'ont quasiment pas les moyens de mobiliser des ressources publiques et privées importantes pour soutenir ces programmes d'investissement, ce qui nécessite une coopération financière internationale.

7) Ralentissement de la croissance des échanges agricoles et retour à une régionalisation du commerce

54. La croissance du commerce agricole a fléchi au cours des dernières années et chuté brusquement en 2015. Les causes immédiates de cette baisse sont notamment l'absence de progrès dans les négociations commerciales multilatérales menées sous les auspices de l'OMC[16], notamment l'incapacité de conclure les négociations liées au Programme de développement de Doha, la baisse vertigineuse des prix des produits de base dans l'ensemble du spectre agricole, la croissance plus faible du PIB et des importations de substitution de grands importateurs asiatiques, un retour partiel aux politiques protectionnistes (voir, par exemple, les données de la Banque mondiale sur les barrières commerciales temporaires), ainsi que l'augmentation des coûts de l'énergie et du transport.

55. Les négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC étant dans l'impasse depuis plus d'une décennie, de nombreux pays ont cherché à améliorer leur accès au marché en recourant à des accords commerciaux régionaux. Trois grands accords régionaux ont récemment été conclus ou sont en cours de négociation. Il s'agit du Partenariat transpacifique, du Partenariat économique régional global et du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Ces trois accords englobent l'agriculture ou la concernent indirectement. Ils pourraient contribuer à libéraliser encore davantage le commerce agricole et à injecter différentes disciplines dans les règles que les pays appliquent pour assurer la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et végétale et la cohérence des normes pour les produits alimentaires.

8) Incidence croissante des conflits, des crises prolongées et conséquences sur la faim, la sécurité alimentaire, le développement agricole et les déplacements de populations

56. Les conflits se multiplient à nouveau et ont des effets violents et incontestablement néfastes sur la faim, la nutrition et le développement durable en général. Ils sont la principale cause de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. La plupart des conflits frappent plus durement dans les zones rurales et ont de lourdes conséquences sur la production agricole et les moyens d'existence. La prévalence des conflits civils dans le monde (en particulier les conflits civils) a considérablement augmenté depuis les années 2000. Le rapport *Indice mondial de la paix*[17] conclut que le monde est devenu moins pacifique en 2015 et confirme la tendance à une dégradation de la paix durant la dernière décennie. Le rapport indique aussi que les « inégalités en termes de paix se sont creusées dans le monde » car les pays les plus pacifiques continuent de s'améliorer tandis que les moins pacifiques sont entraînés dans une spirale de violences et de conflits.

57. Pour échapper à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la pauvreté extrême et les incertitudes qui en découlent, les populations migrent par détresse et/ou pour rechercher une vie meilleure[18]. On comptait 244 millions de migrants internationaux en 2015, dont 150 millions de

[16] Organisation mondiale du commerce (OMC).
[17] Voir http://static.visionofhumanity.org/sites/default/files/GPI%202016%20Report_2.pdf.
[18] Sur le plan juridique, la définition de la migration n'est pas sans ambiguïté. Le terme « migration » est souvent utilisé de façon interchangeable pour désigner des réfugiés, des migrants économiques et ceux qui fuient la violence. Il est important de noter que le statut de migrant n'est pas défini et n'est donc pas reconnu par le droit

travailleurs migrants[19]. Le nombre de migrants internationaux, y compris les réfugiés, a augmenté de 71 millions par rapport à 2000, soit une hausse de plus de 40 pour cent. Le nombre de personnes migrant à l'intérieur de leur propre pays atteignait 740 millions en 2013.

58. Récemment, certains flux migratoires ont connu une ampleur sans précédent, en raison des départs massifs de populations qui quittent le Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord pour gagner l'Europe. Les motifs plus fréquemment cités par ceux qui quittent le Moyen Orient sont les conflits, la guerre ou les troubles civils. Ceux qui fuient l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord mentionnent souvent des motifs économiques, notamment la rareté croissante des ressources et leur dégradation, la dégradation des moyens d'existence et, par conséquent, de la sécurité alimentaire.

9) Progression des ravageurs et des maladies transfrontalières des végétaux, nouvelles menaces et incidences croissantes des zoonoses sur la santé humaine

59. La fréquence croissante des infestations de ravageurs et des foyers de maladies transfrontières des animaux et des végétaux, ainsi que la multiplication des incidents nucléaires et des crises liées à la sécurité sanitaire des aliments, constituent une menace constante pour la chaîne alimentaire humaine. La grippe aviaire, la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants, les infestations d'acridiens, les maladies du blé, du manioc, du maïs et de la banane, les ravageurs et maladies des forêts, les maladies aquatiques, les pathogènes d'origine alimentaire et les mycotoxines ne sont que quelques exemples des risques qui pèsent sur la filière alimentaire et dont l'incidence peut s'étendre à la santé humaine, à la sécurité alimentaire, aux moyens d'existence, aux économies nationales et aux marchés mondiaux. Le changement climatique est en partie responsable des situations de crise dans la filière alimentaire. Il apparaît clairement que le changement climatique modifie les aires de répartition et la dissémination des ravageurs et des maladies des plantes, mais il est difficile de prédire exactement ses effets.

60. Le monde est confronté à la charge que représentent ces anciennes et récentes zoonoses endémiques qui menacent la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages, en particulier dans les communautés pauvres et vulnérables. Les déplacements accrus des personnes, des animaux aquatiques et terrestres, des plantes et des produits dans une économie mondialisée d'une part, et la concentration et l'intensification des systèmes de production d'autre part, ont accéléré et élargi la menace que représentent les zoonoses, qui sont des maladies infectieuses des animaux qui peuvent se transmettre naturellement à l'homme.

61. Les conséquences des maladies zoonotiques sur la santé humaine sont non seulement aggravées par le changement climatique mais aussi par la résistance croissante aux antimicrobiens. La résistance aux antimicrobiens (RAM) est un problème majeur d'autant plus préoccupant pour la santé humaine, animale et végétale dans le monde qu'il menace d'inverser un siècle de progrès réalisés par la médecine. Les antimicrobiens sont encore très utilisés, non seulement pour préserver la santé humaine et animale, mais aussi dans le cadre élargi de l'élevage et de la production industrielle agricole.

10) Aggravation des perspectives d'emplois stables et rémunérateurs, en particulier pour les jeunes

62. Les générations actuelles qui arrivent, ou qui sont déjà, sur le marché du travail, n'ont jamais été aussi éduquées mais beaucoup estiment que leurs perspectives en termes d'emploi et de revenus sont médiocres et parfois pires que celles de leurs parents. Des populations de jeunes vivant dans les zones urbaines ont fait récemment part de leur mécontentement concernant l'absence de débouchés et, surtout, de perspectives d'avenir (par exemple à l'occasion du « Printemps arabe »). En outre, la majorité des personnes, surtout les jeunes, qui vivent dans les zones rurales ont encore moins de

international; il est principalement utilisé pour décrire les personnes qui cherchent un emploi et par les États qui n'ont aucune obligation juridique envers les migrants (Goldenzeil, 2015).

[19] Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), 2015. Trend in International migration 2015. Population Facts. Décembre 2015, n° 2015/4. OIT. 2015. Global estimates on migrant workers. Results and methodology. Special focus on migrant domestic workers.

chances de trouver un emploi stable et rémunérateur car elles ont un niveau d'éducation moins élevé que leurs homologues urbains. Les jeunes sont en grande partie concentrés en Afrique et en Asie du Sud et cette tendance se poursuivra dans les deux régions dans les prochaines années. Dans un proche avenir, l'écart d'âge moyen entre ces régions et le reste du monde devrait augmenter.

11) Accélération de la transformation structurelle, de la transition rurale et des changements connexes dans les systèmes alimentaires

63. Les tendances démographiques et économiques se traduisent par une transformation du monde rural, qui est une voie de développement classique, caractérisée par la nécessité de faire évoluer la production agricole et les systèmes alimentaires afin qu'ils s'adaptent aux nouvelles réalités. Cela concerne notamment la redistribution des emplois agricoles vers d'autres secteurs économiques en développement. Les voies de cette évolution sont hétérogènes, spécifiques au contexte local et dépendent fortement des conditions initiales, des politiques qui sont appliquées et de la qualité de la gouvernance. Le modèle de transition des systèmes de production agricole vers une agriculture intégrée dans les marchés et à forte intensité de capital a coïncidé avec l'essor des villes rurales et des petits centres urbains qui contribuent à la transformation et au développement économique et social des zones rurales.

64. La transition agricole et les transformations rurales se sont jusqu'ici mutuellement renforcées grâce aux interactions entre l'offre et la demande avec les zones urbaines. Des études montrent que cette transition a contribué à réduire la pauvreté et à combler les écarts avec les zones urbaines observés dans les indicateurs de bien-être concernant notamment les domaines sanitaires, sociaux et d'autres aspects liés aux moyens d'existence. Dans certains cas, la redistribution du travail a contribué à réduire la productivité des secteurs bénéficiaires en raison de la forte intensité de main-d'œuvre qui caractérise les secteurs manufacturier, industriel ou tertiaire, surtout aux premiers stades de développement. Cependant, chacun n'a pas la garantie d'avoir un emploi pendant ces transitions, et il est important de s'assurer que personne n'est laissé pour compte dans les processus de transformation structurelle, en particulier les plus pauvres.

12) Importance et nécessité croissantes d'une gouvernance efficace

65. La reformulation de la charte mondiale pour la coopération et la gouvernance dans le domaine du développement définie par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'est accompagnée d'une évolution moins visible, mais tout aussi profonde, de la pensée théorique sur la gouvernance au sein des gouvernements, des institutions internationales et de la communauté internationale d'experts.

66. Au cours des dix dernières années, les experts, dont les avis étaient au départ plutôt centrés sur la notion de « bonne gouvernance », ont progressivement mis l'accent sur des priorités plus pragmatiques et plus modestes axées sur des méthodes de résolution de problèmes expérimentales, partant de la base et itératives visant à améliorer la gouvernance ou à la rendre plus efficace[20]. À l'heure actuelle, ces nouvelles méthodes de gouvernance sont de plus en plus souvent complétées par des analyses d'économie politique qui cherchent à définir et évaluer les rôles, les intérêts et les réactions probables des principales parties prenantes et institutions. Ces analyses poursuivent trois objectifs. Premièrement, elles donnent des indications qui seront utiles pour concevoir et évaluer des solutions techniques, qui doivent être étayées par une évaluation réaliste du contexte politique, économique et social pour lequel elles sont conçues. Deuxièmement, elles contribuent à déterminer les principales parties prenantes, y compris les personnes pauvres et non représentées sur le plan politique, qui doivent être consultées et impliquées, ainsi que les questions de fond et les intérêts qui doivent être

[20] Brian Levy, *Working with the Grain: Integrating Governance and Growth in Development Strategies (Oxford University Press: 2014);* Matt Andrews, *The Limits of Institutional Reform in Development* (Cambridge University Press: 2013); David Booth, *Development as a Collective Action Problem: Addressing the Real Challenges of African Governance* (Overseas Development Institute: 2012); Merilee Grindle, "Good Enough Governance: Poverty Reduction and Reform in Developing Countries", *Governance* 17(4): 525-548; Jomo Kwame Sundaram and Anis Chowdhury, eds., *Is Good Governance Good for Development?* (Bloomsbury: 2012); and Grainne de Burca, Robert O. Keohane, and Charles F. Sabel, "Global Experimentalist Governance," 44 Brit. J. Pol. Sci. 477 (2014).

pris en compte dans le processus de prise de décision afin d'obtenir des résultats qui sont à la fois viables et légitimes. Troisièmement, elles permettent de fournir des indications concernant l'adaptation et le développement des institutions.

B.3 Grands défis mondiaux

67. L'examen et l'analyse des tendances régionales et mondiales a permis de déterminer les principaux problèmes de développement auxquels les pays membres, la FAO et la communauté internationale du développement devront faire face dans un futur immédiat. Les conclusions suivantes se dégagent de cette analyse:

a) La demande globale de nourriture continue d'augmenter, les ressources naturelles se raréfient et la composition structurelle de la demande évolue.

b) Les problèmes liés à l'extrême pauvreté, la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition persistent, et on note une prévalence accrue de l'excès pondéral, de l'obésité et des maladies chroniques liées au régime alimentaire.

c) Une transformation dynamique des zones rurales se déroule dans la plupart des pays en développement et devrait se poursuivre. Elle aura une incidence sur les systèmes de production agricole, l'emploi, la nutrition et la migration, et rendra difficile l'inclusion de chacun dans le processus de développement.

d) Le changement climatique et la concurrence accrue pour les ressources naturelles continueront de contribuer à la dégradation et la raréfaction des ressources naturelles et de menacer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des populations.

e) Le nombre et l'intensité des catastrophes naturelles augmentent et devraient, avec les événements météorologiques extrêmes liés au changement climatique, renforcer la nécessité de faire appel à l'aide humanitaire à l'échelon mondial.

f) Les ravageurs et les maladies transfrontalières des plantes et d'autres menaces récentes continuent de provoquer des crises dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires et d'avoir une incidence sur la productivité et la santé humaine.

g) Les conflits se poursuivent et ont des conséquences économiques et sociales de grande ampleur qui sont ressenties au-delà des pays touchés.

h) Il faut investir davantage pour soutenir l'agriculture, la sécurité alimentaire, la protection sociale et la recherche et développement.

i) Les échanges agricoles mondiaux ne se développent pas rapidement, les accords commerciaux régionaux se multiplient et le protectionnisme progresse.

j) Pour s'adapter aux changements rapides et à la transition qui s'opèrent dans les systèmes alimentaires, il importe de mettre en place des modes de gouvernance nationaux et internationaux efficaces ainsi que des politiques bien ciblées et reposant sur des données concrètes.

68. L'analyse des tendances mondiales et régionales a permis de dégager dix défis à relever pour que la FAO puisse lutter contre la faim et la malnutrition, assurer la sécurité alimentaire à grande échelle, améliorer les moyens d'existence en milieu rural, et renforcer la résilience, la productivité et la durabilité de l'agriculture, de la pêche et des forêts, ainsi que leur base de ressources naturelles. Ces défis seront abordés lors de la révision du Cadre stratégique.

1. Améliorer durablement la productivité agricole pour répondre à une demande croissante
2. Assurer une gestion durable de la base des ressources naturelles
3. Faire face au changement climatique et à l'intensification des risques naturels
4. Éliminer la pauvreté extrême et persistante et réduire les inégalités
5. Venir à bout de la faim et de toutes les formes de malnutrition

6. Rendre les systèmes alimentaires plus efficaces, inclusifs et résilients
7. Améliorer les possibilités de création de revenus dans les zones rurales et traiter les causes profondes de la migration
8. Renforcer la résilience face aux crises prolongées, aux catastrophes et aux conflits
9. Prévenir les menaces transfrontalières et nouvelles qui pèsent sur les systèmes alimentaires et agricoles
10. Répondre à la nécessité d'une gouvernance nationale et internationale cohérente et efficace

69. En tenant compte des orientations fournies par la FAO aux organes directeurs pour maintenir le cap stratégique de l'Organisation, les objectifs stratégiques ont été révisés afin d'être en mesure de relever les défis dans le contexte global des objectifs de développement durable. Les défis sont présentés succinctement ci-dessous et la réponse que leur apporte la FAO au travers de ses cinq objectifs stratégiques est fournie dans la *Section D*.

Défi n° 1 Améliorer durablement la productivité agricole pour répondre à une demande croissante

70. La demande de produits alimentaires et d'autres produits agricoles devrait augmenter et subir un changement structurel en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et de la hausse du revenu par habitant, tandis que la base des ressources naturelles devrait être soumise à des pressions concurrentielles de plus en plus fortes. Le fait de produire plus avec moins tout en préservant et en renforçant les moyens d'existence des petits exploitants et agriculteurs familiaux est un défi majeur pour l'avenir.

71. Les principales améliorations de l'efficacité de l'utilisation et de la préservation des ressources devront être réalisées à l'échelle mondiale afin de pouvoir répondre à la demande alimentaire, d'arrêter la dégradation écologique et d'inverser son cours. Certains progrès technologiques ont bien été accomplis, mais les rendements élevés atteints lors des décennies précédentes fléchissent, ce qui a des effets secondaires négatifs de plus en plus évidents, notamment l'utilisation intensive d'intrants chimiques dans la production agricole, et pose des problèmes graves sur le plan de la durabilité. Les investissements dans l'agriculture, les pêches et les forêts ainsi que les dépenses de recherche et développement devraient être augmentés, en particulier dans les pays à faible revenu et en leur faveur. Ces investissements sont nécessaires, notamment pour améliorer l'adoption de systèmes et de pratiques de production durables, tels que la production intégrée cultures-élevage, les systèmes mixtes agricoles-aquacoles, l'agriculture de conservation, les systèmes agroforestiers, l'agriculture intelligente face au climat, l'agriculture sensible aux enjeux nutritionnels, la gestion durable des forêts et la gestion durable de la pêche, dans le cadre de l'adaptation et de la résilience des exploitations agricoles, des écosystèmes et des communautés qui font face au changement climatique, mais aussi en fonction des besoins de pays particulier et des contextes sexospécifiques. En outre, comme les politiques d'incitation par les prix et de soutien des prix qui sont en vigueur n'ont pas une incidence positive sur l'agriculture durable, il s'avère également nécessaire de réajuster également les subventions implicites et explicites.

Défi n° 2 Assurer une gestion durable de la base des ressources naturelles

72. Les tendances à l'horizon 2050 laissent entrevoir une pénurie de plus en plus marquée de terres agricoles, d'eau, de forêts, de pêches de capture marines et de biodiversité. Entre 2016 et 2050, la superficie des nouvelles terres nécessaires à la production agricole devrait être légèrement en dessous de 0,1 milliard d'hectares. La demande d'utilisation de ces terres devrait diminuer dans les pays à revenu élevé mais augmenter dans les pays à faible revenu. Cette modeste augmentation pourrait suggérer que l'offre de terres disponibles n'est pas une contrainte. En fait, les prévisions concernant l'augmentation de l'utilisation des terres pour l'agriculture reposent sur le principe selon lequel la plupart des terres encore disponibles ne sont pas facilement accessibles, en raison du manque d'infrastructures, de l'éloignement physique et de la déconnexion des marchés, et/ou parce qu'elles sont situées dans des zones sujettes aux épidémies. En outre, les terres disponibles ne sont concentrées que dans quelques pays. La contrainte liée à l'offre de terres disponibles laisse supposer que

l'augmentation de la production agricole visant à répondre à la demande croissante d'aliments devra résulter principalement des gains de productivité et d'une utilisation plus rationnelle des ressources.

73. L'offre d'eau pour l'agriculture deviendra également un facteur de plus en plus contraignant, en particulier dans les régions qui utilisent une forte proportion de leurs ressources en eau, ce qui expose les systèmes de production à un stress environnemental et social élevé, limite le potentiel d'expansion des zones irriguées et a des incidences sur la capacité des femmes d'accéder aux ressources productives. En fait, le taux d'expansion des terres irriguées ralentit déjà sensiblement. À l'avenir, le stress hydrique ne sera pas causé uniquement par l'évolution de la demande, mais aussi par les changements dans l'offre de ressources en eau résultant de l'évolution des régimes de précipitations et de températures dus au changement climatique.

Défi n° 3 Faire face au changement climatique et à l'intensification des risques naturels

74. Le changement climatique, ainsi que les catastrophes naturelles et anthropiques, posent plusieurs problèmes: dommages et pertes, dégradation des terres, des forêts, de l'eau, des stocks de poisson et d'autres ressources naturelles, baisse des taux de croissance de la productivité, et pressions supplémentaires sur des moyens d'existence agricoles ainsi que des systèmes écologiques et alimentaires déjà fragiles. Il est donc indispensable de préserver la capacité des ressources naturelles de la planète de nourrir une population mondiale toujours plus nombreuse tout en réduisant l'empreinte écologique et climatique de l'agriculture afin d'assurer le bien-être des générations actuelles et futures.

75. La sécurité alimentaire et les moyens d'existence humains seront de plus en plus menacés après 2030 en raison des effets du changement climatique. Le changement climatique a une influence sur l'offre alimentaire et a des incidences néfastes sur les rendements des cultures, les stocks de poissons et la santé animale. De plus, il restreint l'accès aux aliments, car il entraîne une dégradation des revenus et des moyens d'existence en milieu rural. Il apparaît également comme un important « multiplicateur de la faim », constat étayé par certaines prévisions faisant état de 24 millions d'enfants souffrant de malnutrition à l'horizon 2050, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne.

76. Il est probable que, jusqu'en 2030, les effets néfastes des tendances climatiques dépassent légèrement les effets positifs. Les avantages découlant d'une croissance accrue des plantes à des températures plus chaudes seront obtenus principalement dans des zones tempérées de latitudes plus élevées, tandis que les effets négatifs seront concentrés dans des zones tropicales de latitudes plus basses. Après 2030, les effets négatifs s'intensifieront et entraîneront des pertes de rendement importantes dans de nombreuses régions du monde, lesquelles ne seront plus compensées par une évolution positive des rendements dans d'autres régions. Des événements extrêmes tels que la sécheresse et les inondations seront plus violents et deviendront plus fréquents en raison du changement climatique.

Défi n° 4 Éliminer la pauvreté extrême et persistante et réduire les inégalités

77. Malgré la croissance économique et une réduction de la pauvreté dans le monde au cours des 30 dernières années, environ 2,1 milliards de personnes vivent encore dans la pauvreté, dont 900 millions dans une pauvreté extrême. Les inégalités profondes et croissantes continuent de freiner la réduction de la pauvreté. Même dans les pays où la pauvreté a reculé, les inégalités sont encore nombreuses entre les zones rurales et urbaines, entre les régions, entre les groupes ethniques et entre les hommes et les femmes. L'agriculture joue un rôle clé dans une croissance favorable aux pauvres. Pour éliminer la pauvreté rurale, il faut accroître la productivité et la rentabilité des exploitations, ouvrir les marchés aux exploitants agricoles et fournir des services agricoles de conseils et de vulgarisation efficaces. Cependant, l'agriculture ne peut pas assurer à elle seule une croissance favorable aux pauvres. En effet, la réduction de la pauvreté rurale passe par un accès à une éducation de qualité, une diversification de l'économie dans des activités créatrices de revenus ruraux non agricoles, un soutien à la création d'emplois, et des mécanismes de protection sociale adéquats.

78. L'extrême pauvreté est concentrée de façon déséquilibrée dans les zones rurales mais elle a nettement reculé dans de nombreuses régions au cours des dernières décennies, en particulier en Asie de l'Est et dans le Pacifique, mais aussi en Asie du Sud. Dans tous les pays en développement, une

personne vivant dans une zone rurale est presque trois fois plus susceptible de vivre dans l'extrême pauvreté qu'une personne vivant dans une zone urbaine[21]. Ce dénuement relatif constaté dans les zones rurales se retrouve dans un large éventail d'indicateurs socioéconomiques du bien-être. Ainsi, la malnutrition infantile, mesurée à l'aune de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans, est plus accentuée dans les zones rurales de la quasi-totalité des pays pour lesquels des données sont disponibles[22]. Par ailleurs, l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à des services de base est en général nettement meilleur dans les villes.

79. La plupart des personnes pauvres et qui souffrent de la faim dans le monde sont des ruraux qui tirent un maigre revenu de l'agriculture, des pêches et des forêts. Si l'agriculture occupe une place si essentielle dans les interventions destinées à lutter contre la pauvreté et la faim, c'est parce que les pauvres en vivent et que l'alimentation représente une part très importante de leurs dépenses. Dans les régions où la croissance a été plus lente, cette transformation structurelle de l'agriculture a stagné, et de nombreuses personnes sont restées enfermées dans la pauvreté.

80. Les femmes sont confrontées à des obstacles particuliers qui les empêchent d'accéder aux ressources productives, de profiter des débouchés économiques et de participer pleinement aux processus de prise de décision. De plus, les agricultrices ont du mal à accéder aux intrants, aux services et aux marchés agricoles. Il leur est donc particulièrement difficile de s'appuyer sur la production agricole pour sortir de la pauvreté[23]. On constate également que les femmes qui travaillent dans l'agriculture accèdent moins facilement au crédit et aux intrants agricoles, ce qui freine la croissance de la productivité agricole. Des études récentes[24] indiquent qu'en Afrique subsaharienne, les niveaux de productivité agricole des agricultrices sont de 20 à 30 pour cent inférieurs à ceux des agriculteurs en raison de l'écart qui existe entre les sexes sur le plan de l'accès aux ressources.

81. Il faut donc des investissements supplémentaires importants pour vaincre la faim et la pauvreté extrême. Cependant, les faibles niveaux actuels de formation de capital et la « marge de manœuvre fiscale » limitée qui existe dans les pays à faible revenu laissent supposer qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour soutenir ces programmes d'investissement, et qu'ils ont donc peut-être besoin d'un soutien externe par le biais d'une coopération financière internationale.

Défi n° 5 Venir à bout de la faim et de toutes les formes de malnutrition

82. L'augmentation du revenu moyen par habitant devrait permettre d'obtenir de bons résultats sur le plan nutritionnel, mais le triple fardeau de la malnutrition (sous-alimentation, carences en micronutriments, et excès pondéral et obésité) contrinuera d'être un défi à relever dans les décennies à venir.

83. La croissance de la population étant concentrée dans les pays à faible revenu, on peut s'attendre à des augmentations importantes de la demande pour des plantes vivrières de base telles que les racines, les tubercules, les plantains, etc. L'urbanisation et la hausse des revenus feront évoluer les modes d'alimentation et, dans les pays actuellement à faible revenu, cette évolution devrait entraîner une augmentation considérable de la demande de céréales, de lait et de produits carnés, tandis que dans les pays à revenu élevé, la demande de fruits et légumes sera supérieure à la demande d'autres produits alimentaires L'augmentation de la population mondiale est concentrée de façon déséquilibrée dans les pays dans lesquels l'insécurité alimentaire et les déficiences en micronutriments sont les plus élevées. Par ailleurs, le passage à une consommation plus importante de produits animaux et d'aliments riches en sucre et l'adoption de modes de vie sédentaires par les citadins augmente les risques d'excès pondéral et d'obésité.

---

[21] FMI et Banque mondiale (2013) *Global Monitoring Report 2013: Rural-Urban Dynamics and the Millennium Development Goals*, Washington D.C. Banque mondiale.
[22] FAO (2015). Idem.
[23] Quisumbing, A.R., Meinzen-Dick, R., Raney, T.L., Croppenstedt, A., Behrman, J.A., Peterman, A. (2014). *Gender and Agriculture: Closing the Knowledge Gap*, Berlin: Springer Verlag (for FAO and IFPRI); FAO (2011). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11: Le rôle des femmes dans l'agriculture*, Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
[24] Kilic, Talip, Amparo Palacios-Lopez and Markus Goldstein. 2014. "Caught in a Productivity Trap: A Distributional Perspective on Gender Differences in Malawian Agriculture." *World Development* 70: 416-463.

84. L'amélioration de l'accès à la nourriture des populations vulnérables sera le principal défi à relever pour éliminer la faim dans les prochaines décennies ainsi que le renforcement de la sécurité alimentaire en milieu urbain, surtout dans les pays à revenu faible et intermédiaire en Asie, en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes. Il faudra pour cela satisfaire aux besoins alimentaires et nutritionnels des personnes dont les revenus sont en hausse et dont les modes de consommation évoluent, ainsi qu'aux besoins des pauvres et des affamés qui sont toujours plus nombreux. L'accroissement de la production des exploitations agricoles pour satisfaire à la demande a fait l'objet d'une attention particulière, mais les chaînes d'approvisionnement qui font le lien entre les agriculteurs et les consommateurs urbains d'aliments nutritifs et sans danger (par l'intermédiaire, par exemple, de politiques des prix et de la protection sociale) sont tout aussi essentielles.

85. L'évolution des modes d'alimentation laisse également une empreinte de plus en plus marquée sur l'environnement. En effet, différents modes d'alimentation déterminent différents systèmes de production et leur impact varie en termes d'émissions et d'empreinte écologique. Le passage à des régimes riches en protéines animales (lait et viande, en particulier de ruminants) est associé à des coûts environnementaux élevés, en particulier une hausse des émissions de gaz à effet de serre (par exemple, le méthane produit par la fermentation entérique, les émissions de CO_2 dues au déboisement pour les herbages et de protoxyde d'azote résultant de la production d'aliments pour animaux). Une consommation accrue d'aliments transformés entraîne une consommation supplémentaire d'eau et d'énergie, ce qui a des effets sur l'environnement lorsque ces ressources ne sont pas gérées de manière durable.

86. Si les pratiques de production restent inchangées, l'évolution des modes d'alimentation devrait contribuer à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et donc aggraver le changement climatique. Celui-ci peut avoir une incidence sur les résultats nutritionnels, notamment sur la teneur en micronutriments de certains apports alimentaires et la sécurité sanitaire des aliments. En outre, des températures élevées et des phénomènes météorologiques extrêmes créent un environnement plus favorable aux pathogènes d'origine alimentaire tels que campylobacter et salmonella, qui réduisent la capacité de ceux qui en souffrent d'absorber des nutriments.

87. De plus en plus d'études montrent que les modes d'alimentation qui ont une faible incidence sur l'environnement peuvent également être un facteur de bonne santé. Par exemple, les directives alimentaires nationales qui recommandent de moins consommer de viande rouge, en particulier aux groupes qui en consomment beaucoup, pourraient contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il reste cependant beaucoup à faire pour comprendre les liens qui existent entre le changement climatique, la nutrition et l'alimentation[25].

Défi n° 6 Rendre les systèmes alimentaires plus efficaces, inclusifs et résilients

88. Les systèmes alimentaires se transforment et s'intègrent progressivement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales qui s'imposent dans la plupart des pays. Ces systèmes sont caractérisés par la coexistence de filières d'approvisionnement modernes et traditionnelles. En pleine évolution, ils dépendent de plus en plus, dans de nombreuses régions, des chaînes d'approvisionnement mondiales et des systèmes de distribution à grande échelle (par exemple les supermarchés) qui s'adaptent à l'évolution de la demande alimentaire et des modes de consommation tout en y contribuant. En améliorant leur efficacité, les systèmes alimentaires, de par leur nature évolutive, posent également de nouveaux défis et soulèvent de nouvelles préoccupations concernant notamment la faible valeur nutritionnelle de nombreux aliments riches en calories, l'accès des petits producteurs à des marchés rentables, le niveau élevé des pertes et gaspillages alimentaires, les incidences des problèmes liés à la sécurité sanitaire, la santé végétale et la santé animale ainsi que l'intensité énergétique et l'empreinte écologique croissantes associées à l'allongement des chaînes alimentaires. Il faut, pour bien comprendre les conséquences de ces défis pour la sécurité alimentaire

[25] Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. 2015. Rapport sur la nutrition mondiale 2015: *Mesures et redevabilité en vue d'accélérer les progrès mondiaux en matière de nutrition et de développement durable*. Washington, DC. http://dx.doi.org/10.2499/9780896298835; and FAO & FCRN (Food Climate Research Network). 2016. *Plates, pyramids, planet. Developments in national healthy and sustainable dietary guidelines: a state of play assessment*. Rome and Oxford.

et la nutrition, les examiner du point de vue des systèmes alimentaires dans leur ensemble, en mettant l'accent sur les incidences sur les chaînes alimentaires traditionnelles ainsi que sur les producteurs et les consommateurs qui en dépendent.

89. L'évolution de la nature des interactions exploitation-marché-client peut être une source importante d'augmentation des revenus et de création d'emplois dans les zones rurales et urbaines. Des chaînes d'approvisionnement structurées et formelles peuvent accroître l'efficacité des flux de produits « intrants-agriculteurs-points de vente-consommateurs », mais elles peuvent également poser des problèmes pour la sécurité alimentaire, par exemple, si les réseaux de distribution se concentrent dans des zones urbaines plutôt aisées et non éloignées. En outre, les cahiers des charges des grands supermarchés sont souvent plus stricts et insistent sur l'uniformité, la cohérence, la régularité de l'approvisionnement et la nécessité de fournir de gros volumes de produits, autant de critères que les petits producteurs peuvent avoir du mal à satisfaire. Les chaînes d'approvisionnement structurées occupent une place de plus en plus prépondérante dont les conséquences en termes d'efficience et d'équité suscitent des préoccupations croissantes. Cela étant, les systèmes alimentaires locaux continuent de jouer un rôle important malgré la « révolution des supermarchés » et le développement qui en découle des chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales modernes. Dans les pays à faible revenu, jusqu'à 90 pour cent de la consommation alimentaire provient de sources locales situées dans des zones rurales[26].

90. Dans les pays à faible revenu, les pertes se produisent dans l'ensemble de la chaîne de valeur des produits alimentaires et résultent de problèmes de gestion et de limites techniques lors des opérations de récolte, de stockage, de transport, de transformation, d'emballage et de commercialisation[27]. Dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé, le gaspillage est dû principalement au comportement des consommateurs ainsi qu'aux politiques et règlements liés à d'autres priorités sectorielles. Ainsi, les subventions agricoles peuvent inciter à produire des excédents, ce qui entraîne une baisse des prix et diminue l'attention portée aux pertes et au gaspillage de produits alimentaires par les acteurs de la chaîne de valeur et les consommateurs. En outre, les normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments peuvent entraîner le retrait de la chaîne d'approvisionnement de produits qui sont encore propres à la consommation humaine. Des pertes interviennent également au niveau des consommateurs, en raison d'une mauvaise planification des achats et du dépassement de la date de péremption des produits.

91. La modernisation des chaînes d'approvisionnement alimentaire a été associée à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre due aux intrants utilisés en amont de ces chaînes (engrais, machines, pesticides, produits vétérinaires, transport) et aux activités menées après la production agricole (transport, transformation et commercialisation).

92. Le défi pour de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire sera de trouver des filières dynamiques qui relient les systèmes alimentaires locaux aux marchés urbains en forte croissance et de saisir les opportunités offertes par ces marchés. Les villes représentent la plus grande partie de la demande de produits à valeur élevée tels que les fruits, les légumes et les produits laitiers, marchés sur lesquels les petits exploitants et les agriculteurs familiaux peuvent avoir un avantage car les produits sont à forte intensité de main-d'œuvre. Le développement de systèmes alimentaires qui relient les agriculteurs aux villes peut avoir une incidence énorme sur la réduction de la pauvreté rurale et le développement agricole. D'autres voies sont possibles: l'une est de relier les petits producteurs aux chaînes d'approvisionnement de la grande distribution dans des conditions avantageuses pour eux; les autres sont de donner un nouvel élan au développement des systèmes alimentaires locaux

[26] Estimations fondées sur les bilans alimentaires de FAOSTAT et des données provenant de la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises (COMTRADE), tels que cités dans Douglas Bereuter, Dan Glickman, et Thomas A. Reardon. 2016. *Growing food for growing cities: Transforming food systems in an urbanizing world*. Chicago: The Chicago Council on Global Affairs (April).

[27] Groupe d'experts de haut niveau (HLPE). 2014. *Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables*. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

Défi n° 7 Améliorer les possibilités de création de revenus dans les zones rurales et traiter les causes profondes de la migration

93. Le nombre de personnes qui ne peuvent pas échapper à la faim et la pauvreté rurale en raison des inégalités persistantes est trop élevé. Dans les pays à faible revenu, beaucoup de jeunes évitent de travailler dans une agriculture à faible productivité. En l'absence de possibilités de travail décent et du fait d'un accès insuffisant aux services sociaux et à la protection sociale dans les zones rurales, ils viennent alimenter les flux migratoires, notamment internationaux, qui résultent des inégalités persistantes et omniprésentes au niveau mondial. Dans de nombreuses régions, les femmes et les personnes âgées sont les seules personnes qui restent pour s'occuper de l'exploitation, mais elles ont de grandes difficultés à accéder aux ressources pour améliorer la productivité. Dans les décennies à venir, l'un des grands problèmes à résoudre sera de trouver des moyens d'éliminer ces inégalités en transformant les zones rurales de façon plus inclusive et en réorganisant les liens entre zones rurales et zones urbaines.

94. Mais le plus grand défi à relever pendant cette période en matière de développement à l'échelon mondial viendra sans aucun doute de la nécessité d'intégrer des centaines de millions de jeunes dans le marché du travail. Au cours des 35 prochaines années, le nombre de jeunes appartenant à la tranche d'âge des 15-24 ans augmentera, passant du niveau déjà élevé d'environ 1 milliard de personnes en 2015 à 1,2 milliard en 2050. La plupart de ces jeunes vivent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est. Les niveaux élevés de chômage des jeunes dans les zones rurales est un obstacle de taille pour les ménages qui veulent diversifier leurs activités et sortir durablement de la pauvreté. Le renforcement du capital humain par la fourniture de services sociaux de base - en particulier l'éducation et la santé - est un élément fondamental de la réduction de la pauvreté.

95. Dans de nombreux à revenu faible et intermédiaire, l'augmentation de la population est supérieure à la création des nouveaux emplois et le développement rapide de l'urbanisation ne s'est pas accompagné d'une hausse proportionnelle des emplois non agricoles. En conséquence, l'agriculture, les services liés à l'agriculture et les processus alimentaires devront continuer à absorber une part importante de nouveaux travailleurs.

96. La migration fait partie du développement économique et de la transformation structurelle de l'agriculture. Au cours des prochaines décennies, le phénomène des migrations forcées va toutefois s'intensifier, tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre, du fait de l'augmentation de la population mondiale, de la mondialisation, du changement climatique et des conflits sur le plan politique. La gestion des flux migratoires exigera des efforts supplémentaires: il faudra notamment s'attaquer à leurs causes profondes et améliorer l'accès à la protection sociale et aux possibilités d'emplois dans les pays d'origine et de destination.

Défi n° 8 Renforcer la résilience face aux crises prolongées, aux catastrophes et aux conflits

97. Les crises prolongées sont une des situations dans lesquelles il est le plus difficile de lutter contre la faim, la malnutrition et la pauvreté. Elles sont caractérisées par une combinaison de causes récurrentes: facteurs anthropiques et risques naturels (qui se produisent souvent de façon simultanée), conflit violent, crise alimentaire prolongée, rupture des moyens d'existence et des systèmes alimentaires, gouvernance et capacités institutionnelles insuffisantes pour faire face à la crise qui en résulte. Près d'un demi-milliard de personnes vivent dans plus de 20 pays et territoires qui se trouvent dans une situation de crise prolongée, principalement en Afrique. La plupart de ces personnes tirent leur nourriture, leurs revenus et leur bien-être de l'agriculture et des secteurs connexes. Deux tiers de l'aide humanitaire internationale (soit 80 pour cent des fonds d'urgence des pays membres de l'OCDE) ont été affectés à des situations de crise prolongée ou récurrente qui durent en moyenne depuis au moins huit ans.

98. Les conflits, ainsi que les crises prolongées et les catastrophes naturelles, sont les principaux facteurs déstabilisateurs des moyens d'existence agricoles, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ils alimentent également les déplacements de populations et les flux migratoires. Ces dernières décennies, l'intensité et la fréquence des conflits et des catastrophes ont beaucoup augmenté dans le monde. Il faudra donc impérativement mettre en place des processus de développement et de résilience pour empêcher toute augmentation du nombre de conflits au niveau international.

Défi n° 9 Prévenir les menaces transfrontalières et nouvelles qui pèsent sur les systèmes alimentaires et agricoles

99. La fréquence croissante des infestations de ravageurs et des foyers de maladies transfrontières des animaux et des végétaux, ainsi que la multiplication des incidents nucléaires et des crises liées à la sécurité sanitaire des aliments, constituent une menace constante pour les systèmes agricoles et alimentaires. La grippe aviaire, la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants, les infestations d'acridiens, les maladies du blé, du manioc, du maïs et de la banane, les ravageurs et maladies des forêts, les maladies aquatiques, les pathogènes d'origine alimentaire et les mycotoxines ne sont que quelques exemples des menaces qui ont des effets préjudiciables sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, les économies nationales et les marchés mondiaux. Le changement climatique est en partie responsable de l'augmentation des situations de crise du système alimentaire.

100. Le contrôle transfrontière des ravageurs et maladies des plantes est un aspect majeur de la productivité de la production végétale, car cette mesure réduit les pertes de rendement des cultures et des pâturages. La réduction de l'utilisation des pesticides chimiques et leur remplacement par des biopesticides et des agents de lutte biologique dans le cadre de l'adoption de systèmes intégrés de production et de lutte contre les organismes nuisibles contribueront à maîtriser les risques dus à la multiplication des infestations de ravageurs et des foyers de maladies des végétaux. De même, les maladies animales transfrontières sont des maladies épidémiques très contagieuses qui peuvent se propager très rapidement au-delà des frontières nationales. Elles sont la cause de taux élevés de mortalité et de maladie chez les animaux. La fréquence de ces maladies perturbe les marchés et les échanges régionaux et internationaux de produits animaux et représente une menace constante pour les moyens d'existence des éleveurs dans les pays développés et, de façon beaucoup plus grave, dans les pays en développement. À l'heure actuelle, les capacités et la coordination internationale pour comprendre les risques et prévenir, combattre et éradiquer toutes les nouvelles maladies animales transfrontalières sont insuffisantes[28].

101. Le recours accru à l'élevage intensif pour s'adapter à l'évolution de la demande alimentaire peut poser des problèmes pour la santé humaine et la sécurité sanitaire des aliments causés par une augmentation du nombre de sources de pollution ponctuelle, une plus grande utilisation d'antibiotiques (y compris les problèmes de résistance à ces produits) et une multiplication possible des foyers épidémiques de maladies zoonotiques. Les maladies d'origine alimentaire sont une cause importante de morbidité et de mortalité dans le monde, mais l'on ne dispose pas encore de données détaillées sur l'étendue et le coût des aliments impropres à la consommation et, surtout, sur le coût qui résulte de la présence de parasites et de contaminants chimiques dans les aliments. La sécurité sanitaire des aliments peut être compromise par l'insalubrité de l'eau utilisée pour la transformation des aliments, une manipulation inadéquate des aliments, des installations de stockage limitées ainsi qu'une application insuffisante des normes réglementaires. Ces risques sont aggravés par l'augmentation de la résistance aux antimicrobiens, qui compromet la prévention et l'efficacité des traitements d'infections toujours plus nombreuses causées par des bactéries, des parasites, des virus et des champignons et pourrait annihiler les progrès de la médecine moderne[29]. Les antimicrobiens sont encore largement utilisés, non seulement pour préserver la santé humaine et animale, mais aussi dans le cadre de l'élevage et de la production agricole.

Défi n° 10 Répondre à la nécessité d'une gouvernance nationale et internationale cohérente et efficace

102. Enfin, et ce point est capital, tous ces défis sont très interdépendants. Il faudra donc, pour les relever, utiliser des approches intégrées en matière de politiques, tant au niveau national qu'international. Mais l'élaboration de telles approches pour faire face aux multiples défis qui se présentent ne sera pas facile, en raison des trajectoires adoptées dans le passé par la plupart des décisions prises en matière de politiques sectorielles et compte tenu des grosses lacunes recensées dans les mécanismes de gouvernance mondiale et nationale, les systèmes de régulation et les cadres de suivi et d'obligation redditionnelle.

[28] FAO (2011). Une seule santé: Plan d'action stratégique.
[29] OMS, 2016. Résistance aux antimicrobiens

103. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords mondiaux connexes, notamment ceux qui portent sur la nutrition (ICN2) et la résilience (Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et Sommet humanitaire mondial), ainsi que l'Accord de Paris sur le changement climatique, soulignent l'interdépendance des défis à relever. Ils soulignent également qu'il est nécessaire de combiner différentes actions pour réaliser des objectifs interdépendants et que cela posera de nouveaux problèmes techniques aux décideurs à tous les échelons et de nouveaux problèmes concernant les arrangements institutionnels et la coordination aux différents niveaux de la gouvernance. D'autres défis connexes seront à relever. Il faudra notamment utiliser simultanément des instruments mis en œuvre à différents niveaux de gouvernance de sorte qu'ils se renforcent mutuellement, recenser les inévitables compromis qui en découleront et parvenir à les limiter. Il faudra ensuite tirer profit des synergies entre les ODD et les cibles, entre les différentes politiques sectorielles, et entre les diverses actions menées par des responsables et des parties prenantes à différents niveaux: local, municipal, provincial, national, régional et international.

104. Une gouvernance plus participative devra impérativement être mise en place pour renforcer le dialogue lorsqu'il faudra faire des choix difficiles en matière de politiques, éviter de marginaliser les pauvres qui n'ont pas le pouvoir politique de peser sur les décisions et mobiliser progressivement les ressources et la créativité des pauvres dans le processus de développement. Une concurrence accrue pour les ressources naturelles dans des situations où les droits des pauvres ou d'autres populations exclues ne sont guère pris en compte, notamment leurs droits informels à accéder aux ressources naturelles et à les utiliser, peut priver les pauvres des zones rurales des ressources naturelles qui constituent la base de leurs moyens d'existence (en particulier en situation de crise prolongée, dans les zones de conflit et les zones touchées par une catastrophe). Assurer la reconnaissance de ces droits, en particulier par la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et contribuer à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate est un impératif vital et un défi majeur pour les systèmes de gouvernance.

105. L'augmentation rapide de la population, surtout dans les zones vulnérables aux effets du changement climatique, sujettes aux conflits et caractérisées par des institutions fragiles, pose un problème particulier en matière de gouvernance. Lorsque la demande d'accès aux ressources naturelles aux fins de développement se heurte à des mouvements massifs de population dus à des catastrophes naturelles et des crises anthropiques, la pression sur ces ressources peut devenir une source de conflits violents. Il conviendra donc d'améliorer l'administration des ressources naturelles en se fondant sur des principes de gouvernance responsable des régimes fonciers afin de mettre en place un cadre souple pour atténuer et régler les conflits concernant l'accès aux terres, à l'eau, aux forêts, aux pêches, afin de protéger la biodiversité et de fournir des services écosystémiques.

106. La coopération internationale a un rôle important à jouer à cet égard. Bon nombre des ressources dont dépendent les secteurs de l'agriculture – par exemple l'eau, les stocks de poissons, les forêts et les écosystèmes – sont, par nature, transfrontalières. Les changements qui surviennent dans l'environnement vont amener des changements dans la disponibilité de ces ressources et dans la migration des espèces, des individus et des activités humaines à mesure que ceux-ci chercheront à s'adapter aux changements. Qui plus est, les événements extrêmes, tels que les incendies de forêts, les invasions d'espèces et les ravageurs et les maladies, ne connaissent pas les frontières nationales. Les politiques et les institutions consacrées à la prévention et à la gestion de risques et de vulnérabilités précis qui subissent les effets du changement climatique sont pour l'essentiel locales et nationales, mais elles peuvent s'appuyer utilement sur une coopération et des outils internationaux.

107. D'autres mesures d'amélioration de la gouvernance peuvent consister à: financer un développement inclusif de l'agriculture et de l'alimentation, relever les défis de l'emploi et des migrations, corriger les lacunes du système commercial multilatéral en ce qui concerne les systèmes d'alimentation et l'agriculture, et ouvrir l'accès aux données et aux statistiques afin de renforcer le rôle de toutes les parties prenantes dans la gouvernance.

C. Attributs et fonctions essentielles de la FAO

108. Les tendances et les défis sont définis dans leurs grandes lignes et ne peuvent être abordés uniquement par la FAO. Afin de comprendre leurs incidences sur le Cadre stratégique de la FAO, ces défis doivent être examinés à la lumière des attributs et des fonctions essentielles de l'Organisation, dont on trouvera une brève description dans la présente section.

Attributs fondamentaux de la FAO

109. Les forces et les attributs les plus pertinents d'une organisation sont ceux qui lui sont intrinsèques et uniques et définissent ses caractéristiques fondamentales. Il existe plusieurs attributs fondamentaux, intrinsèques à la FAO et qui, combinés, lui sont uniques:

a) l'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dotée par ses États Membres d'un vaste mandat pour agir à l'échelle mondiale dans tous les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (y compris la gestion des pêches, des forêts et des ressources naturelles) et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers tout le continuum aide humanitaire/développement;

b) un statut intergouvernemental, la neutralité et le pouvoir d'offrir une plateforme neutre pour le dialogue et l'échange de connaissances entre les nations;

c) l'autorité de demander à tout État Membre de soumettre des informations ayant trait au but de l'Organisation;

d) son budget ordinaire alimenté par des contributions fixées, qui garantissent un montant de ressources minimum pouvant être consacré aux activités prioritaires et convenues par les États Membres via leurs organes directeurs, et complété par des contributions volontaires de plus en plus importantes en appui aux objectifs stratégiques de la FAO, pour exploiter les connaissances de l'Organisation et améliorer la diffusion d'informations;

e) un personnel doté d'un vaste éventail de connaissances spécialisées - bien que très dispersées - dans tous les domaines de son mandat et travaillant de manière interdisciplinaire;

f) une présence dans les pays, avec l'appui d'équipes d'experts régionales et mondiales, pour répondre aux demandes formulées par les pays et les régions.

Les fonctions essentielles - moyens d'action de la FAO

110. Les fonctions essentielles sont les moyens d'action fondamentaux employés par la FAO pour obtenir des résultats. Il s'agit donc du type d'interventions auxquelles la FAO donnera la priorité dans son plan d'action. Il existe des domaines dans lesquels la FAO est censée jouer un rôle clé, mais pas nécessairement exclusif. Dans pareils cas, elle doit travailler avec des partenaires et devrait intensifier ses efforts pour mettre en place et concrétiser des partenariats stratégiques.

a) *Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques.* Ce travail sera réalisé aux niveaux mondial, régional et national au moyen de mécanismes de gouvernance mondiale, de concertations, d'un appui et de conseils sur les politiques, auxquels on associera le renforcement, au niveau national, des politiques et des capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre.

b) *Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès.* Il s'agit notamment de suivre l'évolution des tendances et des perspectives mondiales et régionales et des mesures connexes (politiques, législation ou interventions, par exemple) prises par les États et les autres parties prenantes, et d'apporter un soutien direct aux pays afin de renforcer leur faculté à répondre aux défis recensés et à mettre en œuvre les différentes options possibles.

c) *Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays.* La FAO, en tant qu'organisation intergouvernementale, est particulièrement bien placée pour aider les pays, à leur niveau et au niveau international, à

organiser des activités de dialogue sur les politiques, qui visent à améliorer la compréhension de questions importantes et à mettre en place des accords entre les parties prenantes et/ou les pays.

d) *Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles*. Il s'agit de fournir des avis et un appui pour les activités qui tendent à renforcer les institutions, mettre en valeur les ressources humaines et guider directement la mise en œuvre des programmes.

e) *Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation.* En tant qu'organisation détentrice de connaissances, la FAO se doit d'être à la pointe du savoir et de la technologie dans tous les domaines relevant de son mandat et doit être une source d'information et un instrument organisationnel s'agissant de l'utilisation des connaissances et des technologies disponibles à des fins de développement.

f) *Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural.* La FAO est dotée d'un vaste mandat englobant des problèmes de développement majeurs qui doivent être appréhendés dans une perspective large et globale. Toutefois, la FAO concentrera ses travaux sur les domaines dans lesquels elle dispose de compétences particulières et établira des partenariats avec d'autres organisations pour couvrir les activités complémentaires indispensables.

g) *Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO*. L'une des principales responsabilités de la FAO est de fournir aux pays et à la communauté du développement des services de communication et d'information dans tous les domaines relevant de son mandat, et de défendre avec force ses prises de position sur les problèmes de développement urgents correspondants.

111. Les fonctions essentielles permettent à la FAO de veiller à ce que, dans le cadre de son mandat, les pays à tous les niveaux de développement, en particulier les plus pauvres, aient accès à la connaissance, aux services et aux biens publics dont ils ont besoin. Cela signifie que la FAO doit être décideur, facilitateur, partenaire et coordonnateur mondial, mais aussi « mettre la main à la pâte ».

112. Pour s'acquitter de cette mission, la FAO doit: a) se concentrer sur ses domaines de compétence et de connaissance techniques et promouvoir les bonnes pratiques disponibles au niveau des pays; b) jouer un rôle de chef de file lorsque les activités relèvent de son mandat; et c) mettre à profit ses capacités de création de réseaux et de partenariats. En outre, dans certains cas, la FAO devra continuer de renforcer ses capacités organisationnelles et ses ressources humaines pour pouvoir mettre pleinement en œuvre les fonctions essentielles et, en particulier, pour réaffirmer sa position d'acteur mondial de premier plan dans la fourniture de biens publics et d'avis en matière de politiques, dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts.

113. Si les fonctions essentielles constituent les instruments les plus importants à partir desquels la FAO organisera et élaborera ses travaux, chacun des cinq objectifs stratégiques matérialise les problèmes de développement sur lesquels elle concentrera ses travaux dans le cadre des programmes à l'appui des objectifs stratégiques. En conséquence, l'organisation et les axes de travail de la FAO élaborés au titre de chaque objectif stratégique seront mis en œuvre au moyen des sept fonctions essentielles.

D. Objectifs stratégiques

114. Les 10 défis énumérés et décrits à la section B.3, y compris les spécificités et les évolutions régionales, représentent les grands problèmes de développement auxquels les États et la communauté du développement devront faire face dans un avenir proche. Ils servent de base à l'examen du cadre conceptuel et de la théorie du changement relatifs aux cinq objectifs stratégiques (OS) actuels, dans le contexte de la vision, des fonctions essentielles et des qualités de la FAO:

1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

3: Réduire la pauvreté rurale

4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

115. Pour qu'une approche axée sur les résultats puisse être appliquée de manière ferme et concrète à l'ensemble des activités de l'Organisation, la FAO doit faire en sorte de disposer des capacités internes et de l'intégrité nécessaires à l'obtention des résultats attendus. Par conséquent, le Cadre stratégique comprend toujours un sixième objectif, *Qualité, connaissances et services techniques*, qui consiste à assurer un encadrement technique et à intégrer les statistiques et les questions transversales que sont le changement climatique, la parité hommes-femmes, la gouvernance et la nutrition dans la concrétisation des objectifs stratégiques.

Alignement des objectifs stratégiques sur les objectifs de développement durable

116. L'un des principaux éléments à prendre en considération lors de l'examen du Cadre stratégique était la nécessité d'aligner le cadre de résultats des OS sur les objectifs de développement durable (ODD) afin d'aider efficacement les pays à atteindre leurs cibles. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 établit une nouvelle charte mondiale dans le domaine de la coopération et de la gouvernance internationales en matière de développement et définit le contexte dans lequel la FAO et ses États Membres œuvreront ensemble à la réalisation des ODD et des cibles spécifiques aux pays.

117. L'ODD 2 vise explicitement à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable de façon simultanée d'ici à 2030. Cet ODD et les cibles qui s'y rapportent traduisent l'idée que la faim et la malnutrition sont des problèmes aux multiples aspects et que l'élimination de ces formes de dénuement est un enjeu multisectoriel. Par ailleurs, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que la concrétisation progressive de nombreux autres ODD, en particulier l'ODD 1 (élimination de la pauvreté), l'ODD 8 (accès des pauvres à des emplois productifs et au travail décent en milieu rural), l'ODD 13 (adaptation au changement climatique) et les ODD 14 et 15 (utilisation durable des écosystèmes marins et terrestres), sera tributaire de la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ainsi que de la promotion de l'agriculture durable. Réciproquement, les progrès accomplis en lien avec l'ODD 2 dépendront des résultats obtenus pour plusieurs autres objectifs.

118. Pour la FAO, l'un des défis que pose le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est de ne pas limiter sa réflexion à ses seules ressources mais de poser plus largement la question de savoir comment il serait possible de mieux catalyser l'action de tiers et de conclure des partenariats essentiels avec des partenaires de développement, y compris les organisations ayant leur siège à Rome et d'autres organismes du système des Nations Unies. En outre, l'Organisation est appelée à aider les gouvernements et les institutions régionales et mondiales à faire face à la complexité du nouveau programme en décomposant les tâches qu'ils se sont assignées en problèmes solubles indépendamment les uns des autres. À cet égard, le PMT 2018-2021 présente la contribution attendue de chacun des OS à la concrétisation des ODD par les Membres.

119. Dans le contexte des ODD, il est important de rappeler que la vision de la FAO sur les questions transversales est une approche qui permet d'aligner précisément les ODD non seulement au sein de chaque OS mais aussi entre les OS. Les questions transversales que sont le changement

climatique, la parité hommes-femmes, la gouvernance et la nutrition, ainsi que les statistiques, revêtent une importance cruciale pour plusieurs ODD et leur forte intégration dans les programmes de la FAO est indispensable pour aider les pays à réaliser les ODD.

120. Ci-dessous, tous les OS et l'objectif 6 sont présentés brièvement, ainsi que les principaux domaines d'action et les résultantes attendues à la lumière des faits nouveaux, des évolutions et des défis dans le contexte global des ODD.

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

121. Malgré les progrès considérables qui ont été accomplis du point de vue des indicateurs de développement au cours des 20 dernières années, la faim chronique, la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans et les carences en micronutriments demeurent courantes. Dans le même temps, on assiste à la propagation de l'excès pondéral et de l'obésité dans tous les groupes de population, ainsi qu'à la diffusion de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire, qui constituent désormais un problème de santé publique de premier plan.

122. Bien que la quantité d'aliments produite au niveau mondial soit suffisante pour nourrir l'ensemble de la population, de nombreuses personnes n'ont toujours pas les moyens de produire les denrées de qualité dont ils ont besoin en quantité adéquate ou ne disposent pas des ressources nécessaires pour se les procurer. Outre les dimensions éthiques de ce problème, la société dans son ensemble supporte des coûts humains, sociaux et économiques considérables: perte de productivité, amoindrissement de l'état de santé, du bien-être et des facultés d'apprentissage, et exploitation limitée du potentiel humain. En outre, la plupart des pays connaissent plusieurs types de malnutrition, qui peuvent coexister à l'échelle du pays, de la communauté, du ménage ou de l'individu.

123. Dans un scénario de poursuite des tendances actuelles, l'ODD qui consiste à éliminer la faim d'ici à 2030 (ODD 2) ne sera pas atteint et une grande partie de la population mondiale, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, sera encore sous-alimentée en 2030, voire en 2050. De même, à l'échelon mondial, la prévalence du retard de croissance et le nombre d'enfants qui en souffrent diminuent mais trop lentement, en particulier en Afrique, pour atteindre la cible nutritionnelle fixée lors de l'Assemblée mondiale de la santé, à savoir réduire de 40 pour cent le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance à l'horizon 2025.

124. La FAO aidera les pays à mettre en œuvre efficacement le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier ce qui concerne l'ODD 2. L'OS 1 est axé sur la contribution de la FAO à l'élimination pérenne de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes, y compris la sous-alimentation, les carences en micronutriments, l'excès pondéral, l'obésité et les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire. Ces travaux contribueront aux cibles des ODD 2 et 3 et, réciproquement, les cibles liées à d'autres ODD, notamment les ODD 13, 14 et 15, sont considérées comme essentielles à la réalisation de l'OS 1.

125. Si l'on entend s'attaquer aux causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, on doit réunir plusieurs éléments: l'engagement politique; la compréhension partagée des problèmes et des solutions fondées sur des données, des informations et des analyses solides; des mécanismes de gouvernance inclusifs et une coordination entre les parties prenantes; un cadre cohérent pour les politiques, programmes et investissements; l'exploitation des systèmes alimentaires et agricoles en vue d'améliorer la nutrition; la lutte contre les inégalités hommes-femmes. Ces éléments sont les piliers de l'objectif stratégique 1.

126. Il est important d'exploiter pleinement le système alimentaire et agricole afin de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, en tirant parti des possibilités et en créant des mesures d'incitation de manière à ce que le système produise des résultats positifs en matière de nutrition. Des politiques, des programmes et des investissements plus cohérents peuvent permettre de faire en sorte que les acteurs pertinents, à tous les niveaux du système, prennent des mesures visant à améliorer la nutrition, y compris aux étapes de la production, de la récolte, du stockage, de la transformation, de la commercialisation et de la consommation.

127. En tant qu'organisation mondiale, la FAO s'appuie sur les activités qu'elle mène aux niveaux mondial et régional pour susciter un engagement politique et renforcer les capacités à l'échelon national. Dans ce contexte, l'Organisation contribuera à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (OS 1) au titre de quatre résultantes:

1.1: Les pays **ont pris des engagements politiques explicites** afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030

1.2: Les pays **ont mis en œuvre des mécanismes inclusifs de gouvernance et de coordination** pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030

1.3: Les pays **ont pris des décisions sur la base d'éléments factuels** en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030

1.4: Les pays **ont mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement efficaces** en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030

Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

128. L'agriculture durable est au cœur des ODD et la mesure dans laquelle les sous-secteurs agricoles (agriculture, forêts et pêches) peuvent permettre de satisfaire la demande croissante d'aliments et de fibres de manière plus productive et plus durable est cruciale. La demande fera également l'objet de changements structurels imputables, entre autres, à l'accroissement de la population, à l'urbanisation, aux migrations, à l'évolution des régimes alimentaires et à la hausse des revenus par personne, tandis que la base de ressources naturelles sera soumise à un stress de plus en plus intense et les différends relatifs aux ressources connaîtront une escalade au cours des prochaines décennies.

129. Relever ces défis permettra de contribuer aux objectifs suivants: sécurité alimentaire, nutrition et développement durable (ODD 2), meilleure efficience d'utilisation de l'eau (ODD 6), lutte contre le changement climatique (ODD 13), conservation des ressources marines (ODD 14) et écosystèmes terrestres, restauration des terres et biodiversité (ODD 15).

130. La transition vers une agriculture, des forêts et des pêches durables, en vue d'accroître de façon pérenne la production et la productivité et de faire face aux problèmes liés au changement climatique et à la dégradation environnementale, nécessite un environnement porteur et comporte quatre volets: i) systèmes et pratiques de production durables et innovations connexes; ii) élaboration de politiques et de stratégies d'investissement, et renforcement des mécanismes de gouvernance; iii) mise en œuvre efficace de politiques et d'instruments internationaux et iv) prise de décisions fondées sur des éléments factuels.

131. Dans ce contexte, la FAO aidera les États Membres à rendre le secteur de l'alimentation et de l'agriculture plus productif et plus durable par une approche couvrant les systèmes alimentaires de façon plus large:

a) l'accent étant mis sur l'égalité des sexes, aider les producteurs – partenaires essentiels – à devenir des acteurs du changement et de l'innovation, en leur permettant d'augmenter leur production et leur productivité de façon durable;

b) aider les gouvernements à créer des environnements porteurs, y compris à élaborer des politiques, plans d'investissement, programmes et mécanismes de gouvernance propices en matière d'agriculture, d'exploitation forestière et de pêches durables, et faire face au changement climatique et à la dégradation environnementale d'une manière transversale, intégrée et participative;

c) aider les gouvernements à renforcer la mise en œuvre des politiques, y compris par l'intermédiaire d'instruments internationaux et régionaux en rapport avec l'agriculture, les forêts et les pêches;

d) promouvoir l'utilisation des connaissances et des informations à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments factuels, y compris en aidant les pays à suivre les ODD.

132. La transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables permettra d'appliquer des politiques, des stratégies, des mécanismes de gouvernance, des cadres internationaux, ainsi que des instruments et des mécanismes d'investissement plus intégrés et plus transversaux. Les dialogues sur les politiques, plateformes et approches à parties prenantes multiples créeront des synergies, permettront de décider des choix à faire et garantiront l'équité économique et sociale, ainsi que l'amélioration des moyens d'existence, qui sont étroitement liés à la chaîne de valeur et à l'accès aux marchés, et aux questions d'économie rurale intéressant la création de revenus hors des exploitations, les régimes fonciers et les migrations.

133. La FAO contribuera à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables (OS 2) au titre de quatre résultantes:

2.1: Les pays **ont amélioré de manière durable la productivité** tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches

2.2: Les pays **ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance** en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches

2.3: Les pays ont amélioré **la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux** en faveur d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables

2.4: Les pays **ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels** en faveur d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

134. Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès économique et social pour tous est l'un des trois objectifs mondiaux de la FAO, outre l'élimination de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit également d'éléments essentiels des ODD. Deux tiers des personnes vivant dans une extrême pauvreté se trouvent en zone rurale et la plupart d'entre elles assurent leur subsistance et leur sécurité alimentaire au moins en partie grâce à l'agriculture (cultures, élevage, pêche ou ressources forestières).

135. Bien que le nombre de personnes travaillant dans le secteur agricole soit amené à baisser dans les décennies à venir, la majorité des personnes extrêmement pauvres, en particulier en Afrique subsaharienne, vivent en zone rurale et tirent leur alimentation et leurs revenus de l'agriculture et des ressources naturelles, du moins en partie. Cette situation perdurera pendant de nombreuses décennies encore. Parmi les pauvres installés en milieu rural figurent les travailleurs ayant des emplois précaires, faiblement rémunérés et informels et les personnes qui ne parviennent pas à trouver d'emploi, en particulier les femmes et les jeunes. Le taux de chômage élevé des jeunes en zone rurale, en particulier au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, est l'un des principaux facteurs qui empêchent les ménages de se diversifier et de sortir de la pauvreté.

136. L'automatisation économique des femmes joue un rôle central dans la réduction de la pauvreté. Les femmes se heurtent à des obstacles particuliers lorsqu'il s'agit d'obtenir des ressources de production, un emploi décent et un salaire égal à celui des hommes. Aider les femmes à exploiter pleinement leur potentiel économique permettra de changer la donne en matière de réduction de la pauvreté. Si l'on entend réduire la pauvreté en zone rurale, il est fondamental d'accroître la participation des femmes à la prise de décision, de renforcer leurs compétences, d'élargir leurs débouchés professionnels et d'améliorer leur accès à la protection sociale et à des services comme la puériculture. Plus largement, il sera aussi nécessaire de lutter contre la discrimination sexiste au sein des cadres juridiques nationaux qui empêchent les femmes d'accéder à des ressources de production et à des débouchés économiques et de participer à la prise de décision.

137. Au titre de l'OS 3, qui est axé explicitement sur la réduction de la pauvreté en milieu rural par une transformation inclusive, la FAO joue un rôle stratégique pour ce qui est d'établir un lien entre deux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030: l'ODD 1 (éliminer l'extrême pauvreté et réduire de 50 pour cent la part de la population mondiale qui souffre de la pauvreté) et l'ODD 2 (éliminer la faim et garantir l'accès à des aliments nutritifs en quantité suffisante), qui contribuent également à l'ODD 5 (égalité des sexes et autonomisation des femmes), l'ODD 8 (emploi et travail décent) et l'ODD 10 (réduction des inégalités).

138. La FAO occupe une position stratégique qui lui permet d'aider les gouvernements à améliorer les moyens d'existence des ménages ruraux pauvres et extrêmement pauvres grâce à des politiques, des stratégies et des programmes visant à renforcer les institutions, à promouvoir l'autonomisation et l'inclusion sociales, une production agricole durable au profit des pauvres et une hausse de la productivité, une diversification des revenus et des emplois décents dans l'économie agricole et non agricole, et à permettre l'accès à la protection sociale. À cet égard, l'OS 3 cible une palette diverse de ménages ruraux pauvres et propose une approche large assortie de différentes stratégies à l'appui des moyens d'existence et de l'autonomisation des ménages ruraux pauvres. Compte tenu des multiples voies qui peuvent être suivies pour sortir de la pauvreté et des nombreux éléments à envisager à cette fin, une approche de la pauvreté à la fois large, multisectorielle et composée de stratégies différenciées est nécessaire pour parvenir à réduire la pauvreté rurale. Cet ensemble de politiques doit favoriser une transformation inclusive et structurelle du monde rural et la croissance économique, en permettant aux pauvres de participer réellement à l'activité économique et d'en tirer de véritables avantages tout en s'attaquant aux causes profondes des migrations.

139. La FAO contribuera à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3) par la concrétisation de trois résultantes:

3.1: Les ruraux pauvres et les organisations de ruraux pauvres se sont vu donner les moyens d'accéder aux ressources productives, aux services et aux marchés

3.2: Accès amélioré des ruraux pauvres, en particulier les jeunes et les femmes, **à des possibilités d'emploi productif et de travail décent**

3.3: Accès amélioré des ruraux pauvres aux **systèmes de protection sociale**

3.4: Des capacités renforcées pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de **politiques, de stratégies et de programmes multisectoriels en faveur de la parité hommes-femmes,** qui contribuent à la réalisation de l'ODD 1

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

140. L'agrégation après production, la transformation, la distribution, la consommation et l'élimination des biens issus de l'agriculture, des forêts, de l'aquaculture et des pêches[30], considérés dans leur ensemble, sont un élément essentiel, bien que souvent négligé, des systèmes agricoles et alimentaires qui se trouve au cœur de l'objectif stratégique 4. Cet élément comprend les personnes, les entreprises agro-industrielles et les services d'appui (finances, investissements et autres) qui fournissent des produits spécifiques aux marchés intermédiaires ou finaux, ainsi que les liens qui les unissent, y compris les chaînes de valeur. Ces éléments et structures interconnectés sont intégrés dans un contexte de politiques, de stratégies, de lois et de règlements et d'infrastructures publiques qui, collectivement, amorcent, favorisent ou freinent l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires.

141. Par conséquent, le développement des systèmes agricoles et alimentaires sur les 15 prochaines années sera déterminant à plusieurs égards: élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (ODD 2) et promotion d'une consommation plus durable (ODD 12); création d'emplois et sources de revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes (ODD 8); réduction des pressions liées à l'utilisation de la base de ressources naturelles (ODD 13, 14 et 15); amélioration de l'équité et de l'égalité en matière d'utilisation des ressources (ODD 5, 9 et 10) et contribution à des villes plus durables (ODD 11). En mettant en relation diverses catégories d'acteurs, les systèmes agricoles et alimentaires donnent aussi un point de départ essentiel pour établir et renforcer les partenariats et les investissements nécessaires à la concrétisation des ODD (ODD 17).

142. L'évolution des systèmes agricoles et alimentaires sera déterminée principalement par les mesures prises en vue de satisfaire les exigences des consommateurs, non seulement les exigences liées à la qualité, à la sécurité sanitaire et au prix, mais aussi à la manière dont les denrées sont produites, transformées et utilisées, ce qui reflète les préoccupations en rapport avec les pertes et le gaspillage d'aliments et le changement climatique. Les caractéristiques de la demande changent rapidement mais le rythme et les effets diffèrent d'une région à l'autre, et même au sein de chaque région. Les nouvelles exigences des consommateurs posent des défis sans précédent du point de vue du développement des systèmes agricoles et alimentaires, et ces défis se manifestent de différentes manières selon les segments de marché concernés.

143. L'évolution des systèmes alimentaires a eu non seulement des résultats positifs mais aussi des conséquences inattendues, qui ont engendré un certain nombre de problèmes empêchant un développement généralisé. L'une des principales difficultés est l'absence d'approches cohérentes des systèmes agricoles et alimentaires faisant appel à des catégories d'acteurs diverses et souvent nouvelles. Lorsque l'on entend concilier différents objectifs, intérêts et choix, il est nécessaire de mener une action coordonnée afin que les systèmes agricoles et alimentaires se développent d'une manière qui permette de réaliser des gains d'efficience, tout en favorisant le caractère inclusif, l'amélioration des résultats nutritionnels, le renforcement de la résilience et la réduction des pressions exercées sur la base de ressources naturelles.

144. La FAO facilitera la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (objectif stratégique 4) par la concrétisation de quatre résultantes:

4.1: Des normes internationales, des accords commerciaux et des directives volontaires sont formulés afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux et leur fonctionnement

4.2: Les pays ont élaboré et mis en œuvre **des politiques, des cadres réglementaires et des accords institutionnels** à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces

[30] Les systèmes agricoles et alimentaires englobent les canaux liés à la fois aux marchés structurés et aux marchés informels et les composantes sans lien avec les marchés (consommation personnelle et consommation au sein de la collectivité).

4.3: Des capacités du secteur public et du secteur privé renforcées et des investissements accrus afin de promouvoir le développement d'entreprises agroalimentaires et de filières inclusives

4.4: Les pays **ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels** à l'appui du développement des systèmes agroalimentaires

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

145. Au cours des 10 dernières années, les catastrophes naturelles ont provoqué environ 1 300 milliards d'USD de dommages et touché 2,7 milliards de personnes. Les conséquences des catastrophes dans le secteur agricole ont des effets directs sur les ressources des écosystèmes agricoles, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition et remettent en cause les acquis du développement qui ont nécessité des années, outre les incidences immédiates sur la vie et les moyens d'existence ainsi que sur les ressources naturelles et l'environnement bâti. Le montant des appels humanitaires a augmenté de 550 pour cent au cours des 10 dernières années, pour atteindre le chiffre record de 20 milliards d'USD en 2015. L'aide alimentaire, dont une petite part est consacrée à la protection des moyens d'existence agricoles, représentait 41 pour cent de ce montant. Il ne suffit pas de faire face aux crises; il est nécessaire, en parallèle, de s'efforcer de traiter les causes profondes, les facteurs de vulnérabilité sous-jacents et les risques auxquels les populations sont de plus en plus exposées. Il convient de réaliser des investissements à l'échelle du problème afin de prévenir les catastrophes ou les crises et d'atténuer leurs effets et, lorsque c'est inévitable, de prêter un appui en matière de préparation aux situations d'urgence dans le secteur agricole et de préservation et de restauration des moyens d'existence fondés sur l'agriculture. Les pays et les communautés doivent disposer de capacités renforcées qui leur permettent d'anticiper les menaces, d'absorber les chocs et de transformer ou de remanier les modes de développement.

146. Actuellement, les moyens d'existence de plus de 2,5 milliards de personnes dans le monde dépendent de l'agriculture, qui leur apporte un revenu, des aliments, un bien-être et une dignité. Ces personnes génèrent plus de la moitié de la production agricole mondiale et sont particulièrement exposées aux catastrophes et aux crises. Les types de danger qui peuvent être à l'origine des catastrophes et des crises sont multiples mais la FAO contribue à renforcer la résilience des pays et collectivités les plus vulnérables face aux risques naturels, y compris les événements extrêmes liés au changement climatique, les menaces concernant la filière alimentaire, y compris les maladies et les organismes nuisibles touchant les animaux et les végétaux, ainsi que les situations de crise prolongée, notamment les crises socioéconomiques et les conflits violents.

147. Si l'on entend éliminer la faim et nourrir une population en expansion à l'horizon 2030, il faudra promouvoir les compétences uniques des petits agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et communautés forestières de manière à ce qu'ils produisent davantage d'aliments et gèrent la base de ressources naturelles dont nous dépendons tous. La petite agriculture doit relever un triple défi dans les pays en développement, à savoir produire davantage d'aliments, fournir davantage d'emplois et de revenus, et gérer les ressources naturelles de façon durable. À cela s'ajoute le fait que l'ampleur, la fréquence et les conséquences des catastrophes et des crises sont en hausse, en particulier celles en rapport avec le changement climatique, les conflits et les menaces pesant sur la filière alimentaire.

148. L'OS 5 consiste principalement à améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise et à résoudre ces problèmes quand ils se présentent. Depuis le Sommet mondial sur l'action humanitaire et l'engagement pris par l'Organisation à cette occasion, la communauté internationale a davantage conscience que l'aide humanitaire doit être associée au renforcement de la résilience des collectivités et des pays face aux risques ou en situation de crise. Dans ce cadre, outre les objectifs consistant à éliminer la faim et la pauvreté (ODD 1 et 2), elle s'est engagée plus fermement à adopter de nouvelles méthodes de travail de manière à améliorer la cohérence entre l'aide humanitaire et les interventions destinées à renforcer la résilience en vue d'un développement à long terme.

149. Pour être viables, les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable doivent être complétées par la résilience face aux catastrophes et aux crises (y compris les interventions d'urgence). Améliorer la résilience des moyens d'existence des petits exploitants agricoles est une manière essentielle et efficace de concrétiser les ODD et de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

150. La FAO contribuera à renforcer la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises (objectif stratégique 5) par la concrétisation de quatre résultantes:

5.1: Les pays ont adopté ou mis en œuvre **des systèmes et des cadres juridiques, politiques et institutionnels** à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises

5.2: Les pays ont tiré parti **des informations fournies régulièrement et des alertes rapides** pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles

5.3: Les pays **ont réduit les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés**

5.4: Les pays se sont préparés **aux catastrophes et aux crises et y ont fait face au moyen d'interventions efficaces**

Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques

151. L'objectif 6 concerne la qualité et l'intégrité des connaissances et services techniques de la FAO dans six domaines essentiels et transversaux qui relèvent de tous les objectifs stratégiques.

a) *Encadrement technique:* Ce volet consiste à garantir l'excellence des connaissances techniques grâce à l'encadrement technique et au contrôle de la qualité assurés par les divisions techniques, à prêter un appui aux réseaux techniques internes et à la fourniture d'une expertise technique dans le cadre des programmes de l'Organisation, à maintenir les capacités de repérer les problèmes nouveaux et d'y faire face et à faire progresser les questions fondamentales dans les principales disciplines par l'intermédiaire des comités techniques, et à élaborer des publications phares de la FAO de grande qualité.

b) *Statistiques:* Ce volet concerne la qualité et l'intégrité des données produites et analysées par l'Organisation, y compris les aspects liés aux méthodes normalisées, à la qualité des données statistiques produites à l'échelon national, ainsi qu'à la gouvernance et à la coordination des statistiques.

c) *Changement climatique:* Ce volet couvre l'encadrement technique des travaux de la FAO sur le changement climatique qui visent à renforcer les capacités nationales de faire face au changement climatique et à ses incidences sur le secteur agricole, à améliorer l'intégration des considérations liées à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et aux pêches dans la gouvernance internationale sur le changement climatique, et à renforcer la coordination de la FAO et ses capacités de mener à bien ses travaux dans le domaine du changement climatique, dans le contexte des objectifs stratégiques.

d) *Parité hommes-femmes:* Ce volet couvre la cohérence des stratégies et des approches et la qualité des services liés aux activités menées dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, dans le contexte des objectifs stratégiques.

e) *Gouvernance:* Ce volet couvre la cohérence des stratégies et des approches et la qualité des services liés à la gouvernance mondiale et à la coordination des politiques et de la gouvernance, dans le contexte des objectifs stratégiques.

f) *Nutrition:* Ce volet englobe l'encadrement technique des travaux de la FAO en matière de nutrition, la coordination stratégique et opérationnelle au sein du système des Nations Unies, la facilitation de l'intégration de la nutrition dans les différents objectifs stratégiques, l'appui technique pour la mobilisation des ressources et la communication sur la nutrition, ainsi que la liaison avec les institutions des Nations Unies aux fins de l'établissement de rapports sur la concrétisation des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Rome sur la nutrition.

152. Ci-dessous, la stratégie et les résultantes attendues en ce qui concerne les statistiques et les quatre thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance, nutrition) sont présentées dans les grandes lignes.

Statistiques

153. Il est indispensable de disposer de données statistiques de grande qualité pour réussir la conception et le ciblage des politiques visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale, ainsi que pour promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles, y compris un accroissement durable de la production et de la productivité, de manière à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Ces données constituent le socle à partir duquel les gouvernements et la communauté internationale peuvent prendre des décisions fondées sur des éléments concrets, et elles sont essentielles pour mesurer et surveiller les progrès accomplis sur la voie des objectifs et cibles de développement nationaux et mondiaux. Cela est particulièrement pertinent dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de son cadre de suivi, qui représente un défi immense pour les pays et met véritablement à l'épreuve les capacités et ressources nationales en matière de statistiques.

154. Les travaux de la FAO sur la collecte et la diffusion de données statistiques relatives à l'alimentation et l'agriculture sont l'un des éléments essentiels de son mandat. L'Organisation est

reconnue comme jouant un rôle fondamental dans l'établissement de normes, méthodes et outils mondiaux à l'appui des statistiques alimentaires et agricoles. Au bout du compte, ces activités visent à améliorer la disponibilité et la qualité des données nationales, ainsi qu'à permettre des comparaisons internationales et une interopérabilité entre différents domaines statistiques. La FAO contribue à l'adoption des normes mondiales en appliquant une approche totalement intégrée et coordonnée au renforcement des capacités statistiques, approche alignée sur les stratégies et priorités des pays et sur les exigences du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

155. La stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités statistiques se fonde sur l'idée qu'il est essentiel de renforcer les capacités des États Membres de collecter, de diffuser et d'utiliser des données de base sur l'alimentation et l'agriculture pour concevoir les meilleurs outils d'analyse et d'appui à la prise de décision possibles, aux niveaux national et mondial. Au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le système de statistiques de la FAO doit véritablement aider les pays à collecter des données et à suivre les ODD, ce qui représente un défi de taille. Consciente que suivre 26 indicateurs est une tâche d'une ampleur considérable, l'Organisation ne cesse de souligner combien il est nécessaire d'établir des partenariats avec d'autres organismes du système des Nations Unis.

156. Les statistiques jouent un double rôle dans le Cadre stratégique: elles contribuent directement à certains produits et résultantes d'objectifs stratégiques et elles créent un environnement intérieur et extérieur propice à l'obtention des résultats de l'Organisation au titre de l'objectif 6. Afin que les données et statistiques soient utilisées de plus en plus fréquemment et efficacement dans les processus décisionnels, la FAO s'efforce d'améliorer la pertinence et l'actualité de ses données et organise des consultations régulières avec les utilisateurs pour mieux cerner leurs besoins et pour dispenser des formations aux producteurs de données, qui seront ainsi mieux à même de renforcer leurs capacités de communication.

Thèmes transversaux

157. Les thèmes transversaux correspondent à quatre questions reconnues comme essentielles (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition), qui concernent tous les objectifs stratégiques et doivent être totalement intégrées aux travaux programmatiques, de manière à refléter une perspective et une approche communes.

Changement climatique

158. Le rôle de l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets a pris de l'importance au cours des dernières années. La FAO a contribué à l'élaboration du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et participe activement à la gouvernance et aux initiatives concernant le changement climatique au niveau international. Compte tenu de l'évolution rapide du paysage de la coopération internationale, le positionnement de la FAO pour ce qui est de faire face au changement climatique est crucial pour les travaux de l'Organisation.

159. La Conférence de la FAO a fait remarquer, en juin 2015, que le changement climatique faisait peser des menaces grandissantes sur la sécurité alimentaire et la nutrition. L'effet croissant du changement climatique est l'une des évolutions mondiales repérées lors du processus de réflexion stratégique qui a accompagné l'examen du Cadre stratégique 2012-2013; cette tendance a également été soulignée lors de l'examen du PMT 2014-2017 de la FAO. En 2015, le changement climatique a été reconnu comme thème transversal du Cadre stratégique de la FAO.

160. L'Évaluation de la contribution de la FAO à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets[31] réalisée en 2015 a mis en lumière l'importance du rôle de la FAO s'agissant de faire face au changement climatique et présentait des recommandations visant à en améliorer l'efficacité. La stratégie de la FAO en matière de changement climatique et le plan d'action y afférent couvrent les cinq objectifs stratégiques, en intégrant les priorités régionales et nationales et en renforçant l'engagement de la FAO dans la gouvernance et le financement liés au changement

[31] PC 118/3; PC 118/3 Sup.1.

climatique au niveau international. La stratégie repose sur trois résultantes globales qui consistent respectivement à renforcer les capacités nationales de faire face au changement climatique et à ses incidences sur le secteur agricole, à améliorer l'intégration des considérations liées à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et aux pêches dans la gouvernance internationale sur le changement climatique, et à renforcer la coordination de la FAO et ses capacités de mener à bien ses travaux dans le domaine du changement climatique.

Parité hommes-femmes

161. Assurer la sécurité alimentaire et la nutrition de tous repose dans une large mesure sur l'égalité des droits et des chances entre les sexes et sur les capacités qu'ont les femmes et les hommes de jouer un véritable rôle dans leur environnement économique et social. En milieu rural, les femmes sont des acteurs économiques ingénieux qui contribuent aux revenus des familles et à la croissance des communautés, ce de multiples manières. En outre, elles jouent un rôle dans la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages et aident leurs familles et leurs communautés en consacrant du temps à la préservation de la culture et des traditions et à la fourniture de ressources et services de base comme l'eau, le combustible, les soins de santé et l'éducation.

162. Dans toutes les régions, les femmes ont un accès plus limité que les hommes aux ressources de production et aux intrants, ainsi qu'aux services, aux informations et aux réseaux sociaux. Elles sont également moins représentées dans les institutions et les mécanismes de gouvernance locaux et disposent d'un pouvoir de décision moindre. Cette disparité entre les sexes mine leur potentiel mais impose également un lourd tribut au secteur agricole et à l'économie et la société dans leur ensemble.

163. Par le truchement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale a fortement mobilisé l'attention des responsables politiques sur la nécessité de lutter de toute urgence contre les inégalités entre les sexes et la répartition inégale des capacités, des possibilités, de la richesse, du pouvoir et de la participation entre les femmes et les hommes. Chacun des objectifs repose sur l'idée que personne ne doit être laissé pour compte. Par conséquent, l'accent est mis explicitement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui est à la fois un objectif à part entière et un thème transversal qui relève de tous les ODD et comprend plus de 30 cibles.

164. La FAO est alignée sur le cadre international des ODD et reconnaît que le secteur agricole ne fonctionne pas de façon optimale dans de nombreux pays en développement parce que la moitié des agriculteurs, qui sont des femmes, ne bénéficient pas d'un appui suffisant et ont encore davantage de difficulté à accéder aux ressources de production et aux services dont ils ont besoin pour être plus productifs. L'élimination de la disparité entre les sexes serait extrêmement bénéfique pour le secteur agricole car elle permettrait d'augmenter la production totale et de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle globale dans les pays en développement.

165. Il est donc particulièrement important de résorber cet écart à la lumière des défis mondiaux et régionaux liés à l'insécurité économique et politique, à la pression démographique, au changement climatique et à l'épuisement de la base de ressources naturelles auxquels les pays et les communautés rurales doivent faire face actuellement. La FAO aide les pays à résorber la disparité entre les sexes qui persiste dans l'accès aux ressources de production, aux services et aux débouchés économiques afin de libérer le monde de la faim et de la malnutrition.

Gouvernance

166. Deux grandes évolutions ont modifié le contexte dans lequel s'inscrivent les travaux de la FAO sur la gouvernance. Premièrement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a établi une nouvelle charte mondiale pour la coopération et la gouvernance du développement à l'échelon international. Du point de vue de la gouvernance, les principales exigences sont les suivantes: des approches plus intégratives en matière de développement; un engagement solide en ce qui concerne la prise de décisions au niveau national et une plus grande autonomie des États Membres; un centrage fortement accru sur la promotion des partenariats avec le secteur privé, essentiels à la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre; l'amélioration de la cohérence au sein du système des Nations Unies et un engagement visant à élargir grandement le système de suivi et

d'établissement de rapports afin de permettre à toutes les parties prenantes de se rendre des comptes mutuellement.

167. Cette vision ambitieuse de la gouvernance mondiale est associée à une évolution moins visible mais tout aussi profonde de la réflexion conceptuelle relative à la gouvernance entre les gouvernements, les institutions internationales et la communauté internationale spécialisée. Au cours des 10 dernières années, l'opinion des experts a évolué: auparavant, la «bonne gouvernance» était un engagement prédominant; aujourd'hui, le programme est plus modeste et plus pragmatique. Il s'agit désormais d'adopter des approches itératives, ascendantes, expérimentales et axées sur la résolution des problèmes en vue d'améliorer la gouvernance ou de la rendre plus efficace. Ces approches, tout en maintenant l'engagement normatif liés à l'inclusion sociale, sont ouvertes, non prescriptives et analytiques. En s'appuyant sur des analyses d'économie politique, elles permettent de déterminer et d'évaluer les rôles, les intérêts et les réponses possibles des principales parties prenantes et institutions en cas de changement de politique et de comprendre comment les structures, les institutions et l'utilisation du pouvoir interagissent dans les délibérations concernant les idées, les intérêts, les valeurs et les préférences. Ce nouveau type d'analyse de la gouvernance doit aider les parties prenantes à revoir les accords politiques, les politiques et les institutions dans le cadre d'un processus en cours.

Nutrition

168. Si l'on entend améliorer la nutrition et réduire les coûts sanitaires et sociaux de la malnutrition, il est nécessaire d'adopter une approche multisectorielle, dans laquelle le secteur de l'alimentation et de l'agriculture jouerait un rôle de premier plan en ce qu'il lui incombe de nourrir correctement la population en accroissant la disponibilité, l'accessibilité économique et la consommation d'aliments divers, sains et nutritifs tout au long de l'année. Pour ce faire, il convient de s'aligner sur les recommandations nutritionnelles et les principes de durabilité environnementale, et de compléter ces mesures par des interventions dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'assainissement et de l'hygiène, entre autres.

169. Par l'intermédiaire de l'environnement alimentaire, le système alimentaire influence le mode d'alimentation et l'état nutritionnel des consommateurs. Pour ce qui est de lutter contre le triple fardeau de la malnutrition en prenant appui sur l'ensemble du système alimentaire (des intrants à la consommation, en passant par la production, la transformation, le stockage, le transport et le commerce de détail), l'élimination des pertes et du gaspillage de nourriture peut véritablement permettre d'améliorer l'efficacité et la durabilité de l'ensemble de la filière alimentaire, tout en comblant le déficit en nutriments.

170. Dans le sillage direct de la CIN-2 et suite à la recommandation du Conseil, la nutrition a été intégrée dans le PMT révisé 2014-2017 en tant que thème transversal. Les domaines d'activité à couvrir à ce titre comprennent l'encadrement technique global des activités de la FAO en matière de nutrition, la coordination stratégique et opérationnelle au sein du système des Nations Unies, l'intégration de cette dimension dans les différents objectifs stratégiques, ainsi que l'appui technique nécessaire à la mobilisation des ressources et à la communication en matière de nutrition. Les principales activités des programmes visant à améliorer la nutrition, ainsi que les ressources correspondantes, resteront attachées aux différents objectifs stratégiques.

171. La FAO porte une attention renforcée à la nutrition en traitant les questions liées aux fondements économiques, sociaux et environnementaux de la sécurité alimentaire et de la nutrition sur le long terme, en particulier celles qui renvoient directement aux concepts de systèmes alimentaires et de chaînes de valeur durables, y compris l'agriculture tenant compte de la nutrition. Elle a ainsi pu s'engager en tant que chef de file dans les initiatives et les mécanismes de gouvernance mondiaux visant à améliorer la nutrition, ainsi qu'aider les pays à atteindre leurs objectifs nutritionnels grâce à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de ses travaux par l'intermédiaire des objectifs stratégiques.

II. ÉBAUCHE DU PLAN À MOYEN TERME 2018-2021

172. Le Plan à moyen terme (PMT) définit les objectifs stratégiques (OS) et les résultantes qui doivent être mis en œuvre par les Membres et la communauté internationale avec l'appui de la FAO, conformément au Cadre stratégique révisé. Le PMT couvre une période de quatre ans et contient la base de programmation et le cadre de résultats qui sont utilisés pour produire le Programme de travail et budget (PTB) biennal.

173. La présente ébauche du PMT 2018-2021 décrit A) les principales composantes du cadre de résultats de la FAO; B) le cadre de résultats et les programmes associés aux objectifs stratégiques, proposés pour 2018-2021. Elle tient compte des défis mentionnés dans le Cadre stratégique révisé, en particulier la réalisation des ODD. Tous ces éléments serviront de base à l'élaboration des versions complètes du PMT 2018-2021 et du PTB 2018-2019.

A. Cadre de résultats de la FAO – composantes principales

174. Le cadre de résultats de la FAO pour 2014-2017 comprend la Vision de la FAO, les trois objectifs mondiaux, les cinq objectifs stratégiques, un sixième objectif sur la qualité, les connaissances et les services techniques, les sept fonctions essentielles en tant que moyens d'exécution et les quatre objectifs fonctionnels pour un environnement porteur, comme indiqué dans la Figure 1.

Figure 1: Cadre de résultats de la FAO – composantes principales

Vision de la FAO

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

Les trois objectifs mondiaux des États Membres:

- éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et à bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

1) Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
2) Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches
3) Réduire la pauvreté rurale
4) Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces
5) Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Objectif supplémentaire

Qualité, connaissances et services techniques

Thèmes transversaux

- Parité hommes-femmes
- Gouvernance
- Nutrition
- Changement climatique

Fonctions essentielles

1) Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques.
2) Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
3) Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
4) Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
5) Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
6) Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
7) Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

Objectifs fonctionnels

- Activités de diffusion
- Technologies de l'information
- Gouvernance, surveillance et direction de la FAO
- Administration efficiente et efficace

175. Le cadre de résultats de la FAO repose sur un modèle de chaîne de résultats qui relie les objectifs, les résultantes et les produits, comme indiqué dans la *Figure 2*. Trois niveaux de résultats contribuent aux *objectifs mondiaux des Membres*:

- Les *objectifs stratégiques* expriment les résultantes en matière de développement qui devront être obtenues au niveau des pays, des régions et du monde. Ils devraient être réalisés par les Membres sur le long terme grâce aux contributions de la FAO.
- Les *résultantes* décrivent les changements touchant à l'environnement porteur au plan national, régional ou mondial et aux capacités disponibles pour la réalisation d'un objectif stratégique précis.
- Les *produits* représentent les contributions directes de la FAO aux résultantes. Ils résultent de l'exécution des interventions de la FAO aux niveaux national, régional et mondial, par le recours à des ressources budgétaires et extrabudgétaires.

176. L'obtention des résultats est facilitée par trois éléments supplémentaires qui concourent à mieux centrer les activités de la FAO pour en accroître l'efficacité, comme indiqué dans la Figure 2:

- L'*Objectif* sur la qualité, les connaissances et les services techniques, notamment l'encadrement technique, les statistiques et les domaines d'activités transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition), qui sont intégrés dans l'ensemble des objectifs stratégiques (*Partie I.D*).
- Les *fonctions essentielles* sont les moyens d'action fondamentaux devant être employés par la FAO pour obtenir des résultats (*Partie I.C*).
- Les objectifs fonctionnels assurent l'environnement porteur nécessaire à l'action de la FAO.

Figure 2: Le modèle de chaîne de résultats de la FAO

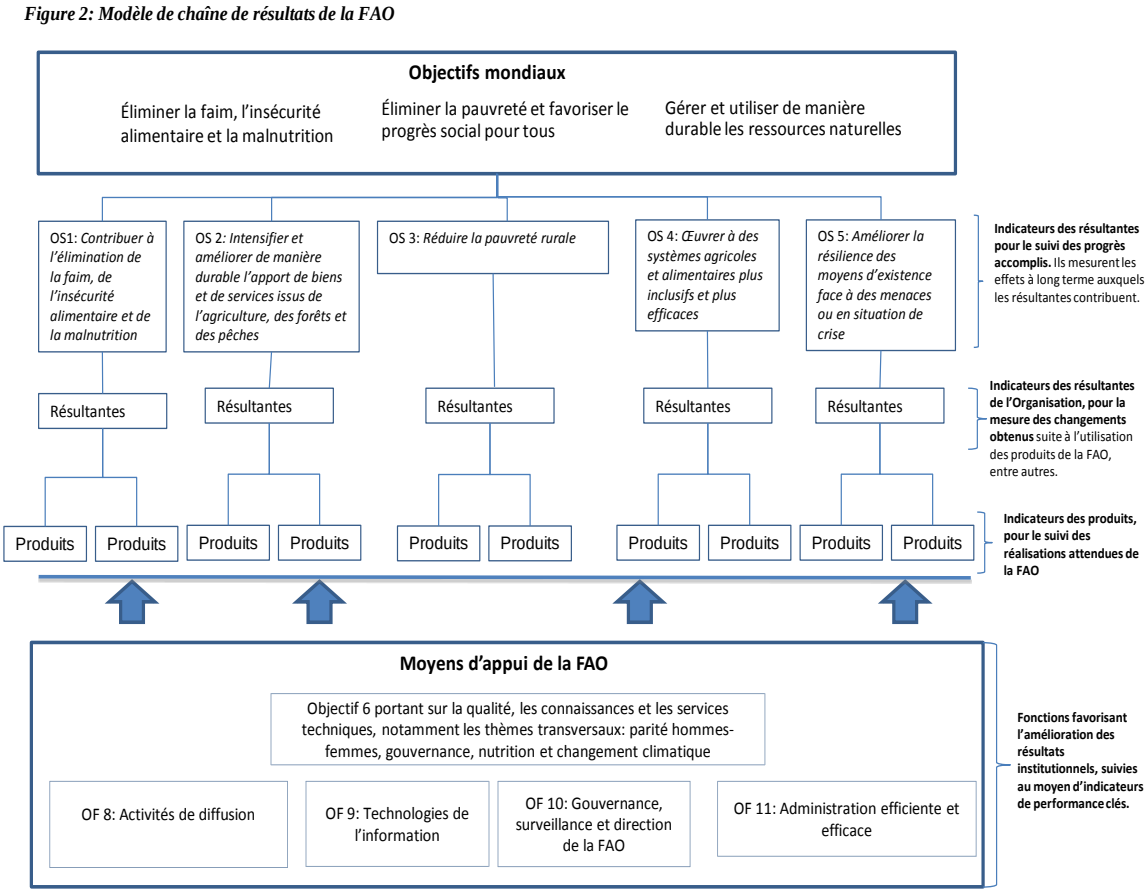

177. Le cadre de résultats de la FAO guide la planification et le suivi des activités de l'Organisation. Le cadre a été conçu en procédant du haut vers le bas, c'est-à-dire que l'on a d'abord défini les résultantes nécessaires à la réalisation de chaque objectif, puis les produits permettant d'atteindre chaque résultante. En revanche, les actions prévues pour parvenir aux résultats escomptés sont planifiées et mises en œuvre du bas vers le haut, en tenant compte des priorités établies aux niveaux national et régional. Au cœur même de ce cadre figurent les indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis à chaque niveau de la chaîne de résultats et par conséquent d'évaluer la mesure dans laquelle les actions de la FAO induisent des changements aux niveaux national, régional et mondial, et d'en rendre compte.

178. Chaque niveau du cadre de résultats correspond à une catégorie différente de résultats à obtenir, à commencer par ce que la FAO génère (produits) afin de contribuer à des changements au niveau des pays ou à plus grande échelle (résultantes) et, plus largement, afin de provoquer des effets sur le développement (objectifs stratégiques). La chaîne de résultats fait apparaître les liens entre les travaux de la FAO et les différents niveaux de résultats obtenus. Elle met aussi en évidence la logique qui les sous-tend: *si* les biens/services sont produits par la FAO comme prévu, *alors* les produits correspondants seront réalisés; *si* les produits sont réalisés et que les hypothèses sont valables, *alors* ils aboutiront aux résultantes souhaitées; *si* les résultantes sont obtenues, *alors* les conditions seront réunies pour que les objectifs auxquels elles participent aient des effets sur le développement.

179. Les responsabilités de la FAO, des Membres et des partenaires de développement à chaque niveau de la chaîne de résultats, ainsi que les moyens permettant de mesurer les progrès accomplis, sont précisés à la *Figure 3*.

Figure 3: Cadre de suivi de la FAO - Responsabilités et mesure des progrès accomplis

Niveau	**Responsabilités et mesure des progrès accomplis**
Produits	• Contribution directe de la FAO (processus, produits et services) aux résultantes. Les produits constituent les résultats tangibles des interventions de la FAO financées dans le cadre du Programme ordinaire ou grâce à des ressources extrabudgétaires aux niveaux national, régional et mondial. • La FAO les génère et en a la maîtrise. À ce titre, elle en est pleinement responsable. • Des indicateurs et des cibles ont été établis pour chaque produit et seront mesurés chaque année.
Résultantes	• Changements concernant l'environnement ou les capacités, à l'échelon national ou mondial, qui permettent d'atteindre un objectif stratégique en particulier. • La FAO contribue à ces résultantes, mais elle n'en a pas la totale maîtrise. Elle est tenue de rendre des comptes dans une certaine mesure mais la responsabilité de l'exécution échoit à tous les partenaires – FAO, États Membres et partenaires de développement. La FAO peut contribuer à ces changements. • Des indicateurs (dont certains sont des indicateurs des ODD) sont mesurés tous les deux ans grâce à une évaluation interne qui s'appuie sur des données secondaires, un examen des documents relatifs aux politiques et une enquête menée auprès d'un échantillon de pays dans le but d'évaluer les progrès.

Objectifs stratégiques	• Effets sur le développement au niveau mondial, dans les domaines où la FAO s'est engagée à obtenir des résultats (fournit une ligne de visée claire pour le programme de travail de l'Organisation elle-même). • La FAO contribue à ces résultats, qui visent le long terme et se situent à un haut niveau, mais elle n'en a pas la maîtrise. La responsabilité n'est pas attribuée ici à une entité unique. Elle est collective. • Des indicateurs et des cibles des ODD ont été adoptés afin de suivre l'évolution mondiale à ce niveau. La FAO les suivra (en s'appuyant sur des sources de données internationales).

B. Cadre de résultats et programmes associés aux objectifs stratégiques, proposés pour 2018-2021

180. Les faits nouveaux, les tendances et les défis à l'échelle mondiale qui ont été recensés dans le Cadre stratégique révisé (*Partie I*) constituent une référence pour centrer le cadre de résultats et les programmes associés aux objectifs stratégiques de la FAO sur les engagements des pays et de la communauté internationale, en particulier à l'égard des objectifs de développement durable, et pour améliorer la chaîne de résultats.

181. La *Section B.I* présente les améliorations qu'il est proposé d'apporter au cadre de résultats des objectifs stratégiques. La Section B.2 définit les possibilités de traiter des statistiques et d'autres questions transversales liées au changement climatique, à la parité hommes-femmes, à la gouvernance et à la nutrition dans les programmes associés aux objectifs stratégiques. La Section B.3 présente le projet de programme et les priorités pour chaque objectif stratégique (le Programme stratégique) en 2018-2021.

B.1 Le cadre de résultats relatif aux objectifs stratégiques

182. L'alimentation et de l'agriculture ont une place essentielle dans la réalisation des ODD. Dans un souci de continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation, l'élaboration du cadre de résultats des objectifs stratégiques pour 2018-2021 a pour but de mieux définir les objectifs stratégiques, les résultantes et les produits, compte tenu de leur contribution aux cibles et indicateurs pertinents des ODD, et d'améliorer la qualité des chaînes de résultats associées aux objectifs stratégiques de manière à résoudre les principaux obstacles que devraient rencontrer les pays. On aura ainsi une vision claire, cohérente et concrète de la contribution de la FAO à l'appui de la réalisation et du suivi des ODD à l'échelon national.

Approche

183. La FAO peut aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La FAO peut aider les pays à réaliser les ODD en alignant le cadre de résultats et les programmes associés aux objectifs stratégiques sur le cadre des ODD, et en recourant à des méthodes statistiques et à des activités de renforcement des capacités pour soutenir la mise au point et le suivi d'indicateurs nationaux liés à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable. À cette fin, la FAO a effectué un examen technique et une analyse de la série complète des 169 cibles et des 230 indicateurs établis pour les 17 ODD, afin de s'assurer que l'ensemble des cibles et indicateurs finalement incorporés dans le cadre de résultats des objectifs stratégiques étaient bien ceux pour lesquels la FAO pouvait assister les pays, par le biais des programmes associés aux objectifs stratégiques.

184. Cet examen a porté sur la relation entre les cibles des ODD et la chaîne de résultats des objectifs stratégiques, et ce sur trois plans: les grands défis susceptibles d'entraver la réalisation des cinq objectifs stratégiques; l'utilité des indicateurs des ODD pour appuyer, dans chaque pays, le suivi du cadre de résultats relatif aux objectifs stratégiques; la pertinence des indicateurs des ODD pour mesurer les progrès réalisés au niveau des objectifs stratégiques ou des résultantes. Une attention spéciale a été accordée aux 25 indicateurs dont la FAO a la responsabilité exclusive ou partielle.

185. L'incorporation de certaines cibles des ODD et de leurs indicateurs dans le cadre de résultats de la FAO permettra d'améliorer les résultats du système de planification et de suivi de l'Organisation sur trois plans. En premier lieu, elle facilitera une relation directe entre les cadres de programmation par pays (CPP) et les cadres de suivi des ODD propres à chaque pays. En deuxième lieu, les résultantes seront mesurées en fonction des progrès réalisés par rapport à des indicateurs et non par rapport à des cibles, puisque les pays fixeront leurs propres cibles au niveau national. En troisième lieu, certains indicateurs de résultantes non liées aux ODD seront quand même retenus, car ils permettront de mesurer la contribution de la FAO à des résultantes qui ne peuvent être mesurées par les indicateurs des ODD.

Incorporation des cibles et des indicateurs relatifs aux ODD

186. Au niveau des *objectifs stratégiques*, la principale innovation a consisté à recenser les cibles et indicateurs des ODD qui sont apparentés à chaque objectif stratégique et à n'utiliser que ceux-là. Une nouvelle série d'indicateurs relatifs aux objectifs stratégiques et fondés sur les ODD a donc vu le jour. Le suivi annuel de ces indicateurs permettra de faire le point des tendances et des progrès accomplis dans la réalisation des cibles.

187. Au niveau des *résultantes*, les indicateurs ont été simplifiés en remplaçant certains paramètres de mesure et parfois des indicateurs entiers par des paramètres ou indicateurs issus des ODD. Les indicateurs de résultante continueront de mesurer tous les deux ans les changements intervenus et l'état d'avancement dans les domaines où la FAO s'investit plus directement.

188. Globalement, les activités de la FAO contribueront à 40 cibles des ODD, mesurées au moyen de 53 indicateurs uniques des ODD, qui feront partie intégrante du cadre de résultats des objectifs stratégiques proposé pour 2018-2021, comme indiqué dans le *Tableau 1* et à l'*Annexe 1*.

Tableau 1: Cibles et indicateurs des ODD inclus dans le cadre de résultats 2018-2021 au niveau des objectifs stratégiques

Symbole de l'ODD	Référence de l'ODD	Nombre de cibles concernées	Nombre d'indicateurs	Référence à l'OS (en bleu pour 3 indicateurs ou plus)
	ODD 2	8	13	OS1, OS2, OS3, OS4, OS5
	ODD 1	6	9	OS3, OS5
	ODD 15	5	6	OS2, OS5
	ODD 8	4	4	OS3, OS4
	ODD 13	3	4	OS2, OS5
	ODD 14	3	4	OS2, OS3, OS4
	ODD 10	3	3	OS3, OS4, OS5
	ODD 5	1	2	OS3, OS5
	ODD 6	1	2	OS2
	ODD 3	1	1	OS 1
	ODD 9	1	1	OS4
	ODD 11	1	1	OS 5
	ODD 12	1	1	OS4
	ODD 16	1	1	OS 5
	ODD 17	1	1	OS4
Total	**15**	**40**	**53**	

189. D'après l'examen, les huit cibles de l'ODD 2 et 13 indicateurs connexes, toutes les cibles de l'ODD 1 sauf une, et neuf indicateurs connexes, ainsi que la moitié des cibles de l'ODD 15 et six indicateurs connexes ont été inscrits dans le cadre de résultats proposé au niveau des objectifs stratégiques. Pour d'autres ODD, les indicateurs retenus sont liés à des domaines d'activités qui relèvent clairement de la FAO.

190. Le choix des indicateurs entrant dans le cadre de résultats pourra nécessiter des ajustements au fur et à mesure que le PMT sera affiné. Par exemple, le niveau et le degré de ventilation des données, ainsi que la couverture de groupes de population ou de secteurs particuliers, qui sont un élément

central du cadre d'indicateurs des ODD, ont été déterminants dans cette analyse. Ces informations ne sont pas encore disponibles pour tous les indicateurs des ODD.

Définition plus précise et qualité améliorée de la chaîne de résultats

191. L'examen et l'incorporation des cibles et indicateurs des ODD et le perfectionnement du cadre de résultats des objectifs stratégiques ont permis de mieux définir les objectifs stratégiques et d'améliorer la qualité de la chaîne de résultats des résultantes et des produits, comme indiqué ci-après et, de manière plus détaillée, dans la *Section B.3*.

Au niveau des objectifs stratégiques

192. *Objectif stratégique 1:* La contribution de la FAO à l'élimination durable de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition met davantage l'accent sur les capacités des pays, en vue d'une application efficace des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement. Toutes les formes de malnutrition sont prises en compte: sous-alimentation, carences en micronutriments et problèmes d'excès pondéral, obésité et maladies non transmissibles d'origine alimentaire. Les indicateurs au niveau des objectifs stratégiques comprennent cinq indicateurs des ODD 2 et 3 qui permettent de suivre les progrès en matière de réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes, et deux autres indicateurs de l'ODD 2 ont été adoptés au niveau des résultantes, afin de suivre les progrès en matière de financement.

193. *Objectif stratégique 2:* La FAO fera porter ses efforts sur le renforcement du dialogue et de l'intégration à l'intérieur des secteurs et entre eux et avec les parties prenantes en vue d'accroître durablement la production et la productivité et d'assurer la prise en compte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches dans le contexte de systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition et des sexospécificités. L'appui vise surtout à renforcer les capacités des pays pour leur permettre de s'adapter aux incidences négatives du changement climatique et d'établir ou de mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation ou des contribution déterminée au niveau national. Les indicateurs au niveau des objectifs stratégiques comprennent 11 indicateurs issus des ODD 2, 6, 14 et 15 qui servent à suivre les progrès en matière de productivité durable, d'adaptation de chaque secteur à la dégradation de l'environnement et au changement climatique, et de conservation des ressources génétiques. Six autres indicateurs des ODD (ODD 2, 13, 14 et 15), associés aux résultantes, permettent de suivre les progrès réalisés dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la mise en œuvre des instruments internationaux applicables à la pêche et à la biodiversité ainsi que le financement d'une utilisation durable des écosystèmes.

194. *Objectif stratégique 3:* La contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté se traduira surtout par l'appui à de vastes politiques et stratégies multisectorielles en faveur des pauvres, menées dans les pays et à l'échelle régionale, et qui touchent un large éventail de moyens d'existence. Il faut pour cela que la FAO élargisse le champ de sa collaboration, au-delà des partenaires traditionnels relevant des ministères de l'agriculture, et que des efforts soient faits pour incorporer les activités techniques de l'Organisation lors de la formulation des politiques nationales visant la réduction de la pauvreté rurale. Les indicateurs d'objectifs stratégiques comprennent huit indicateurs issus des ODD 1, 2, 8 et 10 et les indicateurs de résultantes comprennent sept indicateurs des ODD 1, 5, 8, et 14 qui mesurent la pauvreté et l'accès aux ressources productives, les revenus et l'emploi décent, ainsi que l'égalité entre hommes et femmes.

195. *Objectif stratégique 4:* En contribuant à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires, la FAO aide les pays à faire davantage participer les acteurs opérant sur une petite échelle et les groupes vulnérables, tout en continuant à mettre à profit les possibilités de gains d'efficience. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des pays en matière de participation à la formulation de normes et d'accords commerciaux internationaux, à la conception et à la mise en œuvre de politiques d'appui et de réglementations et au développement de la chaîne de valeur. Les indicateurs d'objectifs stratégiques comprennent quatre indicateurs des ODD 2, 12 et 17 et les résultantes comprennent sept indicateurs issus des ODD 2, 8, 9, 10 et 14, sur le financement et les investissements, les prêts ou le crédit, les subventions à l'exportation, les mesures tarifaires appliquées aux importations en

provenance des pays en développement et la mise en œuvre des instruments internationaux sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).

196. *Objectif stratégique 5:* Compte tenu des récents engagements politiques pris au niveau mondial, la contribution de la FAO au renforcement de la résilience des moyens d'existence agricoles et à l'action face aux menaces et aux crises met l'accent sur le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes qui en sont le corollaire, les risques pesant sur la santé des écosystèmes, les menaces concernant les chaînes alimentaires, Une seule santé, les pertes et dégâts, la prévention des conflits, la paix, la stabilité et les déplacements de populations. Les indicateurs d'objectifs stratégiques comprennent huit indicateurs des ODD 1, 2, 11, 13, 15 et 16, et les indicateurs de résultantes incluent six indicateurs des ODD 1, 5, 10 et 13.

197. La FAO contribuera aussi à plusieurs indicateurs au titre de l'ODD 17. Ils sont encore à l'étude et se réfèrent à la cible 17.18 relative au renforcement des capacités et à l'appui fourni dans le but d'améliorer très sensiblement la disponibilité de données de qualité, à jour, fiables et ventilées, dans le cadre de l'Objectif 6 (Statistiques), à la cible 17.6 qui vise à renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire régionale et internationale (indicateur 17.6.1) et à la cible 17.9 ayant pour objet d'apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer un renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement, et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire (indicateur 17.9.1).

Au niveau des résultantes et des produits

198. Les résultantes proposées pour 2018-2021 sont au nombre de 20 (*Annexe 1*). Les résultantes reflètent les changements qui sont nécessaires au niveau national, régional ou mondial pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques. Elles portent sur la pertinence et la cohérence des politiques, des stratégies et des plans d'investissement, sur le volume des ressources et des investissements engagés, le niveau et les capacités de coordination et enfin la disponibilité et l'utilisation des informations pour la prise de décision, qui peuvent être améliorés avec le concours de la FAO.

199. Les résultantes ont été reformulées pour faire face aux défis recensés et assurer le lien avec les ODD. Elles reflètent clairement et mettent en avant les résultats attendus des travaux de la FAO sur les activités normatives à l'échelle mondiale (prédominantes dans l'OS 2 et l'OS 4); les données, l'utilisation de l'information, les produits et l'analyse des connaissances à l'appui de décisions fondées sur des éléments concrets, avec une résultante spécifique dans l'OS 4; les activités d'appui à une conception améliorée et une application plus efficace des politiques, des stratégies, des cadres juridiques, des plans d'investissement et des programmes dans les pays (tous les OS), notamment en analysant ou en préconisant un niveau adéquat de financement; le travail sur les moyens d'existence dans les communautés (OS2, OS3 et OS5) dans la perspective d'une transposition à plus grande échelle des bonnes pratiques, et enfin le renforcement des capacités à l'appui d'une gouvernance et de mécanismes de coordination inclusifs (tous les OS).

200. Les *produits* sont les contributions directes de la FAO aux résultantes exécutées par le biais des fonctions essentielles de l'Organisation au niveau national, régional et mondial, toutes sources de financement confondues. D'après la définition du Groupe des Nations Unies pour le développement[32], les produits reflètent des modifications dans les compétences et les capacités des individus ou des institutions, ou la disponibilité de nouveaux biens et services découlant de l'accomplissement d'activités dans le cadre d'une intervention de développement placée sous l'autorité de l'organisation.

201. Lors de la formulation initiale, 40 produits ont été proposés pour 2018-2021, comme indiqué à l'*Annexe 1*. Ils s'articulent de façon plus organique autour des fonctions essentielles de la FAO (règles et normes, données et informations, dialogue sur les politiques, renforcement des capacités, connaissances et technologies, partenariats, plaidoyer et communication). Par rapport à 2014-2017, le but est de décrire de manière plus adéquate une série de produits attendus ou d'améliorations découlant des interventions de la FAO, qui contribuent aux résultantes par une relation de cause à

[32] Définition des produits d'après le Manuel de gestion axée sur les résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement.

effet. La formulation des produits sera poursuivie tout au long de 2017, dans le but d'affiner le processus et d'élaborer des cibles et indicateurs liés aux cadres de programmation par pays.

B.2 Objectif 6 et thèmes transversaux

202. L'*Objectif 6* couvre les connaissances, la qualité et les services techniques à fournir dans six domaines clés qui recoupent les objectifs stratégiques (*Partie I.D*). Le cadre de résultats pour l'Objectif 6 (*Annexe 1*) reflète les améliorations attendues dans la fourniture de connaissances, de qualité et de services, mesurées au moyen d'indicateurs de rendement clés portant sur l'encadrement technique, les statistiques, la parité hommes-femmes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique, tandis que les contributions fondamentales des objectifs stratégiques sont reflétées dans le Programme stratégique, comme décrit dans la *Section B.3* ci-dessous.

Statistiques

203. Des données statistiques de grande qualité sont essentielles à l'élaboration et au ciblage de politiques visant à diminuer la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale. Elles sont également essentielles à la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles. Ces données permettent aux gouvernements et à la communauté internationale de prendre des décisions fondées sur des éléments concrets, et sont essentielles pour mesurer et surveiller les progrès accomplis sur la voie des objectifs et des cibles de développement nationaux et mondiaux. On trouvera ci-après une description des possibilités d'utilisation des statistiques à de telles fins, dans le cadre des programmes stratégiques (PS).

PS1: fournir des données et des analyses relatives à la malnutrition sous toutes ses formes et l'appui aux nouveaux domaines prioritaires du Rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde; des données sur les régimes alimentaires, des données ventilées par sexe, et l'intégration des données à l'appui du suivi de politiques transversales complètes.

PS2: aider les pays à tirer parti des processus internationaux d'élaboration des politiques sur la production durable, le changement climatique et la gestion de la base de ressources naturelles en fournissant des données et des analyses de qualité liées à l'agriculture, à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et à la foresterie; tirer parti du nombre croissant de partenariats avec des instituts universitaires et avec le secteur privé pour développer les activités d'analyse et de communication de données qui intéressent les pays.

PS3: renforcer les données sur la pauvreté rurale et l'extrême pauvreté, la protection sociale et l'emploi décent; créer une nouvelle base de données sur les migrations; élaborer des données ventilées par sexe et par âge sur différentes sources de revenus ruraux et soutenir l'intégration des données afin de suivre les progrès des politiques multisectorielles favorables aux pauvres; transposer à plus grande échelle la plateforme de Suivi des moyens d'existence en zone rurale, grâce au renforcement du partenariat existant avec la Banque mondiale et le FIDA.

PS4: continuer de renforcer et de disséminer des données sur le fonctionnement des marchés agricoles et alimentaire internationaux et nationaux; renforcer les données relatives aux investissements; élaborer des données sur la structure du système agroalimentaire et les activités des entreprises opérant dans ce secteur; améliorer les données sur l'application et l'impact des politiques en matière de systèmes agroalimentaires; et créer une base d'éléments factuels destinée à sous-tendre les stratégies de réduction des pertes et gaspillages alimentaires.

PS5: perfectionner la méthodologie servant à mesurer les dommages et pertes agricoles dus aux catastrophes naturelles, aux événements climatiques et météorologiques extrêmes, et institutionnaliser ces activités; poursuivre la consolidation des méthodes de mesure de la vulnérabilité et de la résilience dans le cadre d'une approche transversale; de nouvelles données à jour sur les déplacements forcés causés par les conflits et leur lien

avec la sécurité alimentaire; renforcer les évaluations de l'alerte rapide pour favoriser l'intervention rapide.

Changement climatique

204. L'intégration, dans le cadre de chaque programme stratégique, des activités consacrées au changement climatique garantira une exécution efficace du Plan d'action sur le changement climatique, afin de renforcer les capacités de réaction des pays au changement climatique, d'améliorer l'intégration de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, des forêts et des pêches dans la gouvernance internationale en matière de changement climatique et de renforcer le rôle de coordination de la FAO et ses capacités. Les possibilités qui existent au sein de chaque programme stratégique pour faire face au changement climatique sont indiquées ci-après.

PS1: évaluer les vulnérabilités face aux impacts du changement climatique permettra d'orienter les politiques et les actions nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et de tenir compte des changements attendus. Renforcer les capacités nationales afin de générer et d'utiliser des données pour modeler les prévisions de production compte tenu du changement climatique renforcera la planification en vue d'éviter la faim et la malnutrition. Pour de nombreux pays pauvres, l'aptitude à l'adaptation est une garantie d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ce lien doit être représenté dans les plans nationaux d'adaptation au climat. La diversification au service d'une meilleure nutrition soutiendra aussi l'adaptation au changement climatique et la résilience aux événements météorologiques extrêmes.

PS2: les sous-secteurs agricoles jouent un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. La promotion de systèmes de production durables et intelligents face au climat, qu'il s'agisse des cultures, de l'élevage, des forêts ou des pêches, donnera aux pays la possibilité de combattre simultanément l'insécurité alimentaire, le changement climatique et la pauvreté. Une meilleure connaissance de la manière dont le changement climatique mine la base de ressources naturelles et la qualité de ces ressources permet aussi de mieux cibler les mesures visant à les conserver et à les gérer, afin d'accroître durablement la productivité et la production et de soutenir l'adaptation au changement climatique tout en multipliant les chances de réussir à l'atténuer.

PS3: le changement climatique a des répercussions particulièrement graves sur des communautés qui sont déjà pauvres. Il est essentiel de mieux comprendre et de mieux prévoir les impacts sociaux du changement climatique si l'on veut éviter des crises qui peuvent déboucher sur des migrations, des conflits sur les ressources ou une plus grande discrimination contre les femmes et certains groupes sociaux. Le rôle des petits exploitants dans la gestion durable des ressources doit être reconnu. Il sera fondamental que les politiques en matière de changement climatique incluent des politiques de développement rural et que ces dernières tiennent compte des questions climatiques.

PS4: le changement climatique aura un impact sur l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires et sera influencé par celle-ci. Il pèsera sur les capacités de certains pays à nourrir une population urbaine de plus en plus nombreuse, ce qui aura des répercussions importantes sur le commerce et menacera la viabilité d'un large éventail de chaînes de valeur, à cause notamment de l'incidence accrue des ravageurs et des maladies. Des adaptations visant la transformation et la distribution des produits agricoles et alimentaires aux fins d'une plus grande valeur ajoutée seront également nécessaires pour encourager l'adoption de techniques intelligentes face au climat, tout au long de la chaîne de valeur. Reconfigurer les chaînes de valeur et leur approvisionnement énergétique afin de réduire la pression sur les ressources naturelles offre aussi des possibilités en termes d'atténuation du changement climatique.

PS5: prévenir les catastrophes d'origine climatique offre un meilleur rapport efficacité-coût que des actions de remise en valeur et de redressement. Alors que la demande ne cesse de croître et que les budgets de l'aide humanitaire se resserrent, il convient de centrer

davantage les efforts sur l'évaluation des vulnérabilités et d'orientation des pays vers la réduction des risques de catastrophe et les pratiques d'adaptation au changement climatique.

Parité hommes-femmes

205. Tous les programmes stratégiques, quelle que soit leur vocation spécifique, contribuent à l'égalité entre hommes et femmes afin de réduire les inégalités entre les sexes et d'autonomiser les femmes rurales. Dans le cadre de chaque programme stratégique, des domaines d'action spécifiques à la parité hommes-femmes ont été recensés afin de les renforcer et d'élargir la couverture géographique.

PS1: les femmes ont des fonctions très importantes tout au long de la chaîne alimentaire et sont plus exposées et plus vulnérables à l'impact des causes sous-jacentes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Afin de réduire cette vulnérabilité, il sera fourni une aide aux pays pour qu'ils intègrent les dimensions de la parité hommes-femmes dans leurs politiques de sécurité alimentaire et de nutrition, leurs cadres juridiques et leurs mécanismes de gouvernance. La FAO continuera aussi de soutenir l'élaboration, l'adoption et le suivi d'indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition qui tiennent compte des questions de parité hommes-femmes.

PS2: Grâce au renforcement de sa collaboration avec des partenaires stratégiques nationaux et internationaux, la FAO développera ses activités en faveur d'une gouvernance des ressources naturelles favorisant la parité hommes-femmes, d'une agriculture intelligente face au climat et d'innovations permettant d'alléger la charge de travail des femmes.

PS3: La FAO renforcera les capacités des pays en matière de formulation et de mise en œuvre de stratégies et de politiques de réduction et d'élimination de la pauvreté tenant compte de l'équité entre les sexes, notamment l'inclusion dans l'économie productive, la protection sociale et l'emploi décent, par le renforcement des connaissances et des dialogues à parties prenantes multiples.

PS4: La FAO tirera parti de ses activités en cours, relatives au développement de chaînes de valeur tenant compte de la parité hommes-femmes, pour disséminer des approches et des outils qui aideront les pays membres à évaluer et à résoudre des contraintes spécifiques liées aux questions de parité hommes-femmes.

PS5: La FAO poursuivra le renforcement des capacités des pays concernant l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans la planification en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation de l'agriculture au changement climatique, et l'examen des liens entre la parité hommes-femmes et la sécurité alimentaire lors de crises prolongées.

Gouvernance

206. Afin de réaliser les objectifs stratégiques et les ODD, il est essentiel de mener des activités efficaces d'appui aux politiques et à la gouvernance et de fournir à cet effet des concepts, des méthodes et des cadres ainsi que des avis stratégiques concernant les principaux mécanismes de gouvernance mondiale. En matière de gouvernance, les domaines prioritaires ont été définis comme suit pour chacun des programmes stratégiques.

PS1: il s'agit surtout de sensibiliser à la nécessité de s'attaquer aux questions de gouvernance tout en appuyant l'action en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau national, et par conséquent, d'insister davantage sur la gouvernance des processus essentiels de formulation des politiques que sur la création ou la réforme de mécanismes et d'arrangements institutionnels.

PS2: les activités liées à la gouvernance sont réunies au sein d'une seule résultante, qui couvre les activités de gouvernance au niveau mondial et national. la priorité est de faciliter les processus de formulation et de mise en œuvre de politiques transversales pour dépasser la fragmentation des sous-secteurs – cultures, élevage, pêches et forêts –

et de soutenir les mécanismes de gouvernances en matière de gestion des ressources naturelles dans les pays, à l'appui du programme de développement durable.

PS3: l'appui à la gouvernance se traduit par la promotion d'approches combinées en matière de protection sociale et de développement territorial dans les zones rurales, et par des activités dont l'objet est l'amélioration des services polyvalents au bénéfice de l'agriculture familiale. La FAO contribuera aussi au renforcement des capacités des acteurs locaux (gouvernements, société civile, coopératives) dans le domaine de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des programmes de développement rural.

PS4: les priorités gouvernementales consistent à améliorer la convergence entre les politiques commerciales et agricoles au niveau national et régional, à resserrer les liens entre politiques et investissements et à renforcer la gouvernance des chaînes de valeur, en particulier au profit des agriculteurs familiaux.

PS5: les questions de gouvernance exigent à la fois d'intégrer la gestion des risques de catastrophe et les cadres d'adaptation au changement climatique dans les pays – en particulier à l'échelon local, où la plupart d'entre eux sont aux prises avec de multiples problèmes de gouvernance – et de résoudre des problèmes précis de gouvernance afin de surmonter le fossé aide humanitaire-développement dans le contexte de la réponse internationale aux conflits et aux urgences humanitaires.

Nutrition

207. La FAO accorde plus d'attention à la nutrition et examine les fondements économiques et sociaux à long terme de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en particulier ceux qui sont directement associés aux concepts de système alimentaire durable et de chaîne de valeur durable. C'est ainsi que la FAO a joué un rôle de chef de file dans le cadre des initiatives et des mécanismes de gouvernance œuvrant à l'échelle mondiale au service d'une nutrition améliorée, et aidé les pays à réaliser leurs objectifs en matière de nutrition, tout poursuivant l'intégration de la nutrition dans les activités des programmes stratégiques, comme décrit ci-dessous.

PS1: la réalisation des deux composantes essentielles du PS1, à savoir améliorer la gouvernance et renforcer la coordination entre les parties prenantes en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, passe par la prise en compte des questions de nutrition dans les politiques, les programmes et les plans d'investissements intéressant l'alimentation et l'agriculture, à tous les niveaux. Une attention accrue sera accordée à la promotion d'actions plus propices à des « systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition ». En partant des directives existantes au niveau mondial, il s'agira de promouvoir des changements dans les politiques et les institutions et de stimuler des investissements tenant compte de la nutrition dans les systèmes alimentaires et dans tous les secteurs qui sont importants pour la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment les cultures, l'élevage, les forêts, les pêches et l'aquaculture, la protection sociale et l'éducation.

PS2: la transformation des systèmes de production agricole (notamment la culture végétale, l'élevage, la pêche et la foresterie) de manière à obtenir de meilleurs résultats nutritionnels misera sur la diversification de la production alimentaire, dans le contexte d'une agriculture tenant compte de la nutrition, tout en s'efforçant de respecter et de gérer l'environnement et de favoriser la biodiversité locale.

PS3: les interventions prévues visent spécifiquement les groupes vulnérables sur le plan nutritionnel (enfants, femmes en âge de procréer et personnes atteintes de maladies) et la promotion de régimes alimentaires sains au moyen de programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition. Les programmes intégrés de repas scolaires et d'éducation nutritionnelle peuvent constituer un point d'entrée global (et une deuxième fenêtre d'opportunité après celle des 1000 premiers jours de la vie) pour améliorer la nutrition chez les enfants en âge scolaire. Les programmes de repas scolaires et d'éducation nutritionnelle peuvent fortement contribuer à stimuler la production locale

d’aliments, à créer des débouchés pour les producteurs locaux et à améliorer leurs moyens d'existence.

PS4: En améliorant les modes de distribution des aliments et leur disponibilité pour tous les groupes de population, la transformation des systèmes alimentaires devrait garantir des améliorations de la qualité nutritionnelle des aliments et prévenir les pertes alimentaires et nutritionnelles, ainsi que les risques sanitaires liés aux aliments. Les nouveautés touchant les systèmes alimentaires peuvent aussi fournir des emplois et accroître les revenus, ce qui permet aux acteurs de la chaîne de valeur d'accéder à des aliments plus nutritifs.

PS5: ce programme fournira une aide aux pays pour l’intégration d’objectifs nutritionnels et de mesures de politique nutritionnelle dans leurs plans de résilience et l’alignement de ceux-ci sur les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de nutrition. Une autre possibilité consiste à fournir une assistance technique dans le cadre de l’utilisation des systèmes de surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tels que l’échelle de classification de la sévérité de l’insécurité alimentaire de l’IPC[33] (notamment les indicateurs relatifs aux régimes alimentaires et à la nutrition) pour étayer la prise de décisions et favoriser une intervention rapide en cas de menace à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

[33] IPC: Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

B.3 Programmes relatifs aux objectifs stratégiques pour 2018-2021

208. On trouvera dans la présente section le projet de programme relatif à chaque objectif stratégique pour la période 2018-2021 (le programme stratégique), les défis à relever, la théorie du changement appliquée et les résultantes et produits attendus.

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

Historique

209. L'objectif stratégique 1 (OS 1) vise explicitement l'élimination durable de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes, y compris la sous-alimentation, les carences en micronutriments, les problèmes de surpoids, l'obésité et les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire.

210. L'extrême pauvreté, les inégalités de revenus et l'accès insuffisant aux avoirs productifs et à des emplois décents limitent l'accès des personnes à des régimes alimentaires nutritifs et sains et sont les principaux facteurs de la persistance de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. La situation de précarité des pauvres est souvent aggravée par les effets de conflits, de troubles civils ou sociaux, de catastrophes naturelles ou d'autres types de crises, par exemple les crises économique, financière et sanitaire (comme le VIH/sida ou le virus Ébola).

211. Dans le même temps, de nouveaux défis et de nouvelles tendances modifient la nature et le contexte des problèmes, ce qui complique la situation et fait planer le risque d'un retour en arrière. Conjuguée à la persistance des problèmes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la sous-alimentation, la prévalence accrue du surpoids, de l'obésité et des maladies chroniques liées au régime alimentaire constitue un défi important dans le monde entier, dans les pays en développement comme dans les pays développés.

212. Les tendances qui se dessinent, les nouveaux défis et leurs principaux effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition, relèvent de trois grands groupes, à savoir: i) l'évolution des structures démographiques et les pressions exercées par la croissance démographique, en particulier dans les pays aux ressources limitées qui présentent des taux de croissance démographique élevés; ii) le changement climatique et la concurrence autour des ressources; et iii) l'urbanisation et l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation.

213. Si l'on entend s'attaquer aux causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, on doit réunir plusieurs éléments: l'engagement politique; la compréhension partagée des problèmes et des solutions fondées sur des données, des informations et des analyses solides; des mécanismes de gouvernance inclusifs et une coordination entre les parties prenantes; un cadre cohérent pour les politiques, programmes et investissements; l'exploitation des systèmes alimentaires et agricoles en vue d'améliorer la nutrition; la lutte contre les inégalités hommes-femmes. Ces éléments sont les piliers de l'objectif stratégique 1.

Programme stratégique pour l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (PS 1)

214. Le programme stratégique 1 (PS 1) vise à créer un environnement propice à l'élimination non seulement de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la sous-alimentation, mais aussi à s'attaquer aux problèmes liés aux régimes déséquilibrés sur le plan nutritionnel, aux aliments dont la sécurité sanitaire laisse à désirer et aux apports énergétiques alimentaires excessifs. Pour y parvenir, une forte volonté politique des plus hautes instances des pouvoirs publics est nécessaire. L'adhésion des partenaires de développement pertinents et autres décideurs et acteurs des systèmes alimentaires est importante pour faire en sorte que tous les consommateurs, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, aient accès à une alimentation saine et adaptée d'un point de vue nutritionnel.

215. Outre la nécessité de collaborer avec les ministères concernés, il faut aussi des mécanismes de gouvernance de la sécurité alimentaire qui permettent d'intégrer législateurs, juristes et acteurs non

étatiques, notamment des organisations de la société civile, le secteur privé, des organisations de consommateurs, le monde universitaire et des groupes de réflexion. À cet égard, la FAO travaille en partenariat avec les gouvernements et autres acteurs du développement aux niveaux mondial, régional et national, y compris les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres institutions du système des Nations Unies, afin de mettre en place le cadre politique et institutionnel et les capacités nécessaires pour éliminer durablement la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

216. Le programme stratégique 1 mettra l'accent sur «toutes» les formes de malnutrition, pour faire en sorte qu'une attention suffisante soit accordée aux problèmes en pleine expansion du surpoids, de l'obésité et des maladies non transmissibles liées au régime alimentaire. En outre, il est fait explicitement référence à la nécessité de traiter les nouveaux effets du changement climatique, de l'urbanisation et de l'évolution des modèles alimentaires, qui est liée à la croissance des revenus et à la modification des styles de vie, sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé. On souligne aussi qu'il faut adopter une approche des systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition, de manière à concentrer les échanges sur les politiques et l'action non plus sur la production mais sur les problèmes et les besoins des consommateurs en termes de nutrition et d'accès à des régimes alimentaires sains. Cette évolution nécessite également une participation plus active des acteurs du système alimentaire, en particulier le secteur privé et les organisations de consommateurs, mais aussi les législateurs et les organisations de la société civile. C'est maintenant énoncé de manière explicite dans le programme stratégique 1.

217. Conformément aux recommandations formulées par les comités techniques et les conférences régionales en 2016, on accordera une attention accrue à la promotion d'un programme visant des systèmes alimentaires tenant davantage compte de la nutrition. En s'appuyant sur les directives mondiales existantes, on s'attachera tout particulièrement à promouvoir les changements relatifs aux politiques et aux institutions, et à stimuler des investissements tenant compte de la nutrition dans les systèmes alimentaires et les secteurs qui sont importants pour la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment l'agriculture, l'élevage, les forêts, les pêches et l'aquaculture, ainsi que la protection sociale et l'éducation. Les secteurs de la protection sociale et de l'éducation, lorsqu'ils sont envisagés de manière à contribuer à la réalisation des objectifs de nutrition et de sécurité alimentaire, sont des cibles importantes du programme stratégique 1. Lorsqu'elles sont liées à l'agriculture familiale (par exemple par l'intermédiaire de programmes scolaires portant sur l'alimentation et la nutrition et/ou de programmes d'achat publics), la protection sociale et l'éducation n'ont pas une incidence seulement sur les consommateurs pauvres mais peuvent aussi avoir des effets positifs sur la production et l'économie locales, ainsi que sur les habitudes alimentaires. Il s'agit d'un domaine de collaboration important avec le programme stratégique 3.

218. Une nouvelle importance est en outre donnée aux mécanismes de gouvernance, qui englobent les mécanismes de coordination et la collaboration avec des parties prenantes sur l'évaluation de l'économie politique des principaux problèmes qui entravent les progrès en vue de la traduction des politiques, des programmes et de la législation en résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il s'agit notamment de recentrer la stratégie du programme stratégique 1 sur la prise de décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne les analyses de la sécurité alimentaire et de la nutrition et leur utilisation, au-delà de la seule production de données ou de l'existence de systèmes d'information.

219. En outre, les retours des pays montrent que la faiblesse des capacités de mise en œuvre constitue un obstacle majeur pour les pays lorsqu'il s'agit de traduire les politiques, stratégies et programmes en mesures et résultats concrets sur le terrain. La mise en œuvre efficace des cadres nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition nécessite une attribution de ressources financières suffisantes par les pays, ainsi que la mobilisation des ressources humaines et des compétences nécessaires. Cette question est traitée au moyen d'une modification fondamentale apportée au cadre de résultats de l'objectif stratégique 1: l'introduction d'une résultante supplémentaire (1.4) sur la mise en œuvre efficace des politiques, stratégies et programmes d'investissement.

220. Au moyen du programme stratégique 1, la FAO aidera les acteurs gouvernementaux et non étatiques à travailler de manière plus coordonnée et plus ciblée afin de s'attaquer aux causes

immédiates et profondes qui enferment les personnes souffrant de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le cercle vicieux de la privation chronique (ODD 2, cibles 2.1 et 2.2) et, à l'aide de l'information des consommateurs sur la base de données scientifiques, elle contribuera à l'adoption de régimes alimentaires sains (ODD 3, cible 3.4).

Résultantes et produits

221. On a structuré le cadre de résultats autour de quatre résultantes étroitement liées et de sept produits nécessaires pour contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes *(Figure OS 1 et Annexe 1)*.

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition			
	Cibles - D'ici à 2030, accès à une alimentation saine et nutritive pour tous (2.1) - D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition (2.2)		**Cibles** - D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée (3.4)
	Indicateurs - Prévalence de la sous-alimentation (2.1.1) - Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (2.1.2) - Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (2.2.1) - Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, ventilée par type (surpoids et émaciation) (2.2.2)		**Indicateurs** - Taux de mortalité attribuable à des maladies non transmissibles (3.4.1)

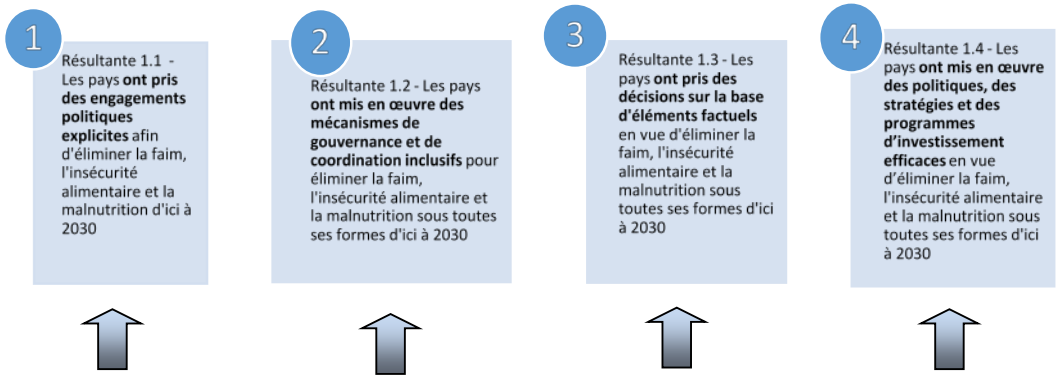

Produit 1.1.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030	Produit 1.2.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Produit 1.3.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'analyse des tendances de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition, ainsi que de la contribution des différents secteurs et parties prenantes à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées	Produit 1.4.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'allocation et d'utilisation de ressources financières en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées
Produit 1.1.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration et de l'application de cadres juridiques visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate		Produit 1.3.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et de la législation ayant trait à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 sont renforcées	Produit 1.4.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de la valorisation ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Résultante 1.1 - *Les pays* ***ont pris des engagements politiques explicites*** *afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030*

222. Au titre de cette résultante, la FAO continuera de renforcer et d'approfondir sa contribution à divers processus d'action mondiaux, régionaux et nationaux afin de tirer parti de l'élan donné par le Défi Faim zéro, à l'instigation du Secrétaire général de l'ONU. Plus particulièrement, l'Organisation contribuera à la mise en œuvre du Programme 2030, de la Déclaration de Rome de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et de son Cadre d'action.

223. Avec l'émergence du changement climatique et de l'urbanisation comme facteurs de plus en plus importants du fonctionnement des systèmes alimentaires, il importe que l'assistance apportée aux pays et aux organisations régionales soit aussi guidée par l'Accord de Paris sur le changement climatique et par les conclusions de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), ainsi que par le Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain et par la Conférence Habitat III des Nations Unies. S'agissant du changement climatique, le travail mené dans le cadre du programme stratégique 1 se concentrera sur ce thème transversal en intégrant des considérations liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les stratégies relatives au changement climatique et dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). La sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition dans les zones urbaines sont des domaines de collaboration étroite avec le programme stratégique 4.

224. En outre, la FAO aidera les gouvernements et les parties prenantes à renforcer leurs capacités en matière de conception, de formulation ou de mise en œuvre de cadres politiques, plans d'investissement, programmes et cadres juridiques visant à concrétiser le droit à une alimentation adéquate, en grande partie au moyen d'activités de plaidoyer et de facilitation du dialogue politique, d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités. La FAO évaluera et suivra aussi le niveau des investissements dans l'agriculture comme indicateur de l'engagement des gouvernements.

> *Produit 1.1.1:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030
>
> *Produit 1.1.2:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration et de l'application de cadres juridiques visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate

Résultante 1.2 - *Les pays* ***ont mis en œuvre des mécanismes inclusifs de gouvernance et de coordination*** *pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030*

225. Le changement relatif aux politiques et aux institutions, qui est le but de la résultante 1.1, est tributaire de l'efficacité des mécanismes de gouvernance existants et des processus politiques au moyen desquels les acteurs concernés et les parties prenantes des systèmes alimentaires interagissent et coordonnent leurs actions. La participation, la transparence, l'équité et l'obligation de rendre des comptes sont des principes fondamentaux. Ainsi, ces mécanismes de gouvernance conduiront à la mise en place de processus politiques inclusifs, transparents, responsables, fondés sur des éléments factuels et étayés par une législation adaptée et des institutions pleinement opérationnelles.

226. Une coordination stratégique entre les diverses parties prenantes est nécessaire afin d'assurer la cohérence des interventions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, d'éviter les doubles emplois et les disparités entre les différents secteurs et les différentes parties prenantes, d'assurer la prise en compte de questions transversales (la parité hommes-femmes et le changement climatique notamment) et de stimuler l'échange d'idées et d'expériences. La représentation de la société civile et du secteur privé au sein de ces mécanismes de coordination est essentielle car la participation des parties prenantes contribue à l'obtention de résultats concrets et à l'amélioration de la reddition de comptes.

227. L'existence de mécanismes de coordination à parties prenantes multiples est essentielle mais n'est pas suffisante pour surmonter les obstacles d'importance critique qui, en matière de gouvernance,

freinent la traduction des politiques et programmes en une situation améliorée de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le renforcement des capacités des institutions et des parties prenantes visant à comprendre l'économie politique des problèmes d'une importance critique, à recenser les obstacles et à encourager les décideurs à les résoudre est aussi nécessaire pour améliorer la gouvernance. Parlementaires, médiateurs, autorités de protection des consommateurs, commissions des droits de l'homme et autres organes de contrôle peuvent jouer, en collaboration avec d'autres parties prenantes, un rôle fondamental dans la promotion du changement des comportements, afin d'améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

228. La FAO aidera les parties prenantes du secteur public et non gouvernementales à recenser des obstacles d'importance critique et à participer activement aux mécanismes mondiaux, régionaux ou nationaux de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Cet appui se présentera le plus souvent sous la forme d'activités de facilitation, de plaidoyer et d'utilisation des connaissances et de l'information.

> *Produit 1.2.1:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Résultante 1.3 *- Les pays* ***ont pris des décisions sur la base d'éléments factuels*** *en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030*

229. La réalisation des résultantes 1.1 et 1.2 repose sur une utilisation accrue d'éléments factuels transversaux par les décideurs lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, de la législation, des programmes et des plans d'investissement en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La FAO continuera d'encourager une compréhension commune des problèmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et de leurs solutions, sur la base d'une analyse rigoureuse et de données liées aux contributions issues des domaines pertinents (parité hommes-femmes, sécurité sanitaire des aliments et changement climatique). L'objectif est de faire en sorte que ces données et analyses éclairent la prise de décisions sur les politiques, la législation et les programmes sectoriels et intersectoriels, ainsi que sur l'allocation de ressources correspondante.

230. La FAO continuera aussi de promouvoir des méthodes et outils d'analyse et de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que des effets probables des politiques et des programmes sur la sécurité alimentaire et la nutrition. On mettra plus l'accent sur l'appui apporté à l'utilisation des informations issues de divers secteurs susceptibles de contribuer directement ou indirectement à la sécurité alimentaire et à la nutrition qu'à la collecte de données primaires et à la création de nouvelles bases de données et de nouveaux systèmes d'information. La FAO aidera aussi les pays à utiliser les informations, analyses et recommandations issues du suivi des mesures et des résultats de leurs cadres relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, qui prévoient le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques, stratégies et programmes d'investissement. Cela sera particulièrement important dans le cadre de l'appui apporté au pays en vue de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030.

231. Il est souvent difficile de travailler sur la sécurité alimentaire et la nutrition car il s'agit d'un domaine où les informations sont éparses et parcellaires, voire inexistantes. On manque aussi d'informations sur les contributions et les mesures prises dans les différents secteurs et par les différentes parties prenantes en vue d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition ou ce sont les capacités d'analyse et d'utilisation des informations disponibles qui font défaut pour éclairer les politiques et les programmes. Au titre de la résultante 1.3, la FAO relèvera ces défis en s'appuyant sur les systèmes d'information existants pour contribuer à promouvoir l'échange d'informations intersectorielles pertinentes sur la sécurité alimentaire et la nutrition et pour renforcer les capacités d'analyse des données, statistiques et informations essentielles afin d'encourager une compréhension commune des problèmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi que leur résolution.

> *Produit 1.3.1:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'analyse des tendances de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition, ainsi que de la contribution des différents secteurs et parties prenantes à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées

Produit 1.3.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et de la législation ayant trait à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 sont renforcées

Résultante 1.4 - *Les pays* ***ont mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement efficaces*** *en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030*

232. On estime que l'élimination de la faim nécessite un investissement supplémentaire de 267 milliards d'USD par an. Une redistribution des revenus est nécessaire au sein des pays et entre eux, compte tenu des difficultés de financement que les pays à faible revenu devraient continuer de connaître. Il faut collaborer avec les ministères des finances et de la planification afin de recenser les possibilités de mobilisation d'investissements supplémentaires, de sources tant publiques que privées. Les pays à faible revenu devraient collaborer avec les organismes internationaux de coopération financière, y compris les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les donateurs.

233. Les retours des pays et la première évaluation des résultantes menée par la FAO montrent que l'allocation de ressources insuffisantes et le manque de capacités de mise en œuvre continuent d'être les principaux obstacles à la traduction des cadres relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition (politiques, investissements et cadre légal) en mesures concrètes. Le Programme 2030 met en particulier l'accent sur la nécessité d'une mise en œuvre efficace: *«les pays s'engagent à œuvrer sans relâche pour que ce Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030.»*

234. Pour que leurs cadres relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition soient exécutés de manière efficace, les pays doivent allouer des ressources financières suffisantes et mobiliser les ressources humaines et les capacités nécessaires. Ils doivent aussi faire en sorte que les capacités organisationnelles de leurs institutions soient renforcées afin de contribuer à l'obtention des résultantes relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

235. Le rôle de la FAO consistera à aider les pays à renforcer les institutions engagées dans la mise en œuvre de ces actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au moyen du renforcement des capacités humaines et organisationnelles, à évaluer les besoins de financement pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes, et à accroître la mobilisation de ressources.

Produit 1.4.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'allocation et d'utilisation de ressources financières en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées

Produit 1.4.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de la valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

Historique

236. Le principal défi relevé par l'objectif stratégique 2 est l'amélioration durable de la productivité de l'agriculture, des forêts et des pêches, ainsi que les services connexes, tandis que la pression est de plus en plus forte sur les ressources naturelles, en raison de l'exacerbation de la concurrence autour des ressources naturelles, de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.

237. Les systèmes de production agricole intensifs, qui visent à répondre aux besoins en aliments, en bois et en fibres, ont un coût élevé pour la société et l'environnement. Au cours des cinquante dernières années, les progrès accomplis dans le secteur agricole ont eu des incidences néfastes sur la base de ressources naturelles. Il s'agit notamment du recul des forêts et de la dégradation des terres, de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la perte d'habitats riches d'une flore et d'une faune très diversifiées, ainsi que leurs services écosystémiques. Il faut aussi citer les effets négatifs de facteurs externes engendrés par les pratiques de production, notamment la pollution des bassins versants par des éléments chimiques et des fertilisants, l'utilisation excessive de l'eau, la disparition des zones humides, le déclin de la fertilité des sols, l'incidence des pesticides sur la santé humaine et environnementale, la résistance aux antibiotiques et les émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation d'engrais et de combustibles fossiles pour les machines et une mécanisation intense. La situation est analogue en ce qui concerne les pêches et la production de poisson: la forte demande de produits de la pêche a entraîné une surexploitation des stocks et une aquaculture intensive, qui répondent aux besoins d'un marché en pleine croissance et ont une incidence croissante sur l'environnement.

238. L'agriculture, les forêts et les pêches font face à de nombreux défis: améliorer la production, la productivité et la qualité nutritionnelle des aliments, réduire leur incidence sur l'environnement, assurer la prestation de services écosystémiques à long terme, développer des systèmes de production plus résilients et mieux adaptés au changement climatique et fournir des conditions de vie décente aux populations rurales. La nature de ces défis et l'ampleur de leurs effets varient d'une région à l'autre, en particulier dans celles où des milieux naturels fragiles sont vulnérables aux chocs, comme les petits États insulaires en développement (PEID). Pour relever ces défis, il faut conjuguer divers systèmes agricoles aux niveaux des exploitations et des paysages, notamment des systèmes mixtes, multiples ou intégrés, et élargir l'éventail des espèces et leur diversité génétique (variétés de plantes, races d'élevage, poissons et autres animaux aquatiques adaptés aux conditions locales). Les stratégies de développement agricole tendent toutefois à se concentrer exclusivement sur l'accroissement de la production et de la productivité et ne font pas suffisamment cas de leur incidence sur les ressources naturelles, les biens et les services écosystémiques ou encore sur les multiples produits et services que la production agricole peut et devrait fournir, y compris les avantages environnementaux et sociaux.

239. Compte tenu de la pression accrue qui est exercée sur les ressources naturelles dans un nombre croissant de régions, de nouveaux mécanismes de gouvernance plus efficaces sont nécessaires pour faire face à des liens complexes et à une concurrence croissante. Il faudra aussi que les politiques et mécanismes de gouvernance tiennent compte de multiples objectifs sociaux, économiques, nutritionnels et environnementaux souvent contradictoires, et que les programmes de développement agricole soient adaptés en conséquence. Des approches intégrées, intersectorielles et cohérentes, notamment axées sur les paysages, les territoires, les systèmes du patrimoine agricole, les écosystèmes et/ou les filières, sont nécessaires, afin de faire évoluer les politiques et les pratiques de manière durable. Lorsqu'elles sont mises en œuvre, de telles approches contribuent à optimiser la gestion des ressources en vue d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition en fonction d'objectifs de développement souvent antagonistes, et répondent aux attentes de la société à court, moyen et long termes. En outre, l'agriculture, les forêts et les pêches durables offrent un potentiel considérable aux fins du renforcement de la résilience face au changement climatique, de l'adaptation à ses effets et de leur atténuation. Ces approches intégrées doivent placer les communautés agricoles au centre des évolutions et des innovations.

Programme stratégique visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables (SP 2)

240. Afin de relever les défis fondamentaux énoncés précédemment, il faut promouvoir des initiatives, le dialogue et la collaboration intersectoriels, et renforcer les mécanismes et instruments de gouvernance internationaux et nationaux relatifs à l'agriculture durable, l'accent étant plus particulièrement mis sur le renforcement des capacités institutionnelles.

241. Le programme stratégique 2 se concentrera sur l'accroissement durable de la production et de la productivité et abordera les enjeux du changement climatique et de la dégradation de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture, les forêts et les pêches, dans le cadre des vastes systèmes alimentaires sur lesquels portent conjointement les cinq programmes stratégiques. L'approche sera la suivante:

a) l'accent étant mis sur l'égalité des sexes, aider les producteurs – partenaires essentiels – à devenir des acteurs du changement et de l'innovation, en leur permettant d'augmenter leur production et leur productivité de façon durable; Il s'agit notamment de réduire les pertes avant et après la récolte, d'assurer une base alimentaire et nutritionnelle plus variée, de définir, préserver, promouvoir et soutenir la biodiversité agricole d'importance mondiale et locale (Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial - SIPAM), de prévenir la déforestation et la dégradation des terres et de gérer l'évolution de la base de ressources naturelles et du climat.

b) aider les gouvernements à créer des environnements porteurs, y compris à élaborer des politiques, plans d'investissement, programmes et mécanismes de gouvernance propices en matière d'agriculture, d'exploitation forestière et de pêches durables, et faire face au changement climatique et à la dégradation environnementale d'une manière transversale, intégrée et participative;

c) aider les gouvernements à renforcer la mise en œuvre des politiques, y compris par l'intermédiaire d'instruments internationaux et régionaux en rapport avec l'agriculture, les forêts et les pêches;

d) promouvoir l'utilisation des connaissances et des informations à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments factuels. Il s'agira notamment d'aider les pays à suivre les ODD.

242. Le Programme stratégique 2 sera axé sur les cinq principes pour une agriculture et une alimentation durables, qui concilient les dimensions sociales, économiques et environnementales de la durabilité: i) améliorer l'efficience de l'utilisation des ressources au moyen de systèmes de production pluridirectionnels qui remplissent simultanément des fonctions écologiques, économiques et sociales; ii) gérer les ressources naturelles et les écosystèmes de manière durable; iii) protéger et améliorer les moyens d'existence ruraux et le bien-être social; iv) renforcer la résilience des personnes, des communautés et des écosystèmes; et v) promouvoir une gouvernance novatrice, efficace et responsable des systèmes naturels et humains. Une attention particulière sera accordée à la parité hommes-femmes et à la nutrition dans les quatre résultantes fondamentales.

243. Au titre du programme stratégique 2, la FAO collaborera avec les pays pour qu'ils atteignent les cibles fixées dans les ODD 2, 6, 13, 14 et 15, qui sont explicitement énoncés au moyen de onze indicateurs au niveau de l'objectif stratégique et de six indicateurs au niveau des résultantes. Ces indicateurs permettront de mesurer la productivité, la dégradation de l'environnement et le changement climatique par secteur, ainsi que la conservation des ressources génétiques.

Résultantes et produits

244. Le cadre de résultats a été structuré autour de quatre résultantes liées entre elles et de huit produits nécessaires à la promotion de la transition vers une agriculture, des forêts et des pêches plus productives et plus durables (*Figure OS2 et Annexe 1*).

Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

2	**Cibles** - D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires en assurant l'accès aux terres (2.3) - D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production (2.4) - D'ici à 2030, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués (2.5)	15	**Cibles** - D'ici à 2030, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce (15.1) - D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols (15.3) - D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux (15.4)
	Indicateurs - Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière (2.3.1) - Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme (2.5.1) - Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu (2.5.2)		**Indicateurs** - Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières (15.1.1) - Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées (15.3.1) - Indice du couvert végétal des montagnes (15.4.2) - Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (15.a.1)
6	**Cibles** - D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement et réduire le nombre de personnes qui manquent d'eau (6.4)	14	**Cibles** - D'ici à 2030, réglementer efficacement la pêche et mettre un terme à la surpêche afin de rétablir les stocks de poissons (14.4) - D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières (14.5)
	Indicateurs - Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (6.4.1) - Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles (6.4.2)		**Indicateurs** - Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable (14.4.1) - Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées (14.5.1)

1	2	3	4
Résultante 2.1 - Les pays **ont amélioré de manière durable la productivité** tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches.	Résultante 2.2 - Les pays **ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance** en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches.	Résultante 2.3 - Les pays **ont amélioré la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux** en faveur d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables.	Résultante 2.4 - Les pays **ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels** en faveur d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.
Produit 2.1.1: Des pratiques ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	Produit 2.2.1: Des politiques et des programmes sont formulés en vue du renforcement d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables, et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	Produit 2.3.1: Un appui est fourni en faveur d'une intégration efficace de l'agriculture, de la foresterie et des pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux, en particulier ceux qui concernent le Programme 2030, le changement climatique (Conférence des Parties à la CCNUCC) et les programmes et instruments relatifs à la diversité biologique et à l'environnement relevant de la responsabilité de l'Organisation.	Produit 2.4.1: Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point.
Produit 2.1.2: Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	Produit 2.2.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de stratégies plus intégrées en matière d'agriculture, de foresterie et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.	Produit 2.3.2: Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	Produit 2.4.2: Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte et de la production de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents.

Résultante 2.1 - *Les pays* ***ont amélioré de manière durable la productivité*** *tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches.*

245. L'adoption de systèmes et de pratiques de production en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables constitue une résultante cruciale et à long terme au niveau des pays. Cette résultante aide les producteurs – agriculteurs, pasteurs, pêcheurs et utilisateurs des forêts – à adopter des systèmes et des pratiques de production plus durables, afin d'accroître leur production et la productivité, d'améliorer leurs moyens d'existence et de s'adapter au changement climatique de manière viable. Pour cette raison, la participation des agriculteurs, des pasteurs, des pêcheurs et des habitants des forêts est essentielle, l'accent étant mis sur l'égalité hommes-femmes dans la définition des pratiques durables, car ils connaissent bien les obstacles qui se présentent sur le terrain et les possibilités offertes, et peuvent de ce fait contribuer à la définition des priorités et à la mise au point de technologies. La recherche et la mise au point de technologies peu coûteuses nécessitera de solides partenariats entre les organisations techniques et les organismes d'investissement. En outre, les capacités nationales et locales seront renforcées en vue d'appuyer la promotion de pratiques durables et la mise au point de technologies et d'innovations, ainsi que leur adoption à plus grande échelle. Les pratiques durables et/ou les systèmes de production durable seront évalués au moyen des cinq principes pour une alimentation et une agriculture durables, qui représentent l'approche adoptée par la FAO. On procédera de même à l'évaluation socioéconomique des systèmes de production.

246. La FAO aidera les pays à renforcer les capacités des institutions visant à promouvoir l'adoption de pratiques intersectorielles en faveur d'un accroissement durable de la production, en tenant compte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

> *Produit 2.1.1:* Des pratiques ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement
>
> *Produit 2.1.2:* Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement

Résultante 2.2 - *Les pays* ***ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance*** *en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches*

247. Cette résultante met l'accent sur la prise en compte des enjeux de la durabilité, de la productivité, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement au niveau des politiques d'une manière plus intégrée et plus intersectorielle. Les priorités suivantes ont été retenues afin d'y contribuer: mettre au point et formuler des politiques, y compris des stratégies d'investissement, renforcer la planification et la mobilisation de ressources afin de faciliter la transition vers une agriculture, des forêts et des pêches durables, et faciliter les échanges multipartites sur les politiques et les plateformes intersectorielles, afin de sensibiliser et de parvenir à un consensus, en particulier en ce qui concerne l'appui apporté aux pays dans la réalisation des ODD de façon cohérente. On mettra en avant les éléments principaux pour un changement en profondeur vers une alimentation et une agriculture durables dans le cadre du Programme 2030, à savoir: i) la prise en charge et la direction par les pays; ii) des approches intégrées et intersectorielles et la cohérence des politiques; iii) des stratégies et partenariats à parties prenantes multiples; iv) l'adéquation des investissements publics et privés; et v) la priorité donnée aux interventions dont on peut mesurer les résultats.

248. Plus particulièrement, la FAO aidera les pays à élaborer des politiques et des programmes et renforcera les capacités des gouvernements afin de faciliter les échanges intersectoriels en faveur de stratégies plus intégrées concernant l'agriculture, les forêts et les pêches durables, en tenant compte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

Produit 2.2.1: Des politiques et des programmes sont formulés en vue du renforcement d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables, et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement

Produit 2.2.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de stratégies plus intégrées en matière d'agriculture, de foresterie et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement

Résultante 2.3 - *Les pays* ***ont amélioré la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux*** *en faveur d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables*

249. Cette résultante porte sur l'exécution de politiques, y compris l'adaptation de cadres légaux et de mesures d'incitation, et sur la mise en œuvre d'instruments et d'accords relatifs à l'agriculture durable. Les priorités retenues en vue d'y contribuer sont les suivantes: aider les pays à mettre en œuvre des politiques et à suivre leur exécution, y compris les instruments internationaux liés aux objectifs d'agriculture, de forêts et de pêches durables; renforcer les capacités des pays pour qu'ils participent aux négociations relatives aux instruments internationaux et que leurs préoccupations et leur situation soient prises en compte, de manière à faciliter la mise en œuvre des instruments résultant de ces négociations; et assurer une meilleure intégration des questions relatives à l'agriculture, aux forêts et aux pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux liés à la mise en œuvre du Programme 2030, à l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la CCNUCC[34] et aux programmes sur la diversité biologique et sur l'environnement et autres mécanismes et instruments relevant de la responsabilité de la FAO.

250. La FAO aidera les pays à intégrer de manière efficace l'agriculture, les forêts et les pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux, en particulier en relation avec le Programme 2030, le changement climatique (conférences des Parties à la CCNUCC) et les programmes et instruments relatifs à la diversité biologique et à l'environnement relevant de la responsabilité de l'Organisation. Elle les aidera aussi à renforcer les capacités des institutions d'exécution.

Produit 2.3.1: Un appui est fourni en faveur d'une intégration efficace de l'agriculture, de la foresterie et des pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux, en particulier ceux qui concernent le Programme 2030, le changement climatique (Conférence des Parties à la CCNUCC) et les programmes et instruments relatifs à la diversité biologique et à l'environnement relevant de la responsabilité de l'Organisation

Produit 2.3.2: Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement

Résultante 2.4 - *Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels issus d'analyses sectorielles et intersectorielles de données, d'informations et de connaissances*

251. La FAO aidera les pays à prendre des décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne la gestion des systèmes de production et des ressources naturelles, à l'appui de la transition vers une agriculture durable. Les priorités retenues en vue de contribuer à cette résultante sont les suivantes: renforcer les capacités en matière de statistiques, informations géospatiales, cartes et informations qualitatives à l'appui de l'analyse de la portée, de la qualité, de l'utilisation et de la capacité productive des terres, des ressources en eau, des océans et des eaux intérieures; évaluer les effets de l'agriculture, des forêts et des pêches sur ces ressources; suivre les variables relatives au climat et évaluer de quelle manière certaines pratiques permettent d'améliorer la production et la productivité agricoles tout en s'adaptant au changement climatique; et appuyer la fourniture de produits stratégiques élaborés aux niveaux mondial et régional et axés sur les connaissances (données, informations, outils et analyses), pour qu'il soient utilisés par les institutions nationales et régionales afin de prendre des décisions fondées sur des éléments factuels. L'accès aux informations, s'il est

[34] Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

nécessaire, n'est toutefois pas suffisant pour prendre des décisions plus judicieuses fondées sur des éléments factuels. Il faut par conséquent renforcer les capacités nationales qui permettent d'utiliser des données pertinentes. L'utilisation du cadre proposé par les principes pour une agriculture et une alimentation durables permettra d'appuyer la mise en œuvre des aspects des ODD relatifs à l'agriculture, aux forêts et aux pêches durables auxquels l'objectif stratégique 2 contribuera. Il s'agira aussi d'aider les pays membres à suivre les indicateurs relatifs aux ODD.

252. La FAO élaborera des produits stratégiques axés sur les connaissances qui tiennent compte des enjeux régionaux ou mondiaux, en y intégrant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, et renforcera les capacités des institutions en matière de collecte des données et de production d'éléments factuels à l'appui de la prise de décisions dans les domaines susmentionnés, y compris les ODD concernés.

> *Produit 2.4.1:* Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point
>
> *Produit 2.4.2:* Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte et de la production de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents

Objectif stratégique 3: Réduction de la pauvreté rurale

Historique

253. Le défi auquel le monde est confronté pour atteindre l'ODD 1, à savoir éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, est d'une ampleur considérable: plus de 2,1 milliards de personnes vivent toujours dans la pauvreté, dont environ 900 millions dans l'extrême pauvreté, et près de la moitié d'entre elles se trouvent dans des zones de conflits, ce qui signifie qu'il faut s'attaquer à la pauvreté à travers tout le continuum aide humanitaire/développement. De grands progrès ont été obtenus en matière de réduction de la pauvreté au cours des dernières décennies, sur la base du seuil de pauvreté absolue, mais ils n'ont pas profité à tous de manière équitable. Même dans les pays où la pauvreté a reculé dans son ensemble, les plus pauvres sont restés à la traîne. Les inégalités restent omniprésentes entre classes économiques, zones rurales et zones urbaines, régions, groupes ethniques et hommes et femmes. Une croissance durable et rapide est certes nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour réduire à elle seule la pauvreté.

254. Dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, la croissance démographique progresse à un rythme plus rapide que celle de la création d'emplois dans l'ensemble de l’économie. Le chômage est une conséquence du manque de perspectives économiques, d'un accès insuffisant aux ressources productives et d'un défaut de compétences. Les migrations sont une composante historique du développement économique, de la transformation structurelle de l'agriculture et de l'évolution des zones rurales. Au cours des prochaines décennies, le phénomène des migrations forcées va toutefois s'intensifier, tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre, du fait de l'augmentation de la population mondiale, de la mondialisation, du changement climatique et des conflits sur le plan politique. La gestion des flux migratoires exigera des efforts supplémentaires: il faudra notamment s'attaquer à leurs causes profondes et améliorer l'accès à la protection sociale et aux possibilités d'emplois dans les pays d'origine et de destination.

255. La croissance démographique se traduit aussi par l'intensification de la concurrence qui s'exerce sur les rares ressources, très probablement au détriment des plus pauvres. Le changement climatique va probablement faire peser de plus grands risques sur la production et réduire la productivité agricole au fil du temps, du fait de la hausse des températures et d'un nombre croissant de phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles, ainsi que de catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses, qui auront à leur tour des incidences négatives plus marquées sur les ruraux pauvres qui dépendent des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence et sont moins en mesure de faire face aux risques et de s'en sortir. La nature et la portée de ces risques variera d'une région à l'autre et certaines seront plus touchées que d'autres, par exemple les PEID. Tous ces défis ne

rendent pas seulement les pauvres plus vulnérables, ils exposent aussi les personnes plus aisées au risque de tomber dans la pauvreté.

Programme stratégique visant la réduction de la pauvreté (PS 3)

256. Le programme stratégique 3 suit une approche améliorée qui prend en considération le large éventail des ménages ruraux pauvres, propose des stratégies différenciées visant à améliorer leurs moyens d'existence et leur autonomisation et s'attaque aux vulnérabilités afin de surmonter les difficultés liées aux chocs climatiques et à la transformation structurelle en cours. Une typologie simplifiée des ménages pauvres dans les pays à faible revenu, organisée autour de l'accès aux ressources naturelles et du potentiel productif, est utilisée pour élaborer des approches adaptées au contexte. L'accent est mis sur les ménages dont les principales activités productives et d'extraction reposent sur les ressources naturelles, notamment les agriculteurs, les éleveurs, les pasteurs et les pêcheurs (c'est-à-dire les ménages agricoles). Cette approche permet de définir des voies adaptées à chaque contexte pour sortir de la pauvreté, compte tenu d'un certain nombre de facteurs comme l'implantation géographique et le dynamisme du marché (périurbain, intermédiaire, arrière-pays), les conditions agroclimatiques, l'accès aux ressources naturelles, aux technologies et à l'information, l'existence d'infrastructures rurales, les cadres institutionnels, les caractéristiques des ménages (sexe, appartenance ethnique, taux de dépendance), la propension des catastrophes naturelles ou d'origine humaine et l'économie politique.

257. Il a été démontré, en particulier dans les pays à faible revenu, que l'investissement dans le secteur agricole, et notamment dans la petite agriculture, contribue davantage à la réduction de la pauvreté que l'investissement dans d'autres secteurs. C'est en effet la voie la plus directe pour obtenir des avantages économiques des terres et du travail, les principales ressources des ruraux pauvres. L'investissement dans l'agriculture ne suffit toutefois pas pour parvenir à la réduction de la pauvreté rurale. Il faut adopter une approche multisectorielle élargie, qui tient compte de la croissance économique dans son ensemble et du rôle que l'agriculture joue dans le développement et la transformation structurelle de l'économie. Il faut aussi mettre l'accent sur la *mise en place d'un environnement propice* à la résolution des problèmes qui se présentent sous de multiples formes et dans divers secteurs, y compris les nouvelles tendances qui se dessinent dans le paysage mondial. En outre, la réduction de la pauvreté ne sera possible que si le problème de la pauvreté est placé au premier rang des priorités politiques. Compte tenu des multiples voies qui peuvent être suivies pour sortir de la pauvreté et des nombreux éléments à envisager à cette fin, une approche de la pauvreté à la fois large, multisectorielle et composée de stratégies différenciées est nécessaire pour parvenir à réduire la pauvreté rurale. Cet ensemble de politiques doit favoriser une transformation inclusive et structurelle du monde rural et la croissance économique, en permettant aux pauvres de participer réellement à l'activité économique et d'en tirer de véritables avantages tout en s'attaquant aux causes profondes des migrations. Afin de réaliser l'objectif stratégique 3, on s'efforcera de traiter l'économie politique de la réduction de la pauvreté rurale en mettant davantage l'accent sur les activités liées aux politiques, la sensibilisation, la participation des parties prenantes et les partenariats.

258. Les liens étroits entre les domaines concernés – en particulier la protection sociale – seront renforcés, en tirant parti d'une approche territoriale/multisectorielle de la réduction de la pauvreté, y compris les liens avec la gestion durable des ressources naturelles. L'accent sera mis sur les interactions spécifiques qui existent entre la protection sociale et la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et l'action humanitaire. Les questions transversales comme les migrations et le changement climatique (eux-mêmes étroitement liés) sont aussi mieux intégrées dans la structure de la résultante, ce qui permet de reconnaître la nécessité de se pencher sur leur relation à double sens (cause/effet) avec la pauvreté. En ce qui concerne les migrations, des liens étroits ont été établis entre le programme stratégique 3 et le programme stratégique 5 afin de mieux s'attaquer à leurs causes profondes et d'ajuster en permanence l'action de la FAO pour atteindre les deux objectifs stratégiques dans le continuum développement/aide humanitaire. S'agissant du changement climatique, l'accent sera mis sur la préservation des moyens d'existence et de la productivité agricoles, ainsi que sur des filets de sécurité pour les ruraux pauvres, afin de leur permettre de sortir progressivement de la pauvreté et d'accéder à des possibilités d'emplois plus durables et décents.

259. La protection sociale peut jouer un rôle fondamental dans la réduction de la vulnérabilité en aidant les ménages à gérer les risques et les crises et, s'agissant de la facilitation de la transition économique, en octroyant un revenu minimum aux plus pauvres (comme filet de sécurité) pour les aider à accéder progressivement à des emplois et à des possibilités de création de revenus en assouplissant les obstacles en matière d'assurances et de crédit (par exemple au moyen de transferts en espèces ou en actifs et de subventions ciblées). La protection sociale joue un rôle plus important pour les personnes qui vivent dans la pauvreté extrême et pour les pauvres qui disposent de peu de possibilités de création de revenus.

260. Les peuples autochtones, qui sont souvent les plus pauvres d'entre les pauvres et doivent faire face à des processus historiques de marginalisation, nécessiteront une attention particulière et la formulation de politiques qui s'attaquent spécifiquement aux défis auxquels ils sont confrontés et intègrent leur vision du monde et leur participation. Parvenir à l'égalité hommes-femmes continue d'être un objectif primordial et se traduit par un vaste champ d'activités visant à lever les obstacles liés au sexe pour sortir de la pauvreté rurale dans l'agriculture, y compris au moyen de possibilités d'emploi et de la protection sociale.

261. Le champ de ce qui est nécessaire ne se limite pas, loin s'en faut, au mandat et aux compétences de la FAO, et l'Organisation doit collaborer avec les gouvernements et autres partenaires de développement pour obtenir des résultats à grande échelle. La FAO continuera de contribuer à la mise en place d'un environnement favorable au moyen de trois résultantes qui portent respectivement sur l'autonomisation et l'accès aux ressources productives, sur les services et les marchés et sur l'emploi rural décent et la protection sociale. Une quatrième résultante met l'accent sur le rôle joué par l'Organisation dans l'appui apporté aux pays à la formulation, l'évaluation et l'application à plus grande échelle des politiques et stratégies multisectorielles en faveur des pauvres. En outre, les partenariats avec les institutions financières internationales, par exemple la Banque mondiale et les banques régionales de développement, et avec le FIDA sont fondamentaux pour avoir un impact à grande échelle, tout comme le renforcement des activités conjointes avec les organismes du système des Nations Unies, notamment le PNUD, le PAM, ONU-Femmes, l'OIT, l'OIM et l'UNICEF[35].

262. Les résultantes mettent davantage l'accent sur les multiples voies qui permettent de sortir de l'extrême pauvreté dans le contexte agricole et sur les processus de transformation rurale. À cet égard, on se concentrera davantage sur les politiques multisectorielles de développement rural, en termes d'appui à une diffusion à plus grande échelle et de mobilisation d'autres acteurs, et sur les connaissances, statistiques et éléments factuels qui permettent d'élaborer et de mener des interventions efficaces. Ces questions importantes en vue de la réalisation de l'ODD 1 dans le contexte du changement climatique et d'une accélération des migrations forcées n'avaient pas été suffisamment formulées dans les résultantes précédentes de l'objectif stratégique 3.

263. Tirer parti des activités de la FAO en faveur de la réduction de la pauvreté, tout en assurant la sécurité alimentaire, la nutrition et la durabilité environnementale, est d'une importance fondamentale au vu de l'ambition mondiale d'éliminer la pauvreté. Le défi consiste à rendre le processus de transformation structurelle, agricole et rurale en cours dans les pays à faible revenu favorable aux pauvres et plus inclusif, et à faire du capital humain un élément fondamental de la création d'emplois plus productifs et de meilleures conditions de vie.

264. Dans le cadre du programme stratégique 3, la FAO collaborera avec les pays pour atteindre les cibles des ODD 1, 2, 5, 8, 10 et 14, qui permettent de mesurer la pauvreté, l'accès aux ressources productives, les revenus, l'emploi décent et la parité hommes-femmes.

Résultantes et produits

265. La FAO contribuera à la réduction de la pauvreté rurale au moyen de quatre résultantes étroitement liées et de neuf produits (*Figure OS 3 et Annexe 1*).

[35] Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme alimentaire mondial (PAM), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Objectif stratégique 3: RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE			
1 NO POVERTY	**Cibles** - D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté (1.1) - D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants vivant dans la pauvreté (1.2) - D'ici à 2030, assurer l'égalité des droits pour tous (1.4)	2 ZERO HUNGER	**Cibles** - D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires (2.3)
	Indicateurs - Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (1.1.1) - Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (1.2.1) - Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base (1.4.1) - Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (1.4.2)		**Indicateurs** - Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone (2.3.2)
8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH	**Cibles** - D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (8.6) - Prendre des mesures immédiates pour supprimer le travail forcé et mettre fin au travail des enfants (8.7)	10 REDUCED INEQUALITIES	**Cibles** - D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national (10.1)
	Indicateurs - Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation (8.6.1) - Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge (8.7.1)		**Indicateurs** - Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population (10.1.1)

1	2	3	4
Résultante 3.1 - Les ruraux pauvres et les organisations de ruraux pauvres se sont vu donner les moyens d'accéder aux ressources productives, aux services et aux marchés.	Résultante 3.2 – Accès amélioré des ruraux pauvres, en particulier les jeunes et les femmes, à des possibilités d'**emploi productif et de travail décent.**	Résultante 3.3 - Accès amélioré des ruraux pauvres aux **systèmes de protection sociale**.	Résultante 3.4 - Des capacités renforcées pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation **de politiques, de stratégies et de programmes multisectoriels en faveur de la parité hommes-femmes**, qui contribuent à la réalisation de l'ODD 1.
Produit 3.1.1: Des organisations et des institutions rurales renforcées et une action collective des ruraux pauvres facilitée	Produit 3.2.1: Appui aux politiques et renforcement des capacités dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes.	Produit 3.3.1: Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer accru en faveur de l'élargissement de la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires.	Produit 3.4.1: Des capacités nationales renforcées pour la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes complets et multisectoriels de réduction de la pauvreté, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique.
Produit 3.1.2: Des stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, et leur pouvoir de décision en la matière.	Produit 3.2.2: Appui aux politiques et renforcement des capacités en vue du renforcement de l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé.	Produit 3.3.2: Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer accru en faveur d'une amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique.	Produit 3.4.2: Des données, des connaissances et des outils sont fournis aux fins de la promotion et de l'évaluation des politiques et stratégies complètes et multisectorielles de réduction de la pauvreté, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et du suivi des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale.
Produit 3.1.3: Appui aux politiques, renforcement des capacités et production de connaissances en vue d'une accélération de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation économique des femmes rurales.			

Résultante 3.1 - *Les ruraux pauvres et les organisations de ruraux pauvres se sont vu donner les moyens* *d'accéder aux ressources productives, aux services et aux marchés*

266. Le Programme stratégique 3 contribue au renforcement des organisations de producteurs et à leur participation aux échanges sur les politiques, ainsi qu'à la fourniture aux ménages pauvres de moyens leur permettant d'accéder aux services, aux intrants et aux technologies. Une approche élargie de la réduction de la pauvreté rurale est nécessaire et il faut cibler de manière explicite les ruraux pauvres dans les projets et les programmes pour avoir un impact à grande échelle et tirer profit de l'ensemble des capacités techniques disponibles au sein de l'Organisation. On contribuera à lever les obstacles structurels auxquels les ménages agricoles ruraux pauvres sont confrontés en améliorant leur accès aux ressources naturelles et autres avoirs au fil du temps, notamment les régimes fonciers, en renforçant leur pouvoir de décision en la matière et leur capacité à gérer les risques, y compris ceux qui sont liés au climat, en améliorant la productivité et la gestion durable des ressources naturelles, et en établissant des liens entre les petits agriculteurs et les systèmes alimentaires par l'intermédiaire des marchés traditionnels comme de marchés alternatifs. La FAO continuera de promouvoir l'innovation rurale et les initiatives visant l'inclusion qui, au niveau de la production, répondent aux besoins des petits producteurs et des agriculteurs familiaux.

267. On continuera aussi d'encourager l'autonomisation des populations des zones rurales où les pauvres font face à des problèmes urgents en ce qui concerne leurs moyens d'existence, en appuyant leurs droits et leur accès aux ressources naturelles au moyen de processus participatifs de connaissances et de formulation d'avis qui favorisent la responsabilisation, et en améliorant l'accès des producteurs ruraux pauvres à la terre, à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies innovantes et aux marchés. L'objectif stratégique 3 vise explicitement les plus démunis parmi les pauvres, pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte dans le programme de développement, ainsi que des groupes particuliers qui nécessitent des politiques et des interventions différenciées, comme les femmes et les peuples autochtones.

Produit 3.1.1: Des organisations et des institutions rurales renforcées et une action collective des ruraux pauvres facilitée

Produit 3.1.2: Des stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, et leur pouvoir de décision en la matière

Produit 3.1.3: Appui aux politiques, renforcement des capacités et production de connaissances en vue d'une accélération de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation économique des femmes rurales

Résultante 3.2 – *Accès amélioré des ruraux pauvres, en particulier les jeunes et les femmes,* ***à des possibilités d'emploi productif et de travail décent***

268. Le programme stratégique 3 s'attaque au défi de la promotion de l'emploi productif et du travail décent en faveur des pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, en encourageant l'adoption d'approches expérimentées sur le terrain en vue de la création d'emplois dans les systèmes agroalimentaires et en étendant aux zones rurales le champ d'application des normes internationales du travail, plus particulièrement en ce qui concerne la prévention du travail des enfants dans le secteur agricole. Il faut pour cela reconnaître que la plupart des ruraux pauvres sont des travailleurs ayant des activités de subsistance, sont titulaires d'emplois précaires, mal rémunérés et informels ou sont exclus du marché du travail. L'appui aux politiques et le renforcement des capacités en faveur de la création d'emplois décents, agricoles et autres, sont au centre des travaux menés au titre de la résultante, notamment en favorisant l'entrepreneuriat rural et le développement des compétences professionnelles et du capital humain et social nécessaires, en particulier pour les femmes et pour les jeunes.

Produit 3.2.1: Appui aux politiques et renforcement des capacités dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes

Produit 3.2.2: Appui aux politiques et renforcement des capacités en vue du renforcement de l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé

Résultante 3.3 - *Accès amélioré des ruraux pauvres aux* ***systèmes de protection sociale***

269. Les liens entre la protection sociale et l'emploi rural sont mieux pris en considération si l'on tire parti d'une approche territoriale/multisectorielle de la réduction de la pauvreté, tout comme pour les liens avec la gestion durable des ressources naturelles. Au titre de la présente résultante du programme stratégique 3, l'accent sera principalement mis sur les interactions particulières entre la protection sociale et la sécurité alimentaire, la nutrition, la gestion des ressources naturelles et le renforcement de la résilience. Les questions transversales et liées entre elles des migrations et du changement climatique sont aussi mieux intégrées dans la structure de la résultante, ce qui permet de reconnaître la nécessité d'examiner leurs relations de cause à effet avec la pauvreté. Dans le cadre des efforts consentis afin d'atteindre les plus pauvres, les activités du programme stratégique 3 consacrées à la protection sociale tenant compte de la nutrition seront transposées à plus grande échelle, tout comme l'appui aux stratégies de réduction de la pauvreté dans des contextes d'intervention humanitaire (en collaboration avec l'objectif stratégique 5).

Produit 3.3.1: Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer accru en faveur de l'élargissement de la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires

Produit 3.3.2: Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer accru en faveur d'une amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique

Résultante 3.4 - *Des capacités renforcées pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de* ***politiques, de stratégies et de programmes multisectoriels en faveur de la parité hommes-femmes,*** *qui contribuent à la réalisation de l'ODD 1*

270. Le programme stratégique 3 met davantage l'accent sur les politiques et stratégies multisectorielles en faveur des pauvres aux niveaux national et régional, et les appuie. À ces fins, l'engagement de la FAO ne doit pas se limiter aux partenaires traditionnels des ministères de l'agriculture et des efforts doivent être consentis en vue d'intégrer le travail technique de l'Organisation – ainsi que ceux d'autres acteurs – au sein de processus élargis en matière de politiques de réduction de la pauvreté rurale aux niveaux national et territorial. La présente résultante fournit par conséquent le cadre conceptuel global de l'appui apporté aux pays en vue de relever le défi de la réduction de la pauvreté dans la perspective de l'ODD 1 et les deux défis liés entre eux du changement climatique et des migrations.

271. Le travail sera mené à la fois sur le plan de la sensibilisation, du renforcement des capacités institutionnelles dans les mécanismes de coordination, des tribunes d'échange d'informations et de données factuelles et, dans le même temps, au moyen de l'appui apporté aux pays dans la formulation et la mise en œuvre d'approches multisectorielles, territoriales et globales (politiques, stratégies et programmes) qui tiennent compte des facteurs déterminants de la réduction de la pauvreté. L'appui apporté par la FAO au titre de cette quatrième résultante devrait par conséquent jeter les bases d'une réponse plus coordonnée et plus intégrée et faciliter sa mise au point, notamment en offrant des possibilités de collaboration avec d'autres partenaires fondamentaux de développement.

Produit 3.4.1: Des capacités nationales renforcées pour la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes complets et multisectoriels de réduction de la pauvreté, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique

Produit 3.4.2: Des données, des connaissances et des outils sont fournis aux fins de la promotion et de l'évaluation des politiques et stratégies complètes et multisectorielles de réduction de la pauvreté, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et du suivi des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

Historique

272. En faisant le lien entre la production et la consommation, les systèmes agricoles et alimentaires ont une incidence directe sur la disponibilité, l'accessibilité économique, la durabilité, la variété, la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires et agricoles. L'évolution des systèmes agricoles et alimentaires aura aussi une incidence importante sur les processus de développement économique et de transformation structurelle du fait de leurs conséquences sur le niveau et l'utilisation des revenus des individus qui y participent, sur les profits des entreprises concernées et sur l'utilisation des ressources.

273. Les systèmes agricoles et alimentaires sont modelés par les réponses que leurs acteurs, les institutions du secteur public et les entreprises du secteur privé apportent aux défis et possibilités créés par l'évolution de la demande des consommateurs. Les acteurs du secteur privé visent la création de valeur ajoutée pour rester compétitifs, au moyen de gains d'efficience, d'innovations technologiques et en matière de gestion, et d'une plus grande différenciation des produits. De nombreuses composantes des systèmes agricoles et alimentaires exigent dès lors de plus en plus de connaissances, de ressources et de capitaux et sont de plus en plus caractérisés par des filières d'approvisionnement coordonnées verticalement, avec une augmentation des échanges transfrontaliers, des investissements plus importants dans des infrastructures plus sophistiquées, un plus grand recours aux normes privées et la mise au point de produits et de stratégies de commercialisation plus sophistiqués.

274. Les progrès des systèmes agricoles et alimentaires modernes peuvent certes donner des résultats positifs, mais ils sont aussi susceptibles de créer divers problèmes, qu'il faudra résoudre si l'on veut que le développement des systèmes agricoles et alimentaires contribue pleinement à la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux fixés dans le Programme 2030. Il s'agit notamment des obstacles à la participation aux filières modernes des couches de la société qui ont traditionnellement moins accès à l'éducation, aux ressources et au capital, y compris les femmes, les jeunes, les pauvres des zones urbaines et des zones rurales, les peuples autochtones, les petits exploitants et les petites entreprises. En tant que producteurs, travailleurs ou entrepreneurs, ces groupes disposent en règle générale d'un accès limité aux marchés ou aux possibilités d'emplois plus rémunérateurs, ce qui contribue à accroître les inégalités. Il existe aussi des obstacles à l'accès des consommateurs pauvres à de nombreux points de vente.

275. Soutenir le développement de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs tout en continuant de tirer parti des possibilités offertes de gains d'efficience sera un véritable défi car les objectifs poursuivis en la matière sont souvent contradictoires. C'est particulièrement le cas dans de nombreux pays à faible revenu, où le secteur agricole restera le principal moteur de la croissance économique, et dans les pays qui sont particulièrement vulnérables aux chocs (par exemple les PEID). Dans ces pays, il est impératif que les systèmes agricoles et alimentaires deviennent des secteurs modernes, efficaces et compétitifs qui stimulent la croissance économique et créent des revenus et des emplois pour répondre à une croissance démographique rapide, mais il faut aussi qu’ils encouragent dans le même temps l'inclusion sociale et la répartition équitable des avantages.

Programme stratégique pour la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (PS 4)

276. Un ajustement fondamental est apporté au programme stratégique 4 pour 2018-2021 en reconnaissant le fait que la réalisation de l'objectif de mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces nécessite des solutions intégrées et cohérentes en matière de politiques et sur le plan institutionnel, sur la base d'analyses globales qui recensent, hiérarchisent et traitent les obstacles d'importance critique, et qui sont mises en œuvre au moyen des efforts coordonnés du secteur privé, du secteur public (y compris les ministères dont l'action est de plus en plus pertinente quant au développement des systèmes agricoles et alimentaires, par exemple ceux du commerce, de la planification et des finances), des organisations de la société civile (y compris celles qui représentent les consommateurs), des organisations et plateformes communautaires régionales à visée économique et des organisations internationales.

277. On parviendra à une approche plus cohérente du développement des systèmes agricoles et alimentaires en suivant deux directions. La première, verticale, appuie la formulation et l'adoption: i) de normes internationales de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et phytosanitaires; ii) d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux, y compris ceux qui portent sur l'utilisation de mesures tarifaires et non tarifaires, les subventions, la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port et la lutte contre l'exploitation illégale des forêts; iii) de directives volontaires, comme par exemple les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Code de conduite pour une pêche responsable et les Directives d'application facultative pour une pêche artisanale durable. Tous ces instruments contribuent à renforcer la gouvernance mondiale des systèmes agricoles et alimentaires (résultante 1) en fournissant les cadres qui permettent aux pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, normes, réglementations et mécanismes nationaux (résultante 2).

278. La deuxième direction suivie, horizontale cette fois, appuie un meilleur alignement des politiques et stratégies nationales, ce qui contribuera à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions cohérentes. En vue d'appuyer l'alignement des processus nationaux, des évaluations permettront de préciser les priorités du soutien en ce qui concerne le renforcement de différents aspects de la filière, la mise en place d'un environnement favorable ou les deux ensemble. Cette hiérarchisation aidera les pays à définir leurs besoins d'appui par la FAO en termes de modifications à apporter aux structures institutionnelles et de gouvernance (résultante 2) et/ou de renforcement des capacités de la filière et d'une mobilisation accrue des investissements (résultante 3), qui sont nécessaires pour lever les obstacles et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (en collaboration avec le programme stratégique 1), l'intensification durable de la production (en collaboration avec le programme stratégique 2) la réduction de la pauvreté (en collaboration avec le programme stratégique 4) et/ou le renforcement de la résilience (en collaboration avec le programme stratégique 5).

279. La nature des systèmes agricoles et alimentaires, auxquels participent de multiples personnes, institutions et entreprises interconnectées, crée des possibilités de partenariats à différents niveaux. Dans la conception des cadres réglementaires et accords internationaux qui orientent les politiques nationales, les partenariats noués avec des organisations internationales, y compris l'OMS, l'OIE, l'OMC, la CNUCED[36] et des organismes régionaux (par exemple la CEA et la CESAP[37]) doivent être renforcés afin d'aider les pays à participer de manière efficace à l'établissement de normes et à la formulation et application d'accords commerciaux. Aux niveaux mondial et régional, les échanges sur les priorités s'agissant du développement des systèmes agricoles et alimentaires et sur la poursuite d'actions coordonnées en faveur de la réalisation d'objectifs communs devront être encouragés, en partenariat avec des organisations non gouvernementales et au moyen de plateformes comme la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural et agricole et le Programme mondial pour un élevage durable.

280. Au niveau des pays, les partenariats à parties prenantes multiples auxquels participent le secteur public (en collaboration avec divers ministères, notamment ceux du commerce, de l'industrie et de la santé, qui viennent s'ajouter aux partenaires traditionnels que sont les ministères de l'agriculture, des forêts et de la pêche), le secteur privé national et transnational et les chambres de commerce correspondantes, les organisations de consommateurs et les organisations de la société civile devront être encouragés et soutenus en ce qui concerne l'alignement des politiques et stratégies nationales. Il faudra continuer de nouer des partenariats avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales en ce qui concerne l'investissement du secteur public en faveur du développement des systèmes agricoles et alimentaires. Il faudra aussi tirer parti de la coopération Sud-Sud à l'appui de l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. La nature des interventions de la FAO doit être déterminée en fonction de la situation et des besoins spécifiques de chaque pays et des parties

[36] Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).
[37] Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

prenantes concernées. Compte tenu de la diversité du contexte, le positionnement de la FAO eu égard au développement des systèmes agricoles et alimentaires sera différent selon les régions et les pays.

281. Les partenariats avec le secteur privé (et au sein de celui-ci) sont particulièrement importants pour faire en sorte que les investissements en faveur du développement des systèmes agricoles et alimentaires soient coordonnés. La FAO peut faciliter le renforcement de ces partenariats visant à contribuer à l'obtention des résultantes qu'elle a définies, par exemple au moyen de la mise en place de plateformes d'associations professionnelles et de l'appui qui leur est apporté, de la facilitation d'une meilleure communication sur l'élaboration et l'exécution des politiques, de l'éclairage apporté à la conception de partenariats public-privé en matière d'infrastructures commerciales et de la création de systèmes publics et privés novateurs s'agissant de l'apport de financements.

282. Le travail sur la gouvernance sera davantage intégré au moyen de la mise au point de normes et d'accords, de l'appui apporté à l'alignement des stratégies nationales et, il est important de le noter, du renforcement de structures comme les plateformes à parties prenantes multiples pour faire en sorte que les besoins et les préoccupations de différents groupes d'acteurs soient reconnus. Les liens avec la nutrition sont renforcés au moyen d'une approche plus globale et davantage axée sur la demande afin d'appuyer le développement de systèmes alimentaires qui reconnaissent le double fardeau de la malnutrition, ainsi que par une plus grande attention accordée à l'accès des populations urbaines pauvres aux systèmes alimentaires. Enfin, on continuera de s'intéresser à l'inclusion sociale (y compris l'inclusion des jeunes et des peuples autochtones), à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes. Le principal objectif est de garantir aux hommes et aux femmes les mêmes possibilités en ce qui concerne les avantages découlant de meilleurs niveaux d'efficacité et de compétitivité tout au long des filières agroalimentaires et plus largement dans les systèmes alimentaires. L'intégration des considérations de parité hommes-femmes est par conséquent facilitée si l'on sépare les mesures mondiales neutres sur le plan de l'égalité des sexes de celles où cet enjeu est susceptible de trouver des points d'entrée plus naturels, en particulier s'agissant des activités liées à la conception et à la mise en œuvre de politiques, cadres réglementaires et accords institutionnels, et des mesures visant à promouvoir les capacités en faveur du développement inclusif des entreprises agricoles et des filières. S'agissant du changement climatique, la théorie du changement permet une meilleure intégration des aspects d'importance critique en ce qui concerne son atténuation et l'adaptation à ses effets, y compris l'alignement des stratégies relatives au changement climatique, l'écologisation des filières et une plus grande attention accordée à la bioéconomie.

283. Les activités menées dans le cadre du programme stratégique 4 contribueront directement aux ODD 2, 8, 9, 10, 12, 14 et 17, au moyen de l'ensemble d'indicateurs des ODD intégré dans le cadre de résultats de l'objectif stratégique 4.

Résultantes et produits

284. La FAO entend œuvrer au développement de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces en apportant son appui aux pays, en partenariat avec la communauté du développement et les parties prenantes concernées, par l'intermédiaire de quatre résultantes étroitement liées et de huit produits.

Objectif stratégique 4: ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES					
	Cibles - D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires (2.3) - Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires (2.c)		**Cibles** - D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte (12.3)		**Cibles** - Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 (17.11)
	Indicateurs - Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière (2.3.1) - Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires (2.c.1)		**Indicateurs** - Indice mondial des pertes alimentaires (12.3.1)		**Indicateurs** - Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales (17.11.1)

1	2	3	4
Résultante 4.1 - **Des normes internationales, des accords commerciaux et des directives volontaires** sont formulés afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux et leur fonctionnement	Résultante 4.2 - Les pays ont élaboré et mis en œuvre **des politiques, des cadres réglementaires et des accords institutionnels** à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces	Résultante 4.3 - **Des capacités du secteur public et du secteur privé renforcées et des investissements accrus** afin de promouvoir le développement d'entreprises agroalimentaires et de filières inclusives.	Résultante 4.4 - Les pays **ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels** à l'appui du développement des systèmes agroalimentaires
Produit 4.1.1: Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale	Produit 4.2.1: Les capacités des organisations du secteur public sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de cadres réglementaires et de plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces.	Produit 4.3.1: Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agroalimentaires inclusives, efficaces et durables.	Produit 4.4.1: Des informations et analyses sur le marché mondial actualisées sont fournies afin de promouvoir la transparence des marchés et d'améliorer les possibilités commerciales mondiales et régionales.
Produit 4.1.2: Les capacités des pays et de leurs communautés économiques régionales sont renforcées en vue de leur participation efficace à la formulation d'accords internationaux et de directives volontaires en faveur de mesures commerciales transparentes, de meilleurs débouchés commerciaux et de systèmes agroalimentaires plus efficaces.	Produit 4.2.2: Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités opérationnelles favorables à des systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces.	Produit 4.3.2: Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue d'une augmentation de l'investissement dédié, et de la conception et de la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs.	Produit 4.4.2: Les organisations du secteur public sont dotées des moyens d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agroalimentaires nationaux.

Résultante 4.1 - ***Des normes internationales, des accords commerciaux et des directives volontaires*** *sont formulés afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux et leur fonctionnement*

285. Cette résultante fait en sorte que les normes internationales et les accords commerciaux qui contribuent à la gouvernance mondiale des systèmes alimentaires et servent de cadres aux pays en vue de l'élaboration de leurs stratégies et politiques nationales soient formulés de manière suffisamment souple pour leur permettre de poursuivre leurs objectifs sociétaux. Elle comprend deux produits portant sur l'appui à la participation efficace des pays dans la formulation, respectivement, de normes internationales et d'accords commerciaux et de directives volontaires.

> *Produit 4.1.1:* Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale
>
> *Produit 4.1.2:* Les capacités des pays et de leurs communautés économiques régionales sont renforcées en vue de leur participation efficace à la formulation d'accords internationaux et de directives volontaires en faveur de mesures commerciales transparentes, de meilleurs débouchés commerciaux et de systèmes agroalimentaires plus efficaces

Résultante 4.2 - *Les pays ont élaboré et mis en œuvre* ***des politiques, des cadres réglementaires et des accords institutionnels*** *à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces*

286. Cette résultante vise l'amélioration de l'alignement, de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, réglementations et accords institutionnels qui forment l'environnement économique national. Au moyen d'une collaboration avec les ministères concernés à des fins de coordination des mesures prises par l'ensemble du gouvernement, la FAO aide les pays à aligner leurs stratégies et politiques nationales sur les cadres établis par les normes internationales et accords commerciaux, et à les rendre plus cohérentes. Les activités menées au titre de cette résultante et des produits qui y sont associés permettront de recenser les obstacles au développement des systèmes agricoles et alimentaires dans un pays particulier, de mieux cibler les interventions et d'agir ainsi de manière plus efficace. Des interventions spécifiques viseront aussi l'appui apporté à la mise en œuvre des politiques et des cadres réglementaires intéressant les normes, la promotion des échanges, les pertes et le gaspillage de nourriture; à l'élaboration et la mise en œuvre d'arrangements opérationnels améliorés (par exemple l'agriculture sous contrat, les achats institutionnels/publics, les accords contractuels ou les systèmes de récépissés d'entrepôt); et aux structures de gouvernance (par exemple les associations professionnelles, les organisations de consommateurs, les plateformes de coordination interministérielle, les plateformes à parties prenantes multiples et les coalitions parlementaires).

> *Produit 4.2.1:* Les capacités des organisations du secteur public sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de cadres réglementaires et de plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces
>
> *Produit 4.2.2:* Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités opérationnelles favorables à des systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces

Résultante 4.3 - ***Des capacités du secteur public et du secteur privé renforcées et des investissements accrus*** *afin de promouvoir le développement d'entreprises agroalimentaires et de filières inclusives*

287. Les activités menées au titre de cette résultante renforceront les capacités des acteurs des filières en vue d'améliorer la mise en œuvre de stratégies commerciales, les services d'appui et les investissements pertinents en ce qui concerne le développement des systèmes agricoles et alimentaires. Sur la base de l'analyse des filières et des bonnes pratiques, on soutiendra des mesures visant à: i) renforcer les capacités techniques et de gestion des acteurs du secteur agroalimentaire, des entreprises et d'autres filières; ii) améliorer le niveau et la qualité des investissements publics et privés dans les activités de transformation et de commercialisation, ce qui contribuera à freiner le déclin des investissements mondiaux dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture; iii) élargir l'accessibilité aux services financiers et aux outils de gestion des risques; et iv) aider les pays à agir en

tenant compte des enjeux du climat et en respectant l'environnement, ce qui les aidera à satisfaire leurs contributions déterminées au niveau national. Cette résultante reposera à la fois sur les activités menées afin d'améliorer le secteur et les filières agroalimentaires et sur les progrès obtenus en matière d'investissement, de systèmes financiers et d'outils de gestion des risques.

288. Étant donné que la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture fait maintenant partie du cadre de suivi des ODD, cette question a été intégrée parmi les résultats attendus au niveau de l'objectif stratégique, sous la forme de l'indicateur 12.3.1 des ODD, indice mondial des pertes de nourriture, dont la FAO est l'organisation garante avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les avancées en la matière nécessiteront des progrès dans la mise en place d'un environnement favorable (résultante 4.2) et dans l'appui apporté au secteur agroalimentaire s'agissant de la valorisation technique, de l'amélioration de la gestion et de l'accès aux financements (résultante 4.3).

> *Produit 4.3.1:* Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agroalimentaires inclusives, efficaces et durables
>
> *Produit 4.3.2:* Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue d'une augmentation de l'investissement dédié, et de la conception et de la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs

Résultante 4.4 - *Les pays* ***ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels*** *à l'appui du développement des systèmes agroalimentaires*

289. Au titre de cette résultante, la FAO appuiera l'élaboration et l'utilisation de données et d'analyses sur les échanges et les marchés internationaux, ainsi que les systèmes d'information et de suivi des politiques aux niveaux régional et national qui fournissent des données et des analyses permettant d'éclairer les modifications apportées aux politiques qui favorisent l'émergence de secteurs agroalimentaires plus sains, plus forts et plus compétitifs. De cette manière, la FAO fournira des éléments factuels qui répondent aux attentes des décideurs en la matière, à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques appropriées et cohérentes, ainsi que de dépenses publiques appropriées, afin de combler les lacunes en termes d'efficacité et d'inclusion auxquelles de nombreux systèmes agricoles et alimentaires doivent faire face.

> *Produit 4.4.1:* Des informations et analyses sur le marché mondial actualisées sont fournies afin de promouvoir la transparence des marchés et d'améliorer les possibilités commerciales mondiales et régionales
>
> *Produit 4.4.2:* Les organisations du secteur public sont dotées des moyens d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agroalimentaires nationaux

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Historique

290. La contribution de l'objectif stratégique 5 consiste à renforcer la résilience des moyens d'existence fondés sur l'agriculture face aux principales menaces et crises qui sapent les progrès du développement, obtenus au prix d'immenses efforts, et les obtenues avancées en matière de sécurité alimentaire. Outre le tripe défi auquel les pays en développement font face, produire plus d'aliments, créer plus d'emplois et préserver les ressources naturelles, l'ampleur, la fréquence et l'impact des crises et des catastrophes augmentent, en particulier en ce qui concerne celles qui sont liées au changement climatique, aux menaces qui pèsent sur la sécurité de la filière alimentaire et aux conflits.

291. Les pays et les régions sont frappés de façon récurrente par des aléas naturels, y compris les phénomènes climatiques extrêmes. Entre 2003 et 2013, le secteur de l'agriculture a subi environ 22 pour cent des dommages occasionnées par des aléas et catastrophes naturels dans les pays en développement (25 pour cent si l'on ne considère que les phénomènes climatiques extrêmes)[38]. Avec le changement climatique, l'ampleur, l'intensité et la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes comme les épisodes de sécheresse, les inondations, les cyclones et les feux de forêts vont augmenter et provoquer des dommages et des pertes considérables. L'Accord de Paris sur le changement climatique insiste notamment sur le fait qu'il faut renforcer la capacité des pays les plus vulnérables d'anticiper les aléas, d'absorber les chocs et de procéder à une refonte du développement afin de réduire les risques climatiques[39].

292. En même temps, la mondialisation du commerce, les systèmes de production alimentaire intensifs et le changement climatique ont contribué à augmenter les crises de salubrité alimentaire et les situations d'urgence dans la filière alimentaire, qui sont causées par des ravageurs et des maladies transfrontières à fort impact des animaux (y compris aquatiques) et des plantes (y compris les forêts). Les risques d'épidémies sont en hausse et devraient continuer d'augmenter si des mesures plus efficaces ne sont pas prises pour s'attaquer à leurs multiples causes profondes.

293. Enfin, le niveau du taux de retard de croissance et du taux mortalité des enfants de moins de cinq ans est particulièrement préoccupant en ce qui concerne près de 500 millions de personnes qui vivent des situations de crise prolongée et sont souvent affectés par les conflits. Les crises prolongées se caractérisent par une combinaison de causes récurrentes comme les conflits, les aléas naturels, les chocs socioéconomiques, les menaces qui pèsent sur la filière alimentaire, une gouvernance fragile et des capacités insuffisantes sur le plan institutionnel. L'insécurité alimentaire grave est une caractéristique commune des situations de crise prolongée, avec une prévalence de la sous-alimentation presque trois fois supérieure à celle d'autres pays en développement, situations dans lesquelles les femmes sont touchées de manière disproportionnée et victimes de violences et abus sexuels.

Programme stratégique visant à améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise (PS 5)

294. Le programme stratégique 5 suit les orientations des récents processus mondiaux d'élaboration de politiques, auxquels la FAO a participé activement. En particulier, le programme correspond bien aux objectifs fixés lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire et aux engagements pris à cette occasion. Dans ce contexte, l'accent sera davantage mis pendant la période 2018-2021 sur le changement climatique et les phénomènes climatiques extrêmes, sur les menaces qui pèsent sur la filière alimentaire et l'approche Un monde, une santé et sur la prévention des conflits et les déplacements de population.

---

[38] FAO, 2015, *The impacts of disasters on agriculture and food security* (Les conséquences des catastrophes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, en anglais).

[39] Initiative de résilience face aux changements climatiques: anticiper, absorber, reformuler (A2R), lancée à l'occasion de la vingt et unième Conférence des Parties à la CCNUCC.

295. Le programme stratégique 5 visera ainsi davantage le changement climatique et les phénomènes climatiques extrêmes, sur la base de l'Accord de Paris récemment adopté et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, afin d'appuyer les pays et les communautés en ce qui concerne des aspects sectoriels de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience climatique.

296. Dans le cadre du domaine d'activité consacré aux crises dans la filière alimentaire, on mettra davantage l'accent sur l'approche Un monde, une santé et la perspective élargie qu'elle propose, qui contribue à mener des collaborations intersectorielles visant à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et le bien-être au moyen de la prévention et de l'atténuation des effets de crises dont l'origine se trouve à l'interface entre l'homme, les animaux et leurs environnements. La réflexion menée dans le cadre de cette approche s'applique aussi aux activités multisectorielles de l'Organisation sur les risques liés à la résistance aux antimicrobiens et à l'emploi d'antimicrobiens, qui suscitent une préoccupation croissante aux niveaux international et local et représentent l'une des plus grandes menaces pesant sur la santé publique mondiale. S'agissant de la santé animale, le renforcement des capacités des services de vulgarisation vétérinaire est une priorité. On accordera aussi une plus grande attention aux maladies endémiques associées à la pauvreté et aux maladies qui limitent les échanges commerciaux, en particulier la peste des petits ruminants (PPR). L'accent sera aussi davantage mis sur les enjeux intimement liés du changement climatique et des maladies et ravageurs des animaux et des plantes, au moyen d'approches globales et intégrées associées à des outils de modélisation, afin de mieux préparer les pays à risque, comprendre les impacts et protéger les plus vulnérables.

297. À cet égard, la FAO poursuivra ses activités visant à illustrer et à comprendre de quelle manière le traitement des priorités sexospécifiques en matière d'interventions nutritionnelles et alimentaires dans des zones frappées par un conflit peut contribuer aux processus de consolidation de la paix et renforcer l'égalité entre les sexes à la suite de conflits violents. L'accent sera mis sur l'élaboration de programmes sensibles aux différences entre les sexes qui cherchent non seulement à résorber les inégalités existantes, mais aussi à sécuriser et à développer les actifs de manière à autonomiser les victimes (par exemple en assurant la sécurité de l'accès des femmes et des jeunes à la terre, aux liquidités et à d'autres ressources productives).

298. Dans le cadre du domaine d'activité consacré aux crises prolongées, y compris les conflits violents, et conformément aux orientations du CSA-CDA[40], l'accent sera mis sur les liens entre la sécurité alimentaire, la paix et la stabilité, tandis que de nouvelles priorités seront affrontées, comme les migrations, les déplacements de population et les solutions durables. Par conséquent, au cours de la période 2018-2021, on se concentrera dans ce domaine d'action à mettre en avant le rôle que l'agriculture et la sécurité alimentaire jouent dans le maintien de la paix et de la stabilité, ainsi que leur contribution à la prévention des conflits et leurs liens avec les déplacements de population et les migrations.

299. Les complémentarités et synergies seront encore renforcées, en interne avec d'autres programmes stratégiques de l'Organisation et, en externe, avec d'importants partenaires techniques, opérationnels et fournisseurs de ressources, en particulier en ce qui concerne: la résilience dans le cadre de stratégies durables en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et la mise en place d'un environnement favorable, les systèmes agroalimentaires résilients face aux risques, intelligents face au climat et durables; la protection sociale réactive face aux chocs et l'emploi rural; et la résilience de filières alimentaires viables. La FAO et le PNUE ont renforcé leur collaboration en matière de changement climatique à travers l'Initiative de résilience face aux changements climatiques A2R du Secrétaire général de l'ONU, qui vise à aider les pays et les communautés les plus vulnérables au climat, ainsi que dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix. La FAO et le PAM se sont engagés à informer régulièrement le Conseil de sécurité de l'ONU de la situation de la sécurité alimentaire dans les pays en proie à une crise. La FAO continuera de participer et de collaborer au niveau interinstitutionnel, par exemple avec le Comité permanent interorganisations

[40] Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA).

(CPI) sur les questions humanitaires et les mécanismes du GNUD-CEAH[41], afin de trouver des solutions qui permettent de prévenir les conflits et d'apporter son concours à la consolidation de la paix.

300. Dans l'ensemble, l'ambition est de souligner encore plus l'importance des efforts consentis en matière de changement climatique et de phénomènes extrêmes et de mettre davantage en avant l'approche Un monde, une santé, le programme de soutien de la paix et de la stabilité et la question des déplacements forcés. On accordera une attention particulière aux engagements pris par la FAO lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en faveur du Programme d'action pour l'humanité du Secrétaire général, dans lequel le renforcement de la résilience est un élément fondamental. Compte tenu du rôle actif que la FAO a joué dans la conception de ces récents accords mondiaux, leurs priorités sont pleinement reflétées dans la chaîne de résultats de l'objectif stratégique 5.

301. Le travail de la FAO contribuera directement aux cibles des ODD 1, 2, 10, 11, 13, 15 et 16, au moyen de l'ensemble d'indicateurs des ODD intégré dans le cadre de résultats de l'objectif stratégique 5.

Résultantes et produits

302. La FAO contribuera au renforcement de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises au moyen de quatre résultantes étroitement liées et de huit produits *(Figure OS 5 et Annexe 1)*.

[41] Groupe des Nations Unies pour le développement-Comité exécutif pour les affaires humanitaires (GNUD-CEAH).

Objectif stratégique 5: AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE			
1 NO POVERTY	**Cibles** - D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental (1.5)	2 ZERO HUNGER	**Cibles** - D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante (2.1) - D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition (2.2) - D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production (2.4) - Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires (2.c)
	Indicateurs - Nombre de décès, de disparus et de personnes touchées suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes (1.5.1 = 13.1.2)		**Indicateurs** - Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (2.1.2) - Prévalence de la malnutrition (émaciation) (2.2.2) - Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable (2.4.1) - Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires (2.c.1)
11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES	**Cibles** - D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, ainsi que la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes (11.5)	13 CLIMATE ACTION	**Cibles** - Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat (13.1)
	Indicateurs - Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au produit intérieur brut (PIB) mondial (11.5.2)		**Indicateurs** - Nombre de décès, de disparus et de personnes touchées suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes (13.1.2 = 1.5.1)
15 LIFE ON LAND	**Cibles** - D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols (15.3)	16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS	**Cibles** - Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés (16.1)
	Indicateurs Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées (15.3.1)		**Indicateurs** Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause) (16.1.2)

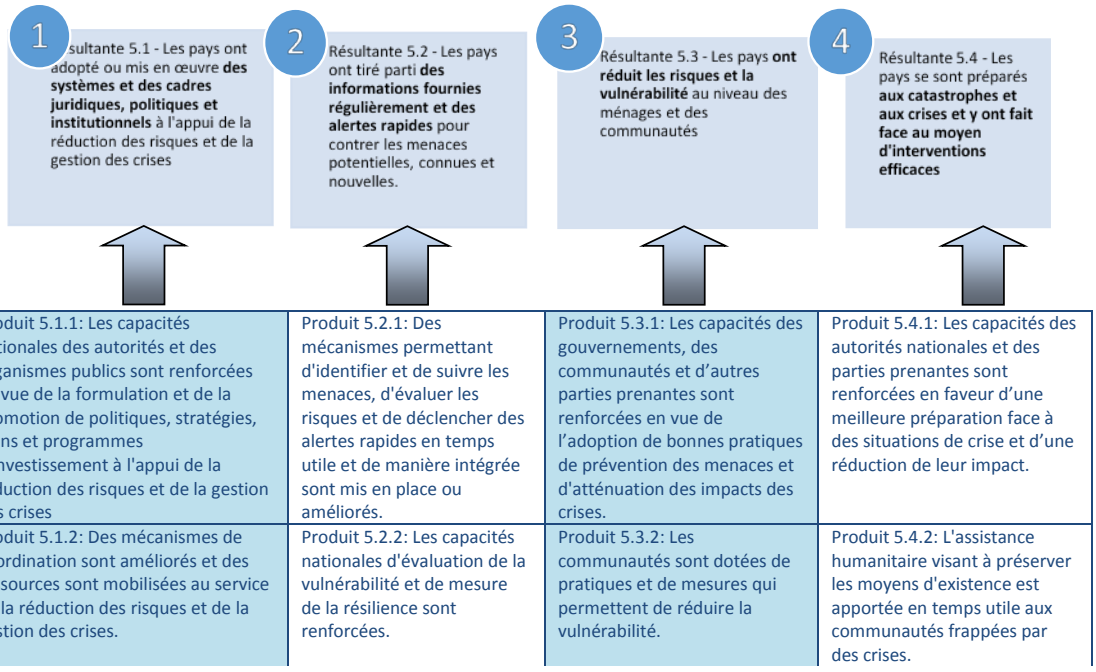

Résultante 5.1 - *Les pays ont adopté ou mis en œuvre* ***des systèmes et des cadres juridiques, politiques et institutionnels*** *à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises*

303. Au titre de cette résultante, trois domaines prioritaires ont été définis pour 2018-2021 en matière d'ajustements stratégiques. Améliorer la réduction des risques de catastrophes liées aux aléas naturels et climatiques, la première priorité, nécessite de mieux intégrer les domaines d'activité consacrés aux crises dans la filière alimentaire (notamment l'approche Un monde, une santé) et aux crises prolongées (notamment la prévention des conflits et la consolidation de la paix) dans les stratégies et politiques sectorielles nationales portant sur les risques de catastrophe et les crises. Il s'agit entre autres d'aider les pays à aligner leurs politiques et programmes sectoriels en rapport avec l'approche Un monde, une santé (appui institutionnel aux plateformes nationales multisectorielles en la matière) et d'élaborer une politiques de l'Organisation sur la prévention des conflits, qui soutient la paix et la stabilité.

304. La deuxième priorité correspond à la volonté permanente de la FAO de généraliser de manière cohérente l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux effets du changement climatique dans les politiques et stratégies agricoles. Cette attente a été exprimée avec force dans le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et dans l'Accord de Paris. En outre, des mesures concrètes seront encouragées par l'intermédiaire de partenariats à parties prenantes multiples dans le cadre de l'Initiative de résilience face aux changements climatiques A2R du Secrétaire général de l'ONU et de l'appui apporté à la mise au point de stratégies spécifiques de renforcement de la résilience.

305. La troisième priorité consiste à mettre davantage l'accent sur les investissements qui tiennent compte des risques et autres financements de la résilience, en rapprochant le financement de l'action humanitaire de celui du développement et en optimisant la cohérence des stratégies concernées et des mécanismes de coordination. Il s'agit, entre autres, de la coordination et d'une programmation améliorée des investissements en faveur de la de la réduction et de la prévention préalables des risques, ainsi que de la gestion des crises avec les acteurs des interventions humanitaires, du développement, du maintien de la paix et des communautés confrontées au climat.

> *Produit 5.1.1:* Les capacités nationales des autorités et des organismes publics sont renforcées en vue de la formulation et de la promotion de politiques, stratégies, plans et programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises
>
> *Produit 5.1.2:* Des mécanismes de coordination sont améliorés et des ressources sont mobilisées au service de la réduction des risques et de la gestion des crises

Résultante 5.2 - *Les pays ont tiré parti* ***des informations fournies régulièrement et des alertes rapides*** *pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles*

306. Deux priorités sont définies afin de renforcer les liens entre le suivi des risques, le déclenchement d'alertes, la prévention, la préparation et les interventions rapides en cas d'alertes graves, ainsi que pour mieux comprendre les facteurs déterminants de la vulnérabilité et de proposer des mesures en la matière, l'accent étant particulièrement mis sur les phénomènes climatiques extrêmes, les maladies transfrontières à fort impact des animaux et des plantes et les crises prolongées, y compris les conflits: i) améliorer les liens entre alerte précoce et intervention rapide, c'est-à-dire en mettant au point un système qui permet de traduire les alertes en préparation d'actions anticipées réduisant les impacts prévus des catastrophes; ii) améliorer les capacités de collecte de données, d'analyse et de mesure de la résilience en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition à l'appui des politiques qui tiennent compte des risques et de la programmation, en particulier afin de réaliser des estimations et des rapports sur les dommages et les pertes pour le secteur agricole[42].

[42] En liaison avec la question des dommages et des pertes du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

Produit 5.2.1: Des mécanismes permettant d'identifier et de suivre les menaces, d'évaluer les risques et de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée sont mis en place ou améliorés

Produit 5.2.2: Les capacités nationales d'évaluation de la vulnérabilité et de mesure de la résilience sont renforcées

Résultante 5.3 - Les pays ont réduit les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés

307. Les activités seront organisées de manière à correspondre à trois priorités: i) conseiller les communautés et renforcer leurs moyens et leurs pratiques en matière de réduction des risques en faveur des moyens d'existence fondés sur l'agriculture, l'accent étant plus particulièrement mis sur les phénomènes climatiques extrêmes, les crises de la filière alimentaire, l'approche Un monde, une santé et les situations de conflit; ii) renforcer la protection sociale et les instruments de transfert des risques, en particulier dans des contextes fragiles et dans des zones exposées au risque de catastrophe, ainsi que l'autonomisation des femmes et de leurs organisations, conformément aux principes du CSA-CDA et aux approches qui tiennent compte des sexospécificités; et iii) appuyer l'accès garanti aux terres et aux ressources naturelles afin de réduire les vulnérabilités des communautés, surtout dans des situations de conflit ou durant des crises prolongées, l'accent étant mis plus particulièrement sur la parité hommes-femmes, en appliquant les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Produit 5.3.1: Les capacités des gouvernements, des communautés et d'autres parties prenantes sont renforcées en vue de l'adoption de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises

Produit 5.3.2: Les communautés sont dotées de pratiques et de mesures qui permettent de réduire la vulnérabilité

Résultante 5.4 - Les pays se sont préparés **aux catastrophes et aux crises et y ont fait face au moyen d'interventions efficaces**

308. Trois domaines prioritaires ont été retenus: i) le renforcement des capacités des pays et des communautés dans la préparation d'interventions rapides en cas d'alertes précoces concernant des chocs climatiques (principalement des sécheresses, des inondations et des tempêtes), des maladies à fort impact faisant peser de nouvelles menaces sanitaires et des conflits, afin de mieux protéger les moyens d'existence agricoles; ii) l'attention accordée aux personnes déplacées de force et plus particulièrement à la situation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (à cet égard, le programme stratégique 5 appuiera des solutions qui assurent l'application systématique de mesures équitables du point de vue des deux sexes et d'inclusion des jeunes, ainsi que des partenariats en faveur d'approches novatrices qui appuient l'autonomie des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à l'aide de moyens d'existence fondés sur l'agriculture;
iii) l'augmentation des interventions qui reposent sur des aides en espèces dans le cadre de systèmes de protection sociale réactifs aux chocs, étayés par une meilleure coordination de la planification et de la programmation pluriannuelles de l'action humanitaire et des mécanismes de financement souples des fonds non affectés.

Produit 5.4.1: Les capacités des autorités nationales et des parties prenantes sont renforcées en faveur d'une meilleure préparation face à des situations de crise et d'une réduction de leur impact

Produit 5.4.2: L'assistance humanitaire visant à préserver les moyens d'existence est apportée en temps utile aux communautés frappées par des crises.

Annexe 1: Cadre de résultats des objectifs stratégiques pour 2018-2021

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 **CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE LA FAIM, DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION**	
Indicateurs (référence aux indicateurs des ODD entre parenthèses): **Faim:** - Prévalence de la sous-alimentation **(ODD 2.1.1)** **Insécurité alimentaire:** - Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave au sein de la population, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue **(ODD 2.1.2)** **Malnutrition sous toutes ses formes:** - Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans **(ODD 2.2.1)** - Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, ventilée par type (surpoids et émaciation) **(ODD 2.2.2)** - Taux de mortalité attribuable à des maladies non transmissibles **(ODD 3.4.1)**	
RÉSULTANTE 1.1: Les pays **ont pris des engagements politiques explicites** afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030.	**1.1.A:** Nombre de pays ayant adopté des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels complets afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, qui sont appuyés par un cadre juridique
PRODUIT 1.1.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030	
PRODUIT 1.1.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration et de l'application de cadres juridiques visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate	
RÉSULTANTE 1.2: Les pays **ont mis en œuvre des mécanismes inclusifs de gouvernance et de coordination** pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030	**1.2.A:** Nombre de pays dotés de mécanismes inclusifs de gouvernance, de coordination et d'obligation de rendre des comptes
PRODUIT 1.2.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition	
RÉSULTANTE 1.3: Les pays **ont pris des décisions sur la base d'éléments factuels** en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030	**1.3.A:** Nombre de pays appuyant leurs décisions en matière de politiques et de programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes sur des éléments factuels issus d'analyses complètes et intersectorielles
PRODUIT 1.3.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'analyse des tendances de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition, ainsi que de la contribution des différents secteurs et parties prenantes à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées	
PRODUIT 1.3.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et de la législation ayant trait à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 sont renforcées	

RÉSULTANTE 1.4: Les pays **ont mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement efficaces** en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030	**1.4.A:** Nombre de pays mettant en œuvre efficacement leurs politiques, stratégies et programmes d'investissement **1.4.B:** Indice d'orientation agricole des dépenses publiques **(ODD 2.a.1)** **1.4.C:** Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole **(ODD 2.a.2)**
PRODUIT 1.4.1: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'allocation et d'utilisation de ressources financières en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées	
PRODUIT 1.4.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de la valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 INTENSIFIER ET AMÉLIORER DE MANIÈRE DURABLE L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES	
Indicateurs (référence aux indicateurs des ODD entre parenthèses) **Dégradation des terres et productivité** - Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées **(ODD 15.3.1)** - Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière **(ODD 2.3.1)** **Ressources génétiques** - Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme **(ODD 2.5.1)** - Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu **(ODD 2.5.2)** **Eau** - Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau **(ODD 6.4.1)** - Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles **(ODD 6.4.2)** **Pêches** - Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable **(ODD 14.4.1)** - Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées **(ODD 14.5.1)** **Forêts et montagnes** - Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières **(ODD 15.1.1)** - Indice du couvert végétal des montagnes **(ODD 15.4.2)** - Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes **(ODD 15.a.1)**	
RÉSULTANTE 2.1: Les pays **ont amélioré de manière durable la productivité** tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches	**2.1.A:** Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable (catégorie III) **(ODD 2.4.1)** **2.1.B:** Nombre de pays qui font état d'une augmentation de la proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable (catégorie I) **(ODD 14.4.1)** **2.1.C:** Progrès vers la gestion durable des forêts **(ODD 15.2.1)**
PRODUIT 2.1.1: Des pratiques ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	
PRODUIT 2.1.2: Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	
RÉSULTANTE 2.2: Les pays **ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance** en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches	**2.2.A:** Nombre de pays dotés de politiques et de programmes d'investissement correspondants en faveur d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables, qui tiennent explicitement compte de la productivité et des revenus, de l'adaptation au changement climatique, de l'atténuation de ses effets et de la dégradation de l'environnement **2.2.B:** Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) (catégorie III) (en relation avec l'**ODD 13.2.1**)
PRODUIT 2.2.1: Des politiques et des programmes sont formulés en vue du renforcement d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables, et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	
PRODUIT 2.2.2: Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de stratégies plus intégrées en matière d'agriculture, de foresterie et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement	

RÉSULTANTE 2.3: Les pays ont amélioré **la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux** en faveur d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables	**2.3.A:** Nombre de pays qui se sont engagés et ont apporté un appui à l'égard de certains instruments internationaux de la FAO **2.3.B:** Nombre de pays ayant des organisations de service public et des mécanismes interinstitutionnels améliorés pour l'application de politiques, de stratégies et de cadres juridiques nationaux en faveur d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables **2.3.C:** Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée **(ODD 14.6.1)** **2.3.D:** Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) **(ODD 15.1.2)**
PRODUIT 2.3.1: Un appui est fourni en faveur d'une intégration efficace de l'agriculture, de la foresterie et des pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux, en particulier ceux qui concernent le Programme 2030, le changement climatique (Conférence des Parties à la CCNUCC) et les programmes et instruments relatifs à la diversité biologique et à l'environnement relevant de la responsabilité de l'Organisation	
PRODUIT 2.3.2: Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	
RÉSULTANTE 2.4: Les pays **ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels** en faveur d'une agriculture, d'une foresterie et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	**2.4.A:** Nombre de pays par niveau de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'utilisation de données sectorielles/intersectorielles et d'outils/de produits d'analyse dans la prise de décisions en matière d'agriculture, de pêches et de foresterie
PRODUIT 2.4.1: Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point	
PRODUIT 2.4.2: Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte et de la production de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE	
Indicateurs (référence aux indicateurs des ODD entre parenthèses) **Pauvreté et accès aux ressources productives** - Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale) **(ODD 1.1.1)** - Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge **(ODD 1.2.1)** - Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base **(ODD 1.4.1)** - Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés, par sexe et par type d'occupation **(ODD 1.4.2)** **Revenus et emploi décent** - Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone **(ODD 2.3.2)** - Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation **(ODD 8.6.1)** - Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge **(ODD 8.7.1)** - Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population **(ODD 10.1.1)**	
RÉSULTANTE 3.1: Les ruraux pauvres et les organisations de ruraux pauvres se sont vu donner les moyens d'accéder aux ressources productives, aux services et aux marchés	**3.1.A:** Nombre de pays qui disposent de stratégies adaptées et efficaces, notamment des politiques, des directives, des réglementations, des outils et des programmes, visant l'autonomisation des ruraux pauvres et l'élimination des obstacles qui empêchent les pauvres – hommes et femmes – d'accéder aux ressources productives, aux services, aux technologies et aux marchés **3.1.B:** Nombre de pays dans lesquels des organisations rurales, institutions gouvernementales et autres parties prenantes concernées ont renforcé leurs capacités en faveur de l'autonomisation des ruraux pauvres et d'un accès plus équitable des pauvres, hommes et femmes, aux ressources productives, services, technologies et marchés **3.1.C:** Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs **(ODD 14.b.1)** **3.1.D:** a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit **(ODD 5.a.1)** **3.1.E:** Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres **(ODD 5.a.2)**
PRODUIT 3.1.1: Des organisations et des institutions rurales renforcées et une action collective des ruraux pauvres facilitée	
PRODUIT 3.1.2: Des stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, et leur pouvoir de décision en la matière	
PRODUIT 3.1.3: Appui aux politiques, renforcement des capacités et production de connaissances en vue d'une accélération de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation économique des femmes rurales	
RÉSULTANTE 3.2: Accès amélioré des ruraux pauvres, en particulier les jeunes et les femmes, **à des possibilités d'emploi productif et de travail décent**	**3.2.A:** Nombre de pays dotés d'un ensemble amélioré d'institutions et de stratégies - notamment de politiques, directives, réglementations et outils et programmes - visant la création d'emplois décents, y compris pour les femmes et les jeunes
PRODUIT 3.2.1: Appui aux politiques et renforcement des capacités dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes	
PRODUIT 3.2.2: Appui aux politiques et renforcement des capacités en vue du renforcement de l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé	

RÉSULTANTE 3.3: Accès amélioré des ruraux pauvres aux **systèmes de protection sociale**	**3.3.A:** Nombre de pays dotés de systèmes de protection sociale améliorés qui relient celle-ci à la réduction de la pauvreté rurale, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la gestion durable des ressources naturelles **3.3.B:** Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale **(ODD 1.3.1)** **3.3.C:** Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) **(ODD 1.a.2)** **3.3.D:** Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB **(ODD 8.b.1)**
PRODUIT 3.3.1: Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer accru en faveur de l'élargissement de la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires	
PRODUIT 3.3.2: Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer accru en faveur d'une amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique	
RÉSULTANTE 3.4: Des capacités renforcées pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de **politiques, de stratégies et de programmes multisectoriels en faveur de la parité hommes-femmes,** qui contribuent à la réalisation de l'ODD 1	**3.4.A:** Nombre de pays dotés de capacités renforcées pour la mise en place de politiques, stratégies et programmes de développement complets et multisectoriels visant la réduction de la pauvreté rurale **3.4.B:** Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté **(ODD 1.a.1)**
PRODUIT 3.4.1: Des capacités nationales renforcées pour la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes complets et multisectoriels de réduction de la pauvreté, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique	
PRODUIT 3.4.2: Des données, des connaissances et des outils sont fournis aux fins de la promotion et de l'évaluation des politiques et stratégies complètes et multisectorielles de réduction de la pauvreté, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et du suivi des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES	
Indicateurs (référence aux indicateurs des ODD entre parenthèses) - Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière **(ODD 2.3.1)** - Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires **(ODD 2.c.1)** - Indice mondial des pertes alimentaires **(ODD 12.3.1)** - Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales **(ODD 17.11.1)**	
RÉSULTANTE 4.1: Des normes internationales, des accords commerciaux et des directives volontaires sont formulés afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux et leur fonctionnement	**4.1.A:** Pourcentage de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) participant à l'établissement de normes internationales sous l'égide du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), ou pourcentage des normes du Codex émanant des pays les moins avancés **4.1.B:** Nombre d'accords commerciaux qui améliorent l'accès des pays en développement aux marchés internationaux **4.1.C:** Nombre de pays dont l'accès aux marchés internationaux a été amélioré grâce à des directives volontaires **4.1.D:** Subventions à l'exportation dans le secteur agricole **(ODD 2.b.2**) **4.1.E:** Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits **(ODD 10.a.1)**
PRODUIT 4.1.1: Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale	
PRODUIT 4.1.2: Les capacités des pays et de leurs communautés économiques régionales sont renforcées en vue de leur participation efficace à la formulation d'accords internationaux et de directives volontaires en faveur de mesures commerciales transparentes, de meilleurs débouchés commerciaux et de systèmes agroalimentaires plus efficaces	
RÉSULTANTE 4.2: Les pays ont élaboré et mis en œuvre **des politiques, des cadres réglementaires et des accords institutionnels** à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces	**4.2.A:** Nombre de pays dans lesquels ont été mis en place les éléments d'un environnement favorable à un développement plus inclusif de l'agriculture et du système alimentaire **4.2.B:** Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée **(ODD 14.6.1)** **4.2.C:** Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce **(ODD 8.a.1)**
PRODUIT 4.2.1: Les capacités des organisations du secteur public sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de cadres réglementaires et de plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces	
PRODUIT 4.2.2: Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités opérationnelles favorables à des systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces	
RÉSULTANTE 4.3: Des capacités du secteur public et du secteur privé renforcées et des investissements accrus afin de promouvoir le développement d'entreprises agroalimentaires et de filières inclusives	**4.3.A:** Nombre de pays dans lesquels les acteurs de la filière ont vu leurs capacités techniques et leurs capacités de gestion améliorées **4.3.B:** Nombre de pays dans lesquels le crédit agricole a augmenté en valeur réelle (corrigée de l'inflation) **4.3.C:** Nombre de pays dans lesquels l'investissement dans l'agriculture a augmenté **4.3.D:** Indice d'orientation agricole des dépenses publiques **(ODD 2.a.1)** **4.3.E:** Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole **(ODD 2.a.2)** **4.3.F:** Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit **(ODD 9.3.2)**
PRODUIT 4.3.1: Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agroalimentaires inclusives, efficaces et durables	
PRODUIT 4.3.2: Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue d'une augmentation de l'investissement dédié, et de la conception et de la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs	

RÉSULTANTE 4.4: Les pays **ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels** à l'appui du développement des systèmes agroalimentaires	**4.4.A:** Nombre de pays par niveau de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'utilisation de données et d'outils/de produits d'analyse dans la prise de décisions en matière de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces
PRODUIT 4.4.1: Des informations et analyses sur le marché mondial actualisées sont fournies afin de promouvoir la transparence des marchés et d'améliorer les possibilités commerciales mondiales et régionales	
PRODUIT 4.4.2: Les organisations du secteur public sont dotées des moyens d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agroalimentaires nationaux	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE	
Indicateurs (référence aux indicateurs des ODD entre parenthèses) **Insécurité alimentaire et malnutrition** - Prévalence de la malnutrition (émaciation) **(ODD 2.2.2)** - Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience **(ODD 2.1.2)** **Risques liés à la santé des écosystèmes** - Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable **(ODD 2.4.1)** - Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées **(ODD 15.3.1)** - Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires **(ODD 2.c.1)** **Dégâts et pertes** - Nombre de décès, de disparus et de personnes touchées suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes **(ODD 1.5.1 = ODD 13.1.2)** - Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au produit intérieur brut (PIB) mondial **(ODD 11.5.2)** - Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause) **(ODD 16.1.2)**	
RÉSULTANTE 5.1: Les pays ont adopté ou mis en œuvre **des systèmes et des cadres juridiques, politiques et institutionnels** à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises	**5.1.A:** Nombre de pays par niveau d'engagement et de capacités en faveur de la réduction/gestion des risques de catastrophe et de crise concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition sous forme de politiques, de cadres juridiques et de systèmes institutionnels **(ODD 1.5.3 = ODD 13.1.1)** **5.1.B:** Nombre de pays ayant mis en œuvre de politiques visant à bien gérer les migrations **(ODD 10.7.2)** **5.1.C:** Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) (**ODD 13.2.1**) **5.1.D:** Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide **(ODD 13.3.1)**
PRODUIT 5.1.1: Les capacités nationales des autorités et des organismes publics sont renforcées en vue de la formulation et de la promotion de politiques, stratégies, plans et programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises	
PRODUIT 5.1.2: Des mécanismes de coordination sont améliorés et des ressources sont mobilisées au service de la réduction des risques et de la gestion des crises	
RÉSULTANTE 5.2: Les pays **ont tiré parti des informations fournies régulièrement et des alertes rapides** pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles	**5.2.A:** Nombre de pays ayant amélioré leurs capacités par niveau de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'utilisation de données et d'outils/de produits d'analyse dans les mécanismes d'intervention et les cadres de politiques correspondants concernant les menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition
PRODUIT 5.2.1: Des mécanismes permettant d'identifier et de suivre les menaces, d'évaluer les risques et de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée sont mis en place ou améliorés	
PRODUIT 5.2.2: Les capacités nationales d'évaluation de la vulnérabilité et de mesure de la résilience sont renforcées	
RÉSULTANTE 5.3: Les pays **ont réduit les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés**	**5.3.A:** a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit **(ODD 5.a.1)** **5.3.B:** Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres **(ODD 5.a.2)**

PRODUIT 5.3.1: Les capacités des gouvernements, des communautés et d'autres parties prenantes sont renforcées en vue de l'adoption de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises	
PRODUIT 5.3.2: Les communautés sont dotées de pratiques et de mesures qui permettent de réduire la vulnérabilité	
RÉSULTANTE 5.4: Les pays se sont préparés aux catastrophes et aux crises et y **ont fait face au moyen d'interventions efficaces**	**5.4.A:** Niveau de préparation et capacité de gestion des interventions
PRODUIT 5.4.1: Les capacités des autorités nationales et des parties prenantes sont renforcées en faveur d'une meilleure préparation face à des situations de crise et d'une réduction de leur impact	
PRODUIT 5.4.2: L'assistance humanitaire visant à préserver les moyens d'existence est apportée en temps utile aux communautés frappées par des crises	

OBJECTIF 6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES	
Définition de la résultante – Qualité, connaissances et services techniques, qualité et intégrité des données produites et diffusées par la FAO, et services de qualité pour les activités concernant la parité hommes-femmes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique	
6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation	**Indicateur de performance clé:**
	6.1.A: Qualité de l'encadrement technique. *Mesure au moyen des éléments suivants:* *- méthodologie fondée sur une enquête visant à évaluer les commentaires des parties prenantes sur certains aspects de l'encadrement technique – capacité d'assurer l'excellence des connaissances techniques, conformité aux politiques techniques, intégrité technique, faculté de réagir aux problèmes émergents et de faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever tout en favorisant la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques*
PRODUIT 6.1.1: Assurer l'excellence des connaissances techniques requises aux fins de l'accomplissement des objectifs stratégiques, en misant sur l'encadrement technique essentiel fourni par les sous-directeurs généraux chargés des départements techniques, sur la création de réseaux techniques et sur la fourniture de compétences techniques appropriées pour l'exécution des programmes de l'Organisation	
PRODUIT 6.1.2: Veiller à ce que les interventions menées en tous lieux par la FAO soient conformes aux politiques techniques, et en assurer l'intégrité et la cohérence sur le plan technique	
PRODUIT 6.1.3: Fournir les capacités qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux, de faciliter l'exploration de nouvelles approches et d'innovations utiles pour trouver des solutions adaptées face à un environnement en évolution, et de contribuer à la résolution des problèmes dans le cadre d'initiatives concertées financées par le fonds multidisciplinaire	
PRODUIT 6.1.4: Faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever et favoriser la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits)	
PRODUIT 6.1.5: Veiller à l'élaboration des publications phares portant sur l'état de l'insécurité alimentaire, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et des forêts	
PRODUIT 6.1.6: Favoriser et promouvoir le dialogue politique et technique aux niveaux mondial et régional, grâce à la fonction de représentation institutionnelle assurée par les départements techniques et le Statisticien en chef	
6.2: Qualité des statistiques de la FAO à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets à tous les niveaux	**Indicateurs de performance clés:**
	6.2.A: Niveau de disponibilité, d'accessibilité et de qualité des statistiques étayant la prise de décisions fondées sur des éléments concrets dans les domaines relevant des cinq objectifs stratégiques (source: FAO, enquête interne)
	6.2.B: Qualité et efficacité des données et des méthodes de la FAO. *Mesure au moyen des éléments suivants: - système d'évaluation interne de la FAO*
PRODUIT 6.2.1: Des méthodes et des normes en matière de collecte, de traitement, de diffusion et d'utilisation des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture à l'échelle du système et des 25 indicateurs des ODD relevant de la FAO en tant qu'organisation garante ou partenaire, sont élaborées et communiquées	
PRODUIT 6.2.2: Un appui est apporté pour le renforcement des institutions et systèmes nationaux de statistique, afin d'améliorer les compétences des statisticiens nationaux en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, concernant notamment les indicateurs des ODD pertinents	
PRODUIT 6.2.3: Des statistiques de qualité élevée et comparables au niveau international, sur l'alimentation et l'agriculture, et notamment sur les indicateurs des ODD pertinents, sont produites et diffusées par la FAO et consultées par les pays	
PRODUIT 6.2.4: La coordination et la gouvernance de la statistique de la FAO (Statisticien en chef et Groupe de travail interdépartemental sur la statistique) sont renforcées et les capacités internes de production, de diffusion et d'utilisation de données sont améliorées	

6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes	**Indicateurs de performance clés:**
	6.3.A: Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes appliquées de manière systématique par les divisions concernées
	6.3.B: Progrès réalisés par la FAO s'agissant des normes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Plan d'action révisé 2.0). *Mesure au moyen des éléments suivants:* *- notation au regard des indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies 2.0 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*
PRODUIT 6.3.1: Les États Membres sont appuyés par l'unité spécialisée dans les questions de parité hommes-femmes pour renforcer leurs capacités, afin de se conformer aux normes minimales de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions ciblées	
PRODUIT 6.3.2: Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en œuvre ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l'égalité des sexes	
6.4: Des services de qualité pour la mise en place de normes, de mécanismes et d'institutions de gouvernance plus inclusifs et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes relatifs aux objectifs stratégiques	**Indicateurs de performance clés:**
	6.4.A: Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de chef de file, et qui ont permis de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques
	6.4.B: Nombre de questions de gouvernance pour lesquelles la contribution de la FAO a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques aux niveau national et régional. *Mesure au moyen des éléments suivants:* *- assimilation de l'approche de gouvernance de la FAO par les fonctionnaires de la FAO œuvrant au sein des équipes chargées des objectifs stratégiques*
PRODUIT 6.4.1: La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO à certains mécanismes de gouvernance mondiale sont améliorées	
PRODUIT 6.4.2: Des questions clés de gouvernance nationale et régionale sont identifiées et des options relatives à des avis ciblés appropriés sont formulées	
6.5: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration dans l'ensemble des programmes relatifs aux objectifs stratégiques et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture internationale de la nutrition	**Indicateurs de performance clés:**
	6.5.A: Nombre de pays assistés par la FAO qui rendent compte de la suite donnée à leurs engagements au titre de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action de la CIN2 (Source: système de suivi conjoint FAO/OMS)
	6.5.B: Nombre d'unités/employés de la FAO qui appliquent les normes minimales et l'approche institutionnelle pour l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique (Source: évaluation de suivi après formation)

PRODUIT 6.5.1: La qualité et la cohérence de l'appui de la FAO à la coordination opérationnelle et politique du système des Nations Unies, en matière de nutrition, sont améliorées	
PRODUIT 6.5.2: Les capacités de la FAO en matière d'appui aux Membres pour l'application de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2 sont renforcées	
PRODUIT 6.5.3: Des normes communes et une approche institutionnelle pour intégrer la nutrition dans le Cadre stratégique sont élaborées et appliquées dans le cadre des objectifs stratégiques	
6.6: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées, conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les programmes relatifs aux objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique	**Indicateurs de performance clés:**
	6.6.A: Nombre de pays assistés par la FAO dans la mise en œuvre et/ou l'élaboration plus détaillée des composantes agricoles de leurs contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris (contribution à l'ODD 13.2.1)
	6.6.B: Nombre de débats portant sur les politiques, le financement et/ou les aspects techniques liés à l'action climatique aux niveaux mondial et régional dans lesquels la FAO promeut, en tant que chef de file, l'intégration des perspectives alimentaires et agricoles (Fonds vert pour le climat, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Programme 2030 notamment)
PRODUIT 6.6.1: Les capacités de la FAO sont renforcées, en ce qui concerne l'appui qu'elle apporte aux pays membres dans la mise en œuvre des composantes agricoles de leurs politiques et plans relatifs au changement climatique, en particulier les contributions déterminées au niveau national, ainsi que les composantes climatiques de leurs politiques et plans de développement agricole	
PRODUIT 6.6.2: Participation accrue de la FAO, en quantité et en fréquence, à certains débats mondiaux et régionaux portant sur les aspects techniques, le financement et les politiques liés à l'action climatique	